

A propos de ce livre

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Paul GIRAN

ADMINISTRATEUR DES SERVICES CIVILS DE L'INDO-CHINE

PSYCHOLOGIE DU PEUPLE ANNAMITE

Le caractère national.

L'évolution historique, intellectuelle, sociale et politique.

PRÉFACE

de M. Etienne AYMONIER

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE COLONIALE

OUVRAGE HONORÉ DE SOUSCRIPTIONS
DU MINISTÈRE DES COLONIES
ET DES GOUVERNEMENTS GÉNÉRAL ET LOCAUX DE L'INDO-CHINE

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

1904

Repaginé par LP : août 2013

Table des matières

PRÉFACE.....	3
INTRODUCTION.....	7
PREMIÈRE PARTIE : LE CARACTERE NATIONAL.....	7
CHAPITRE PREMIER. — LA RACE.....	8
I. Description de la race.	8
II. Origines ethniques.....	11
III. Les Giao-chi.....	14
IV. Chinois et Malais.....	17
CHAPITRE II. — Les milieux.....	19
I. Le milieu physique.	19
II. Le milieu humain.....	26
CHAPITRE III . — L'âme annamite.....	30
I. La sensibilité.....	30
II. La volonté.....	31
III. L'intelligence.....	34
DEUXIÈME PARTIE. — EVOLUTION DU PEUPLE ANNAMITE.....	36
CHAPITRE PREMIER. — Évolution historique.....	36
CHAPITRE II . — Évolution intellectuelle.....	41
I. Industrie. Commerce. Agriculture.....	42
II. Langue. Ecriture. Littérature. Théâtre.	44
III. Arts et sciences.....	47
IV. L'instruction et l'éducation.....	50
CHAPITRE III. — Évolution sociale et politique.....	51
I. L'IDÉE RELIGIEUSE ET SON DÉVELOPPEMENT DANS LA SOCIÉTÉ.	52
I. Les croyances.....	52
II. La famille.....	56

III. La morale.	62
II. - LA DOCTRINE DE CONFUCIUS ET SON INFLUENCE SUR LA CONSTITUTION POLITIQUE.	66
I. Conception chinoise de l'état.	66
II. L'Etat annamite.	67
III. L'administration.	70
CONCLUSION.....	73

PRÉFACE

Nul ne contestera que la France doit avoir pleine conscience des graves et délicats problèmes que lui pose sa récente expansion coloniale . Après nous avoir coûté tant de milliers d'hommes et de centaines de millions de francs, *ces placements de père de famille*, comme les a appelés l'un de nos hommes d'État, constitueront-ils une bonne opération, soit dans leur objectif immédiat et pratique : le développement de la richesse et de l'activité nationales, soit dans leur but plus lointain et plus élevé : la diffusion de notre civilisation, l'adaptation de notre génie propre à la mentalité des races moins développées dont nous avons pris charge ?

La réponse ne peut être affirmative qu'à une condition première et essentielle : celle de la durée de ces acquisitions. L'avenir étant à Dieu — ou à l'aveugle destin — il faut borner toutes prévisions, même les plus hardies, à un laps de temps relativement restreint, qui soit pourtant le strict minimum rigoureusement nécessaire pour que ces coûteuses conquêtes ne puissent être qualifiées de duperie par nos descendants. Prenons trois cents ans : un rien dans la vie de l'humanité, bien peu de chose dans l'histoire d'une nation; chez nous, les années qui se sont écoulées entre le règne du grand roi Vert Galant et la présidence de M. Emile Loubet. Demandons-nous donc quel sera l'état probable de nos colonies à l'aurore du XXIII^e siècle.

Au Nord de l'Afrique, l'œuvre promet de donner ample satisfaction au cri d'alarme, retentissant angoissé, presque désespéré, que jeta Prévost Paradol à la fin du règne de Napoléon III.

En Algérie, se fusionne, au profit de la France, le sang ardent de tous les peuples latins. La loi de naturalisation de 1889, loi de force future, loi intangible s'il en fut jamais, active la francisation officielle de tous ces éléments, peu disparates, au fond ; et les écoles primaires, qui ne sauraient être trop augmentées, leur inculquent progressivement la mentalité française. Si la triomphante invasion des paysans siciliens nous contraint à recommencer, pour ainsi dire, la conquête de la Tunisie, il est réconfortant de constater avec quelle vigueur croissante sont attaqués de tous côtés le regrettable esprit de particularisme des grands latifundiaires, qui se qualifient colons pour avoir accaparé presque toutes les terres disponibles, et les misérables théories qui ont si longtemps visé à discréditer dans la Régence la colonisation officielle et l'établissement de ces petits propriétaires que l'Algérie peut fournir dorénavant aussi bien que la France. À son tour, la question du Maroc mûrit lentement, s'impose à tous les esprits, marche à sa solution naturelle, avec l'acceptation ou la résignation de l'Europe ; et à moins de fautes criantes, de catastrophes imprévues, ce joyau des joyaux sera nôtre à bref délai, doublera, triplera la valeur de nos superbes possessions de l'Atlantide.

Alors, du golfe de Gabès au vaste Océan, ce million d'Européens que nous y comptons bientôt se multipliera par sa force natalité autant que par l'afflux incessant des Latins, deviendra, avant trois

siècles, une vigoureuse nation de trente millions d'Européens de langue française, mêlés à un chiffre au moins égal d'indigènes qui emploieront aussi notre verbe, n'en déplaise aux rares inconscients qui songent à relever, vivifier ou unifier les dialectes du pays. Ces soixante millions d'Atlantes français débordront par-dessus leurs frontières naturelles, tendront la main à notre Afrique occidentale, franchiront le Sahara, en le grattant fructueusement peut-être ; car nul ne sait quelles sources de richesses nous réservent, dans le désert immense, la connaissance du sous-sol, les progrès de la science, l'utilisation, par exemple de la chaleur solaire.

Entre cette jeune France africaine et la vieille Mère-Patrie européenne, la séparation politique tôt ou tard inévitable, peut-être virilement envisagée et ne sera qu'un fait d'importance secondaire, dont l'initiative viendra même, qui sait, du Nord se voyant trop influencé dans sa vie intérieure par cette proche et formidable colonie. Ce qui est désirable, ce qui doit être avant tout, c'est que les cent millions d'hommes qui usiteront la langue de « oui » se retrouvent également chez eux sur les deux rives de la Méditerranée, tous entraînés dans cette communauté d'idées et de sentiments qu'implique fatalement l'identité du verbe, s'apportant donc mutuellement aide, secours et assistance. Car, si belles soient-elles, est-ce de ses colonies actuelles que l'Angleterre tire son plus grand appui moral : n'est-ce pas plutôt, en dépit d'une séparation violente et malgré toute l'étendue de l'orageux Atlantique, des quatre-vingt millions d'Américains du Nord, de race très mélangée, mais parlant sa langue, achetant ses livres, participant à sa vie intellectuelle ?

Donc, selon toutes vraisemblances, l'œuvre de la France sera forte et fructueuse en Afrique.

Le succès est plus douteux à Madagascar. Nous apportons calme et bien-être relatifs aux populations, très prolifiques, de cette grande île. Ne doubleraient-elles en nombre que tous les cent ans qu'elles dépasseraient, au début du XXIII siècle, un chiffre de vingt millions d'âmes, où seraient noyés quelques centaines de milliers d'Européens et de métis. Quel sera le caractère de ce peuple, sa valeur pour l'expansion française dans le monde ? On peut répondre hardiment que cette valeur sera en raison directe de la connaissance et de l'usage de notre langue. L'écueil à éviter serait donc de laisser s'éteindre les belles ardeurs du début de la conquête, alors qu'il fallait lutter contre la langue anglaise ; d'oublier que si tous les fonctionnaires français doivent connaître la langue du pays, tous les naturels doivent par contre apprendre ce parler supérieur qu'est le nôtre ; d'encourager chez les maîtres de l'île, ce qui a déjà pu s'entrevoir ailleurs, la néfaste classe des demi lettrés, si promptement hypnotisés par l'admiration, voulue et intéressée plutôt que sincère et justifiée, du sujet de leurs études spéciales, si facilement disposés à faire litière de leurs devoirs patriotiques pour maintenir, épurer, fortifier, créer, pourrait-on dire, une langue et, par suite, une nationalité indigènes. Comment donc ne pas suspecter ces tentatives de fondations d'Académies malgaches que veulent subventionner les dominateurs eux-mêmes, si elles prétendent inscrire sur leur programme « la fixation définitive » des règles de la langue du pays !

Le doute fait place à l'anxiété si nous passons en Indo-Chine où une première éventualité à envisager est l'absorption, pacifique ou guerrière, de ce pays par l'énorme bloc de quatre cents millions de Chinois, qui vont évoluer, quoiqu'on en dise, sous la pression des événements. Pourquoi la nation chinoise, de haute civilisation après tout, échapperait-elle à cette loi générale qui se manifeste si impérieusement depuis 1870 ? Presque tous les peuples, même primitifs, réveillés de leur torpeur ou troublés dans leur quiétude par l'intrusion violente des Européens, font des pas de géant dans le sentiment de leur défense et l'utilisation de leurs armements. Le Japon et l'Abyssinie ne sont que des exemples, les plus frappants il est vrai, de ces progrès universels qui justifient de nouveau le *beati possidentes* et rendent toutes conquêtes futures de plus en plus difficiles.

En laissant de côté cette perspective du péril chinois, que rendront plus redoutable les facilités de communication éventuelle possible, qui serait la perte, à la suite d'une guerre avec quelque grande puissance, de cette Indo-Chine située à 3.000 lieues de la France, au bout d'une route dont nous ne sommes pas les maîtres, quelle sera la situation probable de nos sujets asiatiques dans trois cents ans ?

Ici, moins que jamais ne doivent être de mise la politique de l'autruche ou bien cette exagération des mots sonores, des phrases vides, où se plaît l'esprit de la plupart de nos compatriotes.

Transformer le pays en le dotant d'un outillage économique perfectionné, régénérer la race, arrêter la mortalité infantile, viriliser les corps, vivifier les âmes, redresser les esprits, etc. : voilà des formules d'usage courant et variant à l'infini. Que signifient-elles en réalité ? Trois faits, pas davantage, les résumant : l'amélioration matérielle du pays, l'accroissement certain de la population et l'évolution fatale des âmes ; trois faits qui constitueront la tâche inéluctable des conquérants, au profit presque exclusif des sujets.

Dès 1886, je me plaisais à le répéter à des mandarins annamites qu'attristaient l'épouvantable anarchie de l'époque et les brutalités inévitables de la répression : « Votre race, leur disais-je, a subi dans le passé des crises beaucoup plus graves qui ne l'ont nullement arrêtée dans son développement. Au fond, et à tout prendre, nous Français, nous ne travaillons que pour vous. Nous n'emporterons pas le pays, nous le transformerons. Nous ne faisons pas disparaître la race, qui progressera certainement sous notre direction en nombre et en richesses. Votre Annam était l'un des rares royaumes ermites prétendant s'isoler, chose impossible de nos jours ; nous l'ouvrons, pour son bien, à l'activité universelle. »

Je crois aujourd'hui encore que ces vues sont exactes. Mais dans quelle mesure l'œuvre peut-elle être profitable à la France ?

Les sept ou huit dixièmes de nos sujets Indo-Chinois appartiennent à une race dont l'extension fatale absorbera ou éliminera dans l'avenir tous les éléments hétérogènes de même qu'elle les a absorbés ou éliminés dans le passé. Notre domination semble n'apporter aucun obstacle à ce résultat final. De sang très mêlé, les annamites n'en constituent pas moins une nation solidement organisée et unifiée par la langue, la foi nationale, l'orgueil de race, le sentiment d'un passé où fourmillent les traits d'un patriotisme qui est comparable à celui des Français de l'ancien régime. La fidélité due au souverain se confond avec l'amour du sol des ancêtres et ne l'annihile nullement. Des vieillards de soixante-dix ans, tel Phan-thanh-Gian en 1867, des jeunes gens de vingt ans, tel Tô-thât-Dam en 1888, se suicident stoïquement après avoir donné à leurs subordonnés l'ordre de se soumettre en attendant des temps meilleurs. L'esprit de solidarité de la nation et de son représentant suprême éclate encore dans ces proclamations solennelles, ces confessions publiques, où le prince s'humilie, gémit et s'accuse impitoyablement des grandes calamités survenues pendant son règne.

En vertu d'une loi générale bien connue, le *moi* annamite se posera en s'opposant. Le puissant ferment qui dégagera l'idée de la Patrie, la fera apparaître dans toute sa force et sa pureté, telles que peuvent l'entendre les plus ardentes nations de l'Europe actuelle, c'est l'élément étranger, c'est notre présence et son action involontaire mais fatale, qui inculque avec nos idées et notre civilisation le sentiment de plus en plus net de la gêne que causent les dominateurs ou même de la haine qu'ils excitent. « Notre ennemi, c'est notre maître », répétera-t-on, que ce soit en chinois, en annamite, en mauvais ou bon français. En admettant même que nos sujets nous devront quelque reconnaissance, qui donc peut encore raisonnablement croire, aujourd'hui, à la gratitude des peuples ? Quel plateau l'emportera, dans la balance où se pèseront, d'un côté le sentiment de nos bienfaits, même s'ils sont incontestés, et de l'autre, les souvenirs des duretés de la conquête, et plus encore, l'humiliation continue de notre présence ?

Ne serait-ce pas nous leurrer outre mesure que de croire qu'il attendra trois siècles révolus avant de réclamer impérieusement son indépendance, ce peuple de cinquante millions d'Annamites, où se seront fondus quelques centaines de milliers de métis, qui seraient, ceux-ci bien plus rapidement dangereux pour notre domination, si nous commettions la faute impardonnable de les maintenir à l'état de caste intermédiaire ?

Nulle comparaison n'est à établir entre l'Inde, cette mosaïque de peuples étrangers les uns aux autres, que subdivisent encore des castes irréductibles, et cet Annam où la conquête a rencontré

une race admirablement unifiée, superposant aux fortes assises de son organisation familiale et communale la savante hiérarchie de ses fonctionnaires lettrés, que couronne l'institution immémoriale du Souverain, grand pontife et représentant suprême de la nationalité !

Or donc, quand sonnera l'heure de l'inévitable séparation, amiable ou violente, qui doit être froidement envisagée, ne fut-ce que pour mieux la reculer, ici encore nous n'aurons travaillé pour la France que dans la mesure où nous aurons solidement implanté notre langue. Il existe bien une langue annamite qui, abstraction faite de la sextuple tonalité de ses monosyllabes, est un dialecte clair et net, riche en termes usuels, exacts et précis. Mais, depuis 2,000 ans, ce parler populaire est maintenu à l'état de dialecte inférieur sans développement ou évolution possible, par la langue chinoise qui s'est introduite avec la civilisation du Grand Empire et a constamment servi dès lors de langue savante, littéraire et officielle. Tout Annamite instruit — et l'instruction est très répandue — emploie donc deux langues : dans la conversation, la sienne, dont la syntaxe est directe comme celle du français, et, dans ses écrits, le chinois, dont la construction est constamment renversée.

Le problème à envisager immédiatement consisterait à substituer, comme parler supérieur, le français, langue ayant la construction syntaxique de l'annamite, au chinois, langue à syntaxe toute différente mais se rapprochant beaucoup de l'annamite par le monosyllabisme, les intonations multiples et les nombreux termes que son usage séculaire a fait déverser dans le dialecte populaire. Puis, laisser à l'avenir le soin de décider à quel point les mots français enrichiront ou modifieront cet idiome de portée très restreinte qu'est l'annamite actuel.

Cette, solution modeste et possible présenterait ses avantages et ses inconvénients. Les hiéroglyphes chinois constituant une langue commune, universelle, chez les cinq cent millions d'hommes jaunes; tandis que l'usage du français tournera les Annamites vers le monde européen, ses sciences et sa civilisation. De ces deux orientations, quelle sera la plus profitable à nos sujets? La question peut rester en suspens. Mais l'intérêt des conquérants échappe à toute contestation et c'est à ceux-ci que s'adressent ces considérations.

On voit donc combien est épineuse et angoissante — l'expression n'est pas trop forte — l'œuvre entreprise par la France en Extrême-Orient. L'une des conditions essentielles de sa bonne conduite est évidemment la connaissance approfondie de nos sujets, impliquant de fortes et sérieuses études sur leur psychologie. On ne saurait donc trop applaudir à l'intelligente initiative de M. Paul Giran, dont le travail solide, nourri, substantiel, documenté, n'a pas, certes, la prétention de résoudre les graves questions que soulève notre domination, mais a du moins le grand mérite de bien poser quelques-unes de leurs faces.

En terminant ces quelques considérations introductives sur son livre qu'il m'a demandé de présenter aux lecteurs, j'ajoute, et spontanément ceci, que je tiens aussi à présenter l'homme. Il appartient à la catégorie, moins rare qu'on ne serait tenté de le croire à première vue, des méridionaux calmes et réfléchis. Après ses classes de baccalauréat, ce fils de la cité de Nîmes a fait trois années d'études régulières à l'École Coloniale, que suivirent trois années de service militaire, accepté allègrement, avec tout l'entrain qui doit être apporté à ce devoir patriotique. Au sortir du régiment, ce fut la joie de s'unir à la compagne de son choix, le noble souci de se créer un foyer, sauvegarde essentielle, souvent, de la dignité personnelle aux colonies. Et, immédiatement après, le départ pour l'Indo-Chine, où la confiance et l'estime de ses chefs l'appelèrent, pendant un premier séjour de trois années, à remplir de délicates fonctions, qui lui permirent de recueillir et de condenser les observations qu'il livre aujourd'hui au public.

Je souhaite, pour lui et aussi pour notre pays, que l'avenir fasse tenir toutes les promesses que laissent entrevoir ces honorables débuts dans la carrière coloniale.

ETIENNE AYMONIER.

Décembre 1908.

PSYCHOLOGIE DU PEUPLE ANNAMITE

INTRODUCTION

Il nous a été longtemps difficile, à nous Français, de considérer comme différents de nous les peuples étrangers. Nous avons encore l'habitude de les regarder à travers nos sentiments particuliers et de les juger d'après l'opinion que nous avons de nous-mêmes. Nous avons cru longtemps que l'humanité était une au fond; et que, s'il y avait des différences de race, elles étaient apparentes, non essentielles; tout être humain nous paraissait également perfectible.

Cette conception toute philosophique n'était pas sans présenter quelque danger quant à sa mise en application. C'est pour avoir considéré comme semblables à nous des peuples dont la civilisation, les mœurs, la religion, la mentalité, en un mot, différaient profondément de la nôtre, pour avoir méconnu leur véritable caractère, pour avoir voulu leur appliquer nos lois, nos institutions, leur imposer notre religion ou notre morale ! que nous avons compromis dans bien des cas nos entreprises coloniales.

Aujourd'hui, un esprit nouveau s'est fait jour. Il est maintenant admis que les sociétés indigènes placées sous notre domination peuvent avoir une organisation fondée sur des principes différents de ceux qui ont servi de base à nos sociétés européennes.

Nous admettons — et il nous a fallu plus d'un siècle pour découvrir cette vérité que la doctrine égalitaire nous empêchait de soupçonner — que chaque peuple, comme chaque homme, a une âme propre ; qu'il y a des caractères nationaux comme il y a des caractères individuels.

Il est devenu évident aujourd'hui que pour bien gouverner un peuple, il faut d'abord apprendre à le connaître ; et que pour le bien connaître, il faut pénétrer son âme, son génie.

Nous nous proposons ici, d'étudier le peuple annamite; de découvrir les ressorts intimes de sa vie publique ou privée ; de dégager les principes supérieurs qui ont présidé à l'établissement de ses institutions sociales ou politiques ; d'analyser les influences toutes-puissantes qui ont déterminé son histoire et son évolution.

Nous examinerons successivement dans ce but les deux causes principales qui ont contribué à la formation du caractère national annamite : la race et les milieux.

PREMIÈRE PARTIE : LE CARACTERE NATIONAL

CHAPITRE PREMIER. — LA RACE

I. Description de la race.

L'Annamite est un représentant de la race jaune. Il appartient à cette grande famille mongolique dont les branches principales sont : la famille mongole proprement dite qui occupe les régions centrales de l'Asie ; la race turque l'imposant rameau chinois et enfin les populations qui habitent principalement les versants de l'Himalaya et que M. de Quatrefages appelle « indo-mongoles ». C'est parmi ces dernières que le savant anthropologiste classe le peuple annamite.

La physionomie de l'Annamite présente, d'une manière générale, la plupart des traits communs aux peuples mongoliques : crâne large (brachycéphale) ; front bas et bombé, les pommettes saillantes, les yeux obliques et petits, les paupières supérieures bouffies et lourdes, les sourcils peu fournis, relevés vers leur extrémité ; les yeux noirs, le nez épaté dans le bas, en boule, large à la racine ; les oreilles écartées, les lèvres épaisses, les cheveux noirs, rudes et lisses, la barbe et la moustache toujours rares, ne poussant guère que pendant l'âge mûr.

Le trait le plus caractéristique de cette physionomie est « la largeur et l'élévation des os des joues qui donnent au visage une forme qui se rapproche plus du losange que de l'ovale. »¹

La peau des Annamites est généralement « olivâtre ou jaunâtre, quelquefois d'un blanc sale », plus foncée cependant chez les individus habitant l'Indo-Chine méridionale.

On a voulu voir dans cette différence de teint l'action exclusive du soleil, qui, plus chaud sous ces zones tropicales, brûle la peau exposée nue à ses rayons et lui donne ce hâle accentué qui la fait paraître plus brune ; il y faut reconnaître aussi, à notre avis, l'influence d'un croisement malais.

Le berceau de la race annamite étant le Tonkin et les régions avoisinantes, c'est là qu'on doit trouver les individus les plus purs, les moins colorés ; les Annamites de la Basse-Cochinchine ont été, au contraire, plus directement en rapport avec les Malais ou Chams et se sont transformés, sans doute, à leur contact.

On peut, en somme, dire avec MM. Bouin et Paulus² que les Annamites établissent, sous le rapport du teint, une transition entre les Malais et les Chinois ; plus clairs que les premiers, ils sont plus foncés que les seconds.

L'Annamite est généralement de taille peu élevée ; celle-ci atteint en moyenne 1 mètre 60 pour les hommes et 1 mètre 50 pour les femmes. Les membres inférieurs quoique grêles, sont bien constitués ; on remarque chez certains individus le gros orteil écarté des autres doigts du pied. Le torse est long proportionnellement aux membres inférieurs ; les épaules et la poitrine sont étroites, les attaches fines, les mains maigres et effilées. L'ensemble de la structure anatomique donne une impression de faiblesse, de débilité. Il est extrêmement rare de voir un Annamite obèse ; la charpente osseuse apparaît immédiatement sous la peau. Le poids moyen du corps est d'environ 55 kilos pour l'homme et de 45 pour la femme, inférieur, par conséquent, à celui des races européennes.

Leur force musculaire n'est pas très considérable ; il faut bien deux Annamites et quelquefois plus, pour soulever avec peine un fardeau qu'un Européen transporterait aisément. La race

¹ Cortambert. *Tableau de la Cochinchine*.

² *L'Indo-Chine française contemporaine*.

annamite diffère en ceci de la race chinoise ; cette dernière est autrement robuste. L'infériorité physique des Annamites est sans doute le résultat de l'action prolongée du climat indo-chinois. Cette action s'est fait d'autant plus ressentir que les Annamites descendaient plus avant dans la zone torride. Si le Tonkinois est déjà moins robuste que le Chinois méridional, il est toujours plus grand et plus fort que l'habitant de la Basse-Cochinchine. Sa taille atteint souvent 1 m. 60 et quelquefois même, mais plus rarement, 1 m. 65. Au Tonkin, la femme travaille autant que l'homme; elle fait très fréquemment le métier de coolie (manœuvre), ce que ne pourrait se permettre la femme cochinchinoise. De même on a souvent pu remarquer que les coolies-xe (tireurs de pousse-pousse) courent beaucoup mieux et fournissent des courses plus longues au Tonkin qu'en Cochinchine.

D'ailleurs, malgré ses apparences de débilité, l'Annamite offre une force de résistance remarquable. Sous un climat accablant, il se livre aux besognes les plus pénibles et fait preuve de grandes qualités d'endurance. Il peut rester des journées entières dans la rizière, occupé à repiquer le riz, enfoncé dans la vase jusqu'aux genoux, exposera une atroce réverbération et aux émanations fiévreuses d'un sol humide; ou bien encore sur son sampan, en plein soleil, courbé pendant des heures sur l'aviron. Combien d'Européens pourraient-ils faire le dur métier des coolies-xe hommes infatigables courant plusieurs heures de suite à une allure de douze kilomètres à l'heure, avec des repos, de quelques minutes à peine pour avaler une tasse de thé ou un bol de riz.

Il faut tenir compte, pour déterminer l'origine de ces qualités physiques, du peu de développement du système nerveux chez l'Annamite, de son peu de sensibilité et, par conséquent, de son indifférence à la douleur et à l'effort. Je ne pense pas qu'il faille y voir, comme on a voulu le dire quelquefois, une influence héréditaire, qui aurait conservé et transmis, de générations en générations, un patrimoine d'énergie légué par des ancêtres mongols.

La race annamite est prolifique. C'est grâce à sa puissance d'expansion qu'elle a pu coloniser si parfaitement et en un temps relativement court, une grande partie de la péninsule indo-chinoise. Tandis qu'en Europe, la natalité pour 100 femmes mariées jusqu'à 50 ans, est de 29 en Prusse, de 26 en Angleterre, de 16 en France, on a calculé que le nombre des naissances pour 100 femmes annamites dans les mêmes conditions que ci-dessus, s'élevait à 170 environ. Ainsi que nous le verrons plus loin, l'absence de sens du bien-être, la fertilité du sol, la division excessive de la propriété, l'organisation de la famille, les croyances religieuses sont pour beaucoup dans le développement considérable de la natalité. Il ne faut donc pas voir là exclusivement un trait caractéristique de la race, mais encore l'influence prépondérante, à ce sujet, des milieux physique et social.

Sous un climat dévorant qui excite les nerfs jusqu'à l'épuisement, qui active la circulation du sang et la combustion animale, l'homme d'Annam mûrit plus tôt et vieillit plus rapidement que les habitants des zones tempérées. Il vit rarement de longues années et paraît vieux de bonne heure. Sur 65,489 décès qui se sont produits pendant l'année 1900 chez les Annamites ou autres Asiatiques habitant la Cochinchine, 7.075 seulement sont survenus chez des individus âgés de 60 ans ou plus ; la proportion est à peu près la même pour l'année 1901 : 51,908 décès, dont 6,231 d'individus ayant 60 ans et plus³. Ainsi un peu plus d'un dixième seulement de la population annamite atteindrait l'âge de 60 ans ; la proportion est donc relativement faible.

En outre, la puberté est très hâtive en Indo-Chine ; ses premiers phénomènes, d'après les observations du docteur Mondière, se présentent chez la femme vers douze ans, et l'âge de la nubilité est de 16 ans et 4 mois. Aussi n'est-il pas rare de voir, surtout dans les familles aisées, des mariages où les époux réunissent à peine, à eux deux, trente années.

³ *État de la Cochinchine française pendant les années 1900 et 1901* (Publication officielle du Gouvernement de la Cochinchine).

Cette précocité physique jointe à l'influence débilitante du climat usent promptement les individus ; elles en font un adulte à treize ans, à seize un père de famille, et à cinquante, sauf de rares exceptions, un vieillard.

Pour terminer cette rapide description ethnique il nous faut essayer ici d'esquisser sommairement une psychologie générale des peuples de race jaune.

De même qu'au point de vue physiologique les traits de ces populations s'harmonisent dans un type unique, malgré les divergences qui semblent les séparer, ainsi au point de vue psychique trouverons-nous chez toutes des traits de caractère identiques, des façons de penser et d'agir semblables, des tendances civilisatrices parallèles.

C'est là un des effets ordinaires de l'hérédité. Il faut, en effet, convenir, avec la plupart des anthropologistes ⁴, qu'il existe une connexion invariable entre l'hérédité de la ressemblance physique et l'hérédité de la ressemblance mentale.

Si l'on admet que le degré de développement des lobes cérébraux : frontal, pariétal et occipital, se reflète extérieurement sur la forme des vertèbres crâniennes correspondantes⁵, on arrive à cette conclusion que deux crânes semblables seront, chez deux individus différents, le signe d'une constitution mentale à peu près identique.

Les races jaunes, avons-nous dit, sont d'une manière générale brachycéphale⁶.

Or, les physiologistes croient pouvoir nous affirmer que, l'intelligence ayant son siège dans les lobes frontaux, l'allongement ou l'élargissement du cerveau, et par conséquent, de la boîte crânienne, indique chez les individus ou chez les races, de plus ou moins grandes aptitudes intellectuelles, une énergie volontaire plus ou moins forte.

Le brachycéphale et plus particulièrement le brachycéphale brun, serait, au moral « pacifique, laborieux, frugal, intelligent, prudent, n'abandonnant rien au hasard, imitateur, conservateur, mais sans initiative. Attaché à la terre et au sol natal, il aurait de courtes vues, un besoin d'uniformité, un esprit de routine qui le rend rebelle au progrès. Facile à diriger, aimant même à se laisser « gouverner » ⁷, de volonté peu énergique, il serait doué de l'esprit de troupeau, de l'esprit « grégaire. »

Ce sont là, à peu près, en effet, les traits psychiques dominants des Jaunes. Il faut cependant signaler encore leur défaut d'impressionnabilité qui les a rendus apathiques, insensibles à la douleur, durs au mal jusqu'au stoïcisme.

mais aussi parfois impitoyables jusqu'à la cruauté. Flegmatiques, peu nerveux, ils sont capables de commettre froidement les pires atrocités. Mais nous devons insister principalement sur la médiocrité de leur intelligence essentiellement pratique ; terre-à-terre, susceptible seulement d'un développement borné. Chez eux l'imagination est demeurée stérile ; c'est une conséquence naturelle de leur insensibilité aussi bien physique que morale. « L'imagination religieuse, le zèle, l'enthousiasme si ardents chez les Arabes les Iraniens, les Slaves, n'ont jamais éveillé l'apathie, échauffé la froideur des Turcs, des Mongols et des Mandchous. La religion la plus sympathique à leur quiétisme est bien certainement le bouddhisme. Ils sont bouddhistes naturellement, par tournure d'esprit, sans efforts ⁸. » Et encore ce bouddhisme ne l'ont-ils pas adopté sans lui faire

⁴ Th. Ribot. *L'Hérédité psychologique*.

⁵ Broca. *Topographie cranio-cérébrale*.

⁶ Toutefois une seule d'entre elles, la race mongole proprement dite, présente tous les attributs de la race mongolique. Elle semble constituer une sorte de centre d'où rayonnent en divers sens des groupes géographiquement et ethnographiquement distincts, dont le crâne s'allonge progressivement pour aboutir à la dolichocéphalie. — de Quatrefages.

⁷ A. Fouillée. *Psychologie du peuple français*.

⁸ L. Cahun. *Introduction à l'histoire de l'Asie*.

subir, inconsciemment, des modifications profondes pour l'adapter à leurs habitudes d'esprit, à leurs originelles croyances.

En somme, insensibilité, placidité, apathie, cruauté froide et inconsciente, absence d'imagination, intelligence moyenne, tel est le bilan de l'âme mongolique. A la vérité, ces traits caractéristiques ne sont pas accusés de la même façon chez tous les Mongoloïdes ; ils ont été soit atténués, soit renforcés, par les diverses influences auxquelles les peuples de race jaune ont été soumis : climat, croisements, etc... Mais ainsi que nous le verrons par la suite, nous découvrirons toujours quelque survivance de ces prédispositions primitives, desquelles même surgiront parfois de nouvelles dispositions.

Si l'on peut dire que les peuples mongoliques présentent, dans leur ensemble, un certain air de famille, il faut reconnaître cependant qu'ils se distinguent entre eux par des caractères particuliers nettement tranchés. L'expression « race mongolique » ordinairement employée pour désigner une foule de peuples et de nations très diverses (Thibétains, Birmans, Siamois, Chinois, Japonais, Tartares, Kirghises, Bouriates, Tongouses, Samoïèdes, Finnois, etc..) ne doit pas évoquer, en effet, l'idée d'un type particulier absolument déterminé et réellement existant, mais plutôt l'image d'un type idéal, synthétique, réunissant toutes les ressemblances générales qu'offrent en eux ces nations ou ces peuples. Elle n'implique pas, à la vérité, l'idée d'une unité ethnique, mais plutôt, comme disent les frères Reclus⁹, celle d'une antique pénétration mutuelle¹⁰.

Le peuple annamite est classé par M. de Quatrefages parmi les « indo-mongols » avec les Birmans et les Siamois. Ces populations présenteraient, au point de vue craniologique, des caractères identiques ; elles sont, en effet, toutes les trois sous-brachycéphales. Ce trait les distingue nettement du Chinois septentrional, qui est plutôt sous-dolichocéphale avec un indice horizontal moyen de 76.60 (de Quatrefages). Cet indice chez les Annamites varie entre 83 (Broca) et 85 (Pruner-Bey).

Mais il ne faudrait pas conclure toutefois de ces observations que les Annamites dussent, au point de vue anthropologique, se rapprocher plutôt des Siamois et des Birmans que des Chinois. Us ont au contraire, avec ces derniers, des affinités incontestables et singulières, qui n'ont jamais jusqu'ici reçu d'explication bien précise. Nous ne prétendons pas résoudre un pareil problème, mais il importe, dans l'intérêt de notre étude, de nous arrêter quelques instants à le considérer sous un de ses aspects particuliers : au point de vue des origines du peuple annamite.

II. Origines ethniques.

Le peuple annamite est, d'après ses propres annales, originaire du sud de la Chine. « A l'époque, dit le Père Legrand de la Liraye, où les cent familles chinoises occupaient la province de Chen-Si, c'est-à-dire dans les temps qui ont précédé Abraham de deux ou trois siècles (2400 à 2225 avant J.-C.), quatre tribus barbares occupaient les limites de l'Empire. Au midi¹¹ était la tribu des Giao-Chi¹². » C'est de cette tribu que la nation annamite prétend descendre.

⁹ E. et O. Reclus, *l'Empire du milieu*.

¹⁰ La plupart des peuples asiatiques emploient depuis la plus haute antiquité le cycle sexagésimal subdivisé en cycles de douze ans. Les Indiens, les Chinois, les Indo-Chinois (et parmi ces derniers, même les populations sauvages telles que les Lolos) se servent du même zodiaque dont les signes portent partout les mêmes noms : rat, bœuf, tigre, lapin, dragon, serpent, cheval, brebis, singe, poule, chien, cochon. Il y a là un fait qui révèle entre ces divers peuples des contacts anciens, fréquents et prolongés, sinon une commune origine.

¹¹ Le midi de l'empire, alors, était la région montagneuse, qui correspond aujourd'hui aux pays désignés sous les noms de : Quang-Toung, Quang-Si, Yunnan et Tonkin .

Mais cette tribu était-elle originaire du pays qu'elle occupait en ce point de son histoire? Cela est peu probable. Il faudrait voir plutôt, semble-t-il, les vestiges des premiers habitants de cette région dans les populations sauvages: Thaïs, Mans, Méos, Lolos, etc., qui occupent encore les massifs de la chaîne annamitique, et dans les tribus montagnardes du Yunnan, du Quang-Si et du Quang-Toung: Lolos, Yaos et Miao-Tzès.

D'où viennent donc les Giao-Chi ? Probablement de la même contrée que les autres populations mongoliques.

De fortes présomptions géographiques viennent corroborer cette opinion. Le groupe jaune, descendu, selon la plupart des anthropologistes, du massif central asiatique, fut poussé de bonne heure vers la mer, c'est-à-dire vers des climats plus doux, par les transformations successives qui se produisirent à la surface du globe.

« A mesure que se desséchaient les lacs de l'Asie centrale et que le désert empiétait sur les cultures, les populations refoulées des pays de l'Ouest, où elles s'étaient trouvées en rapports continus avec des Chaldéens, des Hindous, des Persans, descendaient vers le Hang-Tou (terre jaune), portant avec elles leurs connaissances et leurs industries. Chaque vallée fluviale devenait un chemin pour le peuple d'agriculteurs. »¹³.

Le courant général de migration se trouva ainsi divisé en plusieurs branches ; chacune suivit la vallée d'un des grands fleuves asiatiques : Hoang-Ho, Yang-tzé-Kiang, Si-Kiang, etc. Chaque fraction s'établit dans le pays que lui ouvrait la voie fluviale suivie ; chacune s'adapta à son nouveau milieu et subit ainsi des transformations profondes qui constituent les différences existant aujourd'hui entre les divers types mongoloïdes (Tartares, Mandchous, Chinois proprement dits, etc.). Tandis que les rameaux du Fleuve Jaune et du Fleuve Bleu s'épanouissaient rapidement sous une zone tempérée, dans un pays exceptionnellement riche, occupé seulement par quelques peuplades aborigènes qu'il fut facile de refouler, ceux du Midi, qui avaient suivi la voie du Si-Kiang, trouvèrent un pays difficile et montagneux, un climat tropical.....

??? arriver pour un assez long temps pour développer. D'autre part, la présence de vigoureux tr....???p.32 original..... qu'il fut impossible de résumer¹⁴??? et avec lesquelles il fallut longuement la levée du fervent de civilisation que la race portait en elle.

Aussi comprend-on aisément que ces rudes populations méridionales aient été longtemps regardées par la Chine civilisée comme des barbares et traitées en ennemies, bien qu'en réalité elles descendissent d'une même souche et possédassent un fonds commun de croyances que le temps n'avait pu effacer¹⁵.

On s'explique, en outre, que ces populations si amoureuses de l'autonomie, si jalouses de leur indépendance, qui ont su conserver, à travers des vicissitudes sans nombre, leur personnalité« leur caractère, leurs mœurs, leur langue primitives, aient pu s'imprégner aussi profondément de la civilisation apportée par le peuple vainqueur. Cette civilisation qu'on pourrait croire leur avoir été imposée uniquement par la force, a été au contraire adoptée volontairement, par inclination, en ce qu'elle répondait aux aspirations secrètes et aux convictions les plus intimes de l'âme annamite, et

¹² Giao-Chi : ayant le gros orteil écarté des autres doigts. C'est un signe indélébile qui n'appartient qu'à la race annamite et à la race malaise.

¹³ E. et O. Reclus. *L'Empire du Milieu*.

¹⁴ Des restes importantes de ces populations subsistent encore dans certaines régions de la chaîne annamitique : Thaïs, Mans, Meos, Lolos. etc.

¹⁵ Il en fut de même pour les Tartares et les Mandchous à l'égard des Chinois. Issus d'une même souche ils restèrent pourtant étrangers l'un à l'autre pendant de longs siècles. L'âpre climat du nord de l'Asie et celui plus doux du centre avaient creusé entre eux des divergences irréductibles de tempérament et de caractère.

coïncidait avec les croyances ataviques puisées, en l'origine, à une commune source, dans une commune patrie.

Un lien de parenté plus immédiate encore unit l'Annamite au Chinois méridional. Le Cantonais diffère beaucoup, surtout par le tempérament, du Chinois du Centre et du Nord de l'Empire ; mais il se rapproche d'autant du type annamite, établissant ainsi une sorte de transition entre ce dernier et le type du Chinois proprement dit. Les habitants de la Chine méridionale, Cantonais et Foukienais en particulier, ont les formes plus grêles, les extrémités plus fines, le teint plus foncé, le tempérament plus vif que le Chinois du Nord. Ces différences qui s'expliquent naturellement par l'influence du climat, leur constituent précisément des traits communs avec l'Annamite en général, et en particulier, avec l'habitant actuel du Tonkin. La ressemblance serait plus frappante si les Chinois avaient conservé leur coiffure et leur costume d'autrefois, à peu près semblables à ceux de nos protégés d'aujourd'hui. On sait que le rasement de la tête et le port de la tresse sont d'importation toute récente en Chine ¹⁶.

Cette ressemblance entre Célestes Méridionaux et Annamites ne se borne pas au seul aspect extérieur : elle se continue encore par certains côtés dans la langue (1), dans le caractère et les habitudes.

(1) « Le dialecte sinico-annamite (il faut entendre sous ce nom la prononciation particulière affectée par les Annamites aux caractères idéographiques de la Chine) se rapproche surtout du dialecte cantonais, ainsi qu'on pourra le voir dans le vocabulaire qui suit, où l'on remarquera notamment, dans les consonnes initiales, la permutation des lettres p', k, y, p, s, t, ch et ts du cantonais en b, g, n, b, t, d, 0, annamiques :

	Cantonais.	Sinico-Annamique.
pain,	P'ing,	bin~.
homme,	yan,	n~œn.
nord,	pak,	bak.
cœur,	sam,	tâm.
couteau,	tao,	dao.
eau,	choui,	thoui.
automne,	ts'ou,	thou.

Quant aux inflexions finales la conformité qui existe entre les dialectes de Canton et de l'Annam est également remarquable ; ainsi, par exemple, les quatre intonations finales qui suivent et qui ne se rencontrent jamais dans le dialecte chinois de Nan-King, sont les mêmes dans l'annamite et dans le cantonais :

	Annamique.	Cantonais.
dix,	thap,	chap.
pouvoir,	dak,	tak.
sang,	houet,	hœet
forêt,	lam,	lam.

Les autres finales annamiques offrent avec le cantonais et avec les autres dialectes chinois des rapports analogues.

Il paraît donc évident que le dialecte annamite se rapproche très près du dialecte chinois de Canton... » (L. de Rosny, *Tableau de la Cochinchine* pp. 293-294-295).

Comme nos Tonkinois, le Cantonais est gai, bruyant, moqueur parfois; comme eux il possède des habitudes aquatiques qu'on observe rarement chez d'autres peuples : des villages entiers se forment sur les fleuves, avec leur population spéciale qui s'y reproduit, y vit, y travaille et y meurt.

¹⁶ Cette coutume date seulement de la conquête mandchoue.

Des coïncidences aussi remarquables ne pouvaient manquer de frapper des observateurs attentifs ; quelques-uns les ont signalées¹⁷ et ont été amenés pour les expliquer à supposer que les populations en question avaient une même origine ethnique.

La configuration géographique du pays vient apporter un puissant argument en faveur de cette hypothèse : les vallées parallèles du Fleuve Rouge et du Si-Kiang qui prennent naissance dans la même région du Yunnan, communiquent entre elles par des affaissements naturels et ont pu, en effet, pour cette cause, recevoir, chacune, des migrants issus d'un même groupe.

On ne peut nier pourtant qu'il existe, surtout au point de vue physiologique, de grandes divergences entre le type annamite et le type du Chinois méridional.

D'une manière générale, ce dernier jouit d'une constitution plus solide, d'un tempérament plus résistant, d'une force musculaire plus grande que l'Annamite ; il est en même temps d'une stature plus élevée.

Au point de vue moral, il présente également, il faut en convenir, de nombreuses dissemblances.

Cette objection, grave, semble-t-il, détruirait-elle notre hypothèse ? Nous n'en croyons rien.

Les différences notables relevées dans la comparaison des deux types, trouvent leur explication naturelle dans deux faits, l'un d'ordre physique : l'influence du milieu ; l'autre, d'ordre social : l'influence des croisements.

Tandis que l'acclimatement sous le ciel indo-chinois a produit chez l'Annamite une sorte de dégénérescence, les Cantonais se sont maintenus dans une zone sinon tempérée, du moins semi-tropicale dont le climat leur a permis de conserver leur primitive vigueur.

Ils ont été, d'autre part, en contact continu et plus direct avec la race chinoise proprement dite; ils se sont ainsi imprégnés plus profondément des caractères ethniques des vainqueurs dont la constitution physique, incontestablement plus robuste que la leur, a heureusement influé sur le métissage. La nation annamite, au contraire, isolée, plus éloignée du centre de la Chine, protégée en quelque sorte par le tampon de l'État Cantonais, s'est trouvée à l'abri d'une assimilation aussi complète ; orientée, en outre, par des fatalités géographiques, vers les régions du Sud, étroite bande de plaines que l'expansion toujours croissante de la race l'obligeait d'envahir, la nation annamite ne devait pas subir seulement l'influence de la domination chinoise : elle trouva, en effet, devant elle des représentants de la race malaise, dont le contact eut pour résultat d'accentuer les divergences des caractères annamite et chinois.

III. Les Giao-chi.

Avant d'étudier les diverses influences qui ont contribué à la formation du type annamite, il convient d'arrêter un instant nos regards sur l'ancien peuple de Giao-Chi qui constitue la base du mélange ethnique dont nous voulons analyser le produit.

Le pays habité par les Giao-Chi, c'est-à-dire la région montagneuse qui correspond au Tonkin, au Yunnan, au Quang-Si et au Quang-Toung actuels, ne ressemblait pas absolument, il y a quelque mille ans, au pays que nous connaissons aujourd'hui. Le delta du Song-Coï (Fleuve Rouge), était alors à peine en formation et la mer baignait, sans doute, le pied des gradins dont les étages successifs s'élèvent jusqu'aux plateaux du Thibet¹⁸.

¹⁷ Pène Siefert. *Jaunes et Blancs en Chine. Les Jaunes*, p. 142.

¹⁸ « Avant le travail d'accroissement des terres, le golfe du Tonkin s'avancé beaucoup plus profondément dans l'intérieur. La carte du R. P. Alexandre de Rhodes, dressée au XVII^e siècle, donne au golfe une forme triangulaire beaucoup plus accentuée que celle d'aujourd'hui : le sommet de l'angle occidental a été envahi peu à peu par les apports fluviaux. Les collines qui existent dans la plaine et qui descendent vers la

Cette haute région est encore de nos jours extrêmement malsains ; les habitants du delta se refusent à y pénétrer, disant que « l'eau y tue ». Formée de vallées étroites et profondes, de cuvettes larges et plates, d'un enchevêtrement confus de massifs où l'écoulement parfait des eaux est souvent difficile sinon impossible, couverte de forêts épaisses dont les débris végétaux enfouis sous le sol depuis des siècles produisent sous l'action de l'humidité et de la chaleur des émanations délétères, peuplée, en outre, de bêtes fauves, elle devait constituer un habitat particulièrement malsain et peu favorable au développement d'une race.

Nous pouvons donc admettre, avec Luro¹⁹ que les Giao-Chi étaient peu vigoureux. Il n'y a rien là que de très vraisemblable. Habitant un pays « couvert de forêts impénétrables » où « les chaleurs de l'été engendraient des maladies pestilentiennes », leur existence était misérable. C'étaient de véritables sauvages qui se rasaient les cheveux, se tatouaient le corps et vivaient à peu près uniquement de chasse et de pêche. Leurs armes, nous dit l'abbé Launay²⁰, consistaient en flèches et en lances dont la pointe était tantôt en fer, tantôt en bois durci au feu.

Les habitudes et les mœurs d'une telle population devaient forcément être simples et primitives.

« Les légendes annamites sur les temps anciens, dit Luro, font comprendre que le peuple de Giao était superstitieux, qu'il avait des temples, qu'il offrait des animaux en sacrifice aux génies immortels représentant les forces de la nature... »²¹.

L'union libre semble avoir été chez lui en honneur, les gouverneurs chinois ayant dû la proscrire expressément à diverses époques.

La polygamie existait certainement et la constitution de la famille avait pour base le principe de l'autorité paternelle absolue.

Ces divers traits ethniques nous montrent que le peuple Giao-Chi, avant la conquête chinoise, sortait à peine des premières phases de son évolution. L'examen de ses qualités mentales nous conduira à une conclusion identique.

Les historiens de la nation annamite, Legrand de la Liraye, Luro, Launay, s'accordent à reconnaître aux ancêtres Giao des qualités hospitalières et un certain amour de l'indépendance. Il faut voir là, sans doute, l'influence peu lointaine du clan communautaire qui, d'après les sociologistes, serait la première agglomération sociale.

Les membres de ce clan ne pouvant, isolément, qu'offrir une bien faible résistance aux attaques des bêtes fauves ou des clans voisins, devaient nécessairement s'unir dans un même effort, se prêter mutuellement aide et assistance. Mais cet altruisme était spécial, en ce qu'il ne s'adressait qu'aux membres mêmes du clan. Ce sentiment à la fois altruiste et exclusif devait donner naissance à deux inclinations contradictoires : « la fraternité pour les compagnons, la férocité pour les étrangers »²².

On nous dépeint encore les Giao-Chi comme « frivoles et orgueilleux ». C'est la conséquence naturelle de l'esprit de sociabilité. N'aimant pas vivre isolé, habitué à se trouver au milieu de ses semblables, l'homme est enclin à la vanité ; il tient à paraître à son avantage ; l'opinion de ses pareils

mer en diminuant progressivement de hauteur jusqu'au littoral actuel, constituaient autrefois autant d'îles où les flots ont creusé des grottes profondes et laissé des traces d'érosion et de dépôts coquilliers marins.

Les documents chinois établissent qu'en l'an 600 de notre ère, Hanoï était un port de mer, ce qui indique une conquête progressive annuelle de 48 mètres de la terre sur les eaux. La génération actuelle a été témoin dans la province de Nam-Dinh, de la formation du canton de Rim-Son depuis 1831. Le littoral du Day s'est accru de trois cantons depuis quelques années. Les centres où commerçaient les Hollandais, il y a deux siècles et en particulier Hong-yen, sont aujourd'hui à cinq ou six lieues du rivage ».

(Bouin et Paulus, *Op. cit.*).

¹⁹ Le pays d'Annam.

²⁰ Histoire du peuple d'Annam.

²¹ Le Pays d'Annam.

²² Launay, *Op. cit.*

est une de ses grandes préoccupations. Ce sentiment est surtout développé chez les primitifs, chez les « peuples enfants », dont le goût pour la parure, pour les choses brillantes, d'aspect extérieur voyant, a été maintes fois remarqué. Les Annamites ont conservé ce défaut. Tout le monde connaît leur amour pour le clinquant et le panache, les robes aux satins clairs et les parasols gigantesques.

Au point de vue de la volonté, Luro nous représente les Giao comme « légers, changeants et prompts à la révolte ».

Leur histoire mouvementée nous les montre, en effet, assoiffés d'indépendance, mais doués d'une volonté insuffisamment constante n'agissant que par explosions violentes et intermittentes.

Au point de vue politique, nous ne connaissons que peu de chose concernant l'organisation des peuples de Giao. Nous savons tout au plus qu'ils étaient divisés en tribus dont les nombreuses dissensions nous sont rapportées par les Annales. C'est pour n'avoir pas su s'unir contre l'ennemi commun que les Giao-Chi ont subi le joug de la domination chinoise.

« A l'origine, dit l'abbé Launay, les Giao-Chi étaient divisés en tribus ou petits royaumes, à la tête desquels était placé un chef dont le pouvoir semble avoir été héréditaire.

A cet état dut succéder une sorte de situation intermédiaire entre la royauté absolue et le régime patriarcal. Ce fut probablement quelque chose comme notre féodalité...

« A cette époque, selon toutes probabilités, la puissance du roi devait donc être plus nominale que réelle. Cependant, cette autorité suprême dans une seule main avait établi une sorte de lien entre toutes les tribus et leur avait donné une certaine cohésion politique, mais sans les faire atteindre, même de loin, à cette unité et à cette centralisation administrative qui sera le fruit de la domination chinoise. »

Tels étaient, dans leurs grandes lignes, le caractère, les mœurs et l'organisation des premières populations de l'Annam. Us ne présentent, à la vérité, rien de bien particulier.

Ce sont ceux qu'on remarque chez tous les peuples primitifs, à l'aurore des civilisations. Fétichisme et superstition, union libre ou polygamie, absolutisme de l'autorité patriarcale, esprit de sociabilité et d'indépendance, violence des passions, telles sont les manifestations sociales qui marquent le début de toute évolution des peuples.

Il est à remarquer cependant, que cette évolution a été chez les Giao-Chi particulièrement lente.

Venus d'un pays quasi tempéré, ils avaient peu de chance de s'acclimater en se rapprochant de l'équateur; en outre, la région où ils s'étaient établis était plutôt malsaine et n'offrait, au point de vue économique, que de bien rares ressources.

La période d'acclimatement devait donc être pénible et retarder dans une certaine mesure le développement progressif de la race.

Il est incontestable, pourtant, que les Annamites sont aujourd'hui complètement acclimatés; mais il faut attribuer, sans doute, ce résultat aux croisements multiples avec les divers peuples autochtones²³ au début de l'occupation.

Si ces mariages eurent pour les Giao-Chi un heureux effet au point de vue physiologique, il n'en dut pas être de même au point de vue social. Un métissage avec des peuplades primitives devait contribuer à maintenir les envahisseurs dans une condition inférieure.

Il faut considérer, d'autre part, que les immigrants ne purent pas toujours absorber les tribus aborigènes, et qu'ils durent refouler la plupart d'entre elles dans la région montagneuse pour pouvoir occuper les régions basses, poissonneuses et fertiles, du delta alors en formation. La lutte

²³ « Autochtones » est-il bien le mot exact qu'il faudrait employer ici, pour désigner les tribus sauvages qui peuplent les montagnes de l'Indo-Chine et avec lesquelles les Annamites ont eu et ont encore de fréquents rapports (Thaïs, Mans, Meos, Lolos, Mois, etc.). Il n'est pas certain, en effet, que ces peuplades, ou au moins la plupart d'entre elles, soient originaires du pays même qu'elles habitent. Elles paraissent plutôt avoir immigré, dans des temps fort reculés, descendant, comme l'opinion en a été souvent émise, des plateaux du Thibet.

dut être longue et âpre ; les aborigènes étaient, en effet, des hommes remarquablement vigoureux, si l'on en juge par les spécimens qu'on rencontre encore dans le nord du Tonkin, au Yunnan, au Quang-Si et au Quang-Toung ; il est permis de supposer que leurs tribus étaient, en outre, fort nombreuses, si l'on considère l'extrême diversité des dialectes parlés par les sauvages habitant ces mêmes régions ²⁴.

Toutes ces difficultés d'adaptation et d'existence auraient pu amener l'anéantissement des Giao-Chi si une puissante influence extérieure n'était venue bientôt leur apporter un utile secours. C'est la conquête chinoise qui fit le peuple annamite ce qu'il est aujourd'hui.

IV. Chinois et Malais.

Ayant à peine franchi les premiers degrés de l'évolution sociale, leurs facultés ne s'étant encore orientées vers aucune direction déterminée, leur caractère offrant à peu près la surface plane et malléable de la « table rase », sans réelle énergie et sans homogénéité, impuissants à résister à la force organisée, mais doués, comme tous les Mongoloïdes, de facultés d'assimilation remarquables, les Giao-Chi se trouvaient dans les conditions les plus favorables pour recevoir l'empreinte civilisatrice d'un peuple supérieur.

Ce fut en l'an 232 avant J.-C. que l'empereur chinois Tsin-Chi-Hoang-Ti jeta sur l'Annam deux armées, d'au total 800,000 hommes, formées de tous les vagabonds qu'il avait pu réunir. Sous le commandement du général Triêu-dà, elles s'emparèrent du royaume. Une révolte (Trung-Trac), tenta quarante ans après J.-C. de secouer le joug étranger; elle eut pour unique résultat d'amener une nouvelle armée chinoise, que le vainqueur essaya de fixer définitivement dans le pays pour y asseoir plus solidement sa conquête.

Ces entreprises de colonisation militaire rendues nécessaires par les nombreuses tentatives des Annamites pour recouvrer leur indépendance, ne prirent fin qu'en 968, avec la domination chinoise elle-même. Celle-ci avait duré plus de dix siècles.

Pendant ce millier d'années, le mélange des nationalités devait être inévitable et amener des modifications notables dans la constitution physique du peuple soumis. La race chinoise est, on le sait, extrêmement vigoureuse et sa prépondérance dans les croisements avec d'autres variétés

²⁴ Outre les dialectes en usage chez les Miao-Tzès et les Yaos du Quang-toung, on a pu relever sur la frontière tonkinoise, de Moncay à Lao-Kay, jusqu'à vingt-deux vocabulaires différents dont la comparaison a permis de ramener à quatre groupes distincts la composition ethnique de cette zone : Thaï, Man, Meo et Lolo. Comme, en Chine, les Miao-Tzès et les Yaos, en Annam les Thaïs, les Mans, les Meos, les Lolos se sont isolés des immigrants ; réfugiés dans la montagne, région malsaine et difficilement accessible où il répugne à l'Annamite de pénétrer, ils ont réussi à garder leur langue, leurs mœurs, leurs coutumes et leur organisation primitives. L'habitat a, par ailleurs, contribué beaucoup à les maintenir à l'état sauvage.

Pourtant, malgré cet isolement farouche, un phénomène d'endosmose ethnique a dû se produire entre immigrants et autochtones. La race thaï' notamment « s'est transformée à l'image des peuples qu'elle a côtoyés dans sa marche : le Thaï du Yunnan ressemble au Chinois. . . , celui du Laos et du Siam au Khmer » comme « celui du Tonkin à l'Annamite »

(L. Finot, *Rapport annuel sur les travaux de l'École Française d'Extrême-Orient*, 1900).

Pour que cette influence ait pu se produire il a fallu qu'un commerce s'établît entre les deux populations; on peut donc admettre, sans trop de témérité, qu'un élément autochtone entre, pour une certaine part, dans la fixation du type ethnique de l'Annamite actuel.

Cette part est incontestablement très faible; elle n'a laissé aucune trace bien apparente aujourd'hui, le vieux fond primitif de la race ayant subi des altérations trop fréquentes et trop profondes. Ce premier mélange dut pourtant contribuer dans une certaine mesure à faciliter aux nouveaux venus l'acclimatement sous une zone tropicale pour laquelle ils n'étaient pas constitués.

humaines est un fait universellement admis. L'ascendant du type chinois l'emporte presque sans exception et ce type peut se transmettre quelquefois jusqu'à la cinquième génération²⁵.

Une autre cause favorisa en Annam le métissage chinois. Si l'émigration des hommes vers l'Annam, fut encouragée par le gouvernement impérial, l'émigration des femmes était interdite par la coutume, ainsi qu'elle l'est d'ailleurs encore de nos jours. Aussi les Célestes s'allièrent-ils exclusivement aux femmes annamites pour donner naissance à des générations nombreuses de métis ; ceux-ci contractèrent à leur tour, dans le pays, de nouvelles unions qui assurèrent dans le type annamite la perpétuation de certains caractères ethniques chinois.

Les résultats de cette fusion des races ne furent pas ceux qu'en attendaient les envahisseurs.

Les Annamites, doués de puissantes facultés assimilatrices, eurent tôt fait de s'imprégner de la civilisation chinoise, qui répondait d'ailleurs, avons-nous dit, aux inclinations secrètes de leur âme. Aussi advint-il qu'un jour on ne distingua plus les assimilés de leurs assimilateurs. Les deux éléments fondus en un intime mélange, groupés sous une même nationalité, unis par une étroite communauté d'intérêts, formèrent un nouveau peuple, plus puissant, mieux organisé, plus poli que celui dont il tirait son origine et qui aspira à secouer le joug du maître dont il avait reçu la civilisation.

Ainsi constituée, la nation annamite n'était pas encore arrivée au terme de ses transformations.

Son expansion continue vers le sud devait la mettre en contact avec de nouvelles populations indigènes dont les Mois et les Khas sont, sans doute, les derniers représentants, et avec un peuple de race malaise et de civilisation indienne : les Chams.

Un doute profond plane sur la question de savoir à quelle époque les Malais se sont établis en Indo-Chine.

Leur occupation est-elle antérieure ou postérieure à l'invasion mongole ? Viennent-ils de Java comme le présumant la plupart des auteurs ? Sont-ils, au contraire, originaires du continent comme le pensent le docteur Harmand, M. C. Buck, le docteur Bordier et quelques autres voyageurs ? La solution d'un pareil problème n'entré pas dans le cadre de cette étude. Il serait d'ailleurs bien hasardeux de donner, dans l'état actuel de nos connaissances, une réponse à ces différentes questions.

Il est cependant certain qu'aux premiers siècles de notre ère, le territoire désigné aujourd'hui sous le nom d'Annam était le siège du royaume malais de Tchampa²⁶, qui devint, au IXe siècle, tout puissant dans la péninsule. Pendant près de 1200 ans, Annamites et Chams furent en lutte ; le conflit, alterné, de part et d'autre, de succès et de défaites, se termina par l'écrasement du peuple cham. Ses derniers représentants sont disséminés aujourd'hui dans quelques petites vallées de l'Annam et dans le Cambodge où l'on en compte quarante ou cinquante mille environ.

Il semblerait que pendant ce long contact les deux races aient dû se pénétrer profondément ; la fusion paraît même, en effet, constituer la seule explication plausible qui puisse être donnée de la disparition à peu près totale des Chams.

Nous remarquons, certainement, chez l'Annamite, des traces évidentes d'un croisement malais, mais ce croisement n'a pas eu au point de vue anthropologique, ainsi que nous allons le montrer, une décisive influence.

Les Malais ont la peau brune, tantôt foncée, tantôt tirant sur le rouge clair les cheveux noirs, relativement fins ; le front bas, les yeux grands, les sourcils arqués et fortement dessinés ; les lèvres peu épaisses ; le nez très légèrement épaté, mais beaucoup moins large et écrasé dans sa partie supérieure que chez les Annamites. Nerveux, bien musclés, souples, généralement maigres, ils sont d'apparence plus robuste que l'Annamite aux membres grêles. Ils sont également plus grands que ce dernier ; leur taille atteint parfois 1 mètre 70. Les extrémités et leurs attaches sont fortes ; le

²⁵ Ch. Letourneau. *Psychologie ethnique*.

²⁶ On dit encore : Champa ou Ciampa

gros orteil est séparé des autres doigts du pied, signe des plus caractéristiques de la race malaise, qu'on rencontre chez beaucoup d'individus de race annamite.

Il est permis de supposer, avons-nous dit, que les Chams ou anciens Malais de l'Indo-Chine orientale, se sont peu mélangés au peuple d'Annam. Les sentiments de haine héréditaire qui séparaient les deux nations n'ont pas dû permettre, en effet, une fusion complète ²⁷. C'est seulement pendant les périodes de calme, relativement courtes, qu'une pénétration mutuelle a pu s'effectuer. Aussi l'Annamite n'a-t-il emprunté à la race malaise que très peu de ses caractères spécifiques. Il en a pris surtout une coloration de la peau un peu plus foncée qui le différencie du Chinois méridional. On rencontre aussi fréquemment chez lui, mais non pas d'une manière générale, comme on a souvent voulu le dire, le premier orteil opposé aux autres doigts. Si cependant cette particularité physiologique ne s'est pas nettement maintenue jusqu'à aujourd'hui chez tous les descendants des Malais en Annam, du moins cette structure singulière du pied a-t-elle dû être générale à un moment donné, puisque subsiste chez tous les Annamites, sans exception, l'habitude de saisir avec le pied certains objets, conséquence probable de la particularité anatomique signalée plus haut.

Ce que la race annamite a pu, surtout, gagner à une infusion, si faible soit-elle, de sang malais, c'est une plus grande aptitude à l'acclimatement sous les tropiques. Il faut remarquer, en effet, que l'habitat normal de la race jaune est l'Asie centrale, c'est-à-dire, une zone tempérée, souvent très froide, dont le climat est l'opposé de celui de l'Annam et de la Basse-Cochinchine. Les Jaunes ont toujours, il est vrai, fait preuve de qualités exceptionnelles d'adaptation aux conditions climatiques ; mais l'Annamite se trouvait, cette fois, particulièrement mal partagé. Il n'aurait peut-être pas résisté s'il n'avait rencontré les Malais sur sa route.

CHAPITRE II. — Les milieux.

Le caractère d'un peuple est l'effet de deux causes concomitantes : la constitution physiologique de ce peuple et son adaptation aux divers milieux.

Nous avons étudié le premier de ces deux facteurs : la Race ; il nous reste maintenant à déterminer quelle a été, dans la formation du caractère annamite, la part des multiples influences du climat, de la configuration et de la nature du sol, de l'éducation, etc..

I. Le milieu physique.

L'action du climat sur les caractères nationaux a été souvent exagérée ; on a voulu parfois expliquer par sa seule influence les moindres qualités ou les moindres défauts de tel ou tel peuple.

Sans lui donner une telle importance, il faut bien cependant, savoir la reconnaître .

Dans une nation civilisée, l'action du milieu physique, fortement contrebalancée par les influences, aussi nombreuses que diverses, du milieu social ou intellectuel, demeure à peu près nulle ; mais, chez un peuple au début de son évolution, elle contribue, pour une large part, à fixer

²⁷ A la suite de la répression d'une révolte des Cham en 1505, l'Annam entreprit l'établissement de soldats dans les provinces siamoises récemment conquises. « En se fixant dans le pays, dit l'abbé Launay, les Annamites devaient rendre l'annexion plus durable. Pourtant la fusion des races n'eut pas lieu ; les Annamites contractèrent peu d'alliances dans le pays ; mais, grâce à leur propagation rapide, la race vaincue se trouva peu à peu refoulée dans les montagnes ». *Op, cit.*

son tempérament général qui, par la suite, devient héréditaire et forme avec la constitution physiologique de la race, le fond presque immuable du caractère national.

L'Indo-Chine, immense étendue de territoire qui couvre plus de quinze degrés de longitude, ne possède pas un climat égal dans toutes ses parties. Alors que la Cochinchine est située dans la zone torride, le Tonkin jouit d'un climat semi-tropical.

La distribution des saisons est pourtant sensiblement la même dans les deux pays: la 'saison sèche qui dure d'octobre ou novembre à mars ou avril, et la saison des pluies, d'avril ou mai à septembre ou octobre.

La température moyenne en Cochinchine est de 27 degrés environ ; elle s'élève quelquefois jusqu'à 35° ou 36° pendant la saison sèche et ne descend jamais au-dessous de 18°. La chaleur est donc à peu près constante.

L'humidité est considérable; le degré hygrométrique moyen est 84°; le pluviomètre accuse une chute d'eau moyenne de 1 mètre 60, près de trois fois plus grande qu'en France où elle atteint mètre 65 environ.

Ces conditions climatériques rendent la Cochinchine très insalubre. Le sol toujours très humide, souvent inondé, renfermant les détritiques d'une végétation luxuriante, produit sous l'action de la chaleur, des émanations malsaines qui provoquent l'éclosion des germes de toutes sortes de maladies : dysenterie, diarrhée, fièvres paludéennes, choléra, variole, etc..

Le climat du Tonkin est généralement meilleur; si la chaleur y est excessive pendant la saison des pluies (le thermomètre indique jusqu'à 39° et 40°) la saison sèche est relativement fraîche ; la température s'abaisse alors jusqu'à 8° et même 7° quelquefois.

Mais l'humidité est extrême ; la moyenne des pluies annuelles est de 1 mètre 80, soit vingt centimètres de plus qu'en Cochinchine. Pendant la saison chaude où la précipitation des eaux est très abondante, le delta se trouve transformé en un véritable marécage ; et si, pendant la saison sèche, aux mois de décembre, janvier et février, il n'y a pas d'orages violents, en revanche, le ciel reste couvert de nuées grises qui se résolvent en une brume fine : le crachin.

En somme, on peut définir le climat de l'Indo-Chine : chaleur et humidité excessives.

Si ces deux éléments ont pu avoir une influence prépondérante sur les ancêtres des Annamites, nouvellement arrivés dans le pays, émigrés de régions plus froides et non acclimatés par conséquent, ils sont, par contre, impuissants aujourd'hui à transformer la race actuelle, adaptée au milieu, et plus résistante désormais à son action.

Car ce milieu lui-même a été modifié depuis ; les conditions d'existence y sont devenues meilleures; où stagnaient des marais, verdissent aujourd'hui des rizières ; le paludisme est maintenant bénin où, autrefois, il faisait de profonds ravages²⁸.

C'est ce que j'exprimais tout à l'heure en disant que dans une nation civilisée l'action physique du milieu se trouve contrebalancée par les influences sociales. Après avoir agi sur l'homme, la nature, à son tour, subit l'influence de ce dernier, qui, selon l'expression d'Auguste Comte, la « socialise » en quelque sorte.

Si donc nous étudions ici les conditions climatériques de l'Indo-Chine, il est bien entendu qu'il ne saurait être question de leurs effets immédiats sur les habitants actuels. En présentant tout à

²⁸ « On peut expliquer cette immunité, disent MM. Bouïnais et Paulus, par le surménagement de la terre, par la culture à outrance qui utilise toute la matière organique sans rien laisser aux fermentations nuisibles. La distribution des météores saisonniers n'est pas non plus sans influence. Au moment où les brouillards de mars humectent profondément la terre, éclate la poussée vernale des fièvres paludéennes; bientôt surviennent les grandes pluies; le sol est noyé, l'eau douce distribuée sur tous les champs ; le Delta n'est plus qu'une nappe d'eau ; donc plus de marais, plus de miasmes, plus de fièvre. En outre, la pluie cessant, le sol se détrempe, la charrue ouvre de nouveau son sillon. Nouvelle poussée de paludisme, mais, dans sa croissance rapide, le riz absorbe l'humidité du sol qui, bientôt sec au point de se craqueler en tous sens, n'a plus rien du marais. » (*L'Indo-Chine française*, t. II, p. 470).

l'heure, des observations psychologiques se rapportant forcément aux seuls Annamites modernes, nous n'aurons pour objet que de montrer les résultats d'influences primitives, très lointaines, produites en des temps reculés sur l'organisme des anciens Giao-Chi et qui, transmis par l'hérédité, sont devenus aujourd'hui les immuables caractéristiques de la race.

« Les Asiatiques, dont Hippocrate avant Montesquieu, dit M. Fouillée, notait la mollesse, ont souvent un tempérament bilieux, épuisé par la chaleur ; l'excès de combustion interne ne laisse pas un excédent de force à dépenser au dehors. La chaleur extrême rend trop rapide le cours du sang et des fluides; elle fait sécréter plus de substances aqueuses et solides, ce qui rend l'organisme moins propre à l'effort et au travail. En excitant le sang et en ouvrant tous les pores, elle rend les nerfs et la peau trop impressionnables. Par là, les hommes deviennent plus aptes à sentir et, en même temps que leur sensibilité, leur imagination est surexcitable. Enfin, l'excès de la chaleur finit par fatiguer et épuiser la sensibilité même. » La tension électrique de l'air, son humidité, sa limpidité, exercent aussi une influence sur l'organisme. « L'humidité continue, notamment, obstrue les pores de la peau, retarde la circulation des « humeurs », diminue la force du système vaso-moteur, enlève au corps entier de l'énergie, émousse la sensibilité et l'activité morale, en un mot, prédispose à la lenteur et à l'inertie du tempérament flegmatique²⁹. »

Ces remarques, fort justes, s'appliquent parfaitement au tempérament annamite.

La turbulence du nomade Mongol, l'humeur batailleuse et violente du Malais qu'on s'attendrait à retrouver dans l'Annamite issu des deux premiers, se sont fondues, sous l'action stupéfiante du climat, en une insensibilité foncière, une placidité, une indifférence irréductibles.

Comme première preuve de cette insensibilité, nous pouvons citer chez l'Annamite, peuple d'une civilisation pourtant relativement élevée, l'absence de tout progrès, de tout raffinement dans le mode d'alimentation. Il faut, en effet, remonter aux origines, au moment où l'homme, n'ayant encore que de rares besoins, s'appliquait à satisfaire le plus impérieux de tous : la faim, pour retrouver des goûts analogues à ceux des Asiatiques. On connaît les plats fameux de la cuisine annamite ou chinoise : vers palmistes, œufs pourris, etc.. Presque tout est comestible: grenouilles, rats, chauves-souris, serpents; viande, légumes ou denrées avariés. Au marché, le vendeur a deux prix : l'un pour les marchandises fraîches, l'autre, plus faible, pour celles qui ont été déjà exposées les jours précédents. Tel morceau de porc qui vaut douze cents³⁰ aujourd'hui, n'en vaudra plus que huit ou dix demain et trouvera certainement acheteur.

Avec ces mets, l'Annamite emploie des sauces extrêmement épicées et de composition toute particulière ; la plus répandue est celle appelée « nuoc mam » faite de poissons piles qu'on laisse fermenter très longtemps dans de l'eau de mer. Le goût et l'odeur de cette mixture répugnent à nos goûts européens.

Ce manque de délicatesse du goût a par ailleurs donné naissance à une qualité assez rare chez nous : la sobriété. L'Annamite peu sollicité par ses appétits naturels est très sobre. Il se nourrit à peu près exclusivement de riz bouilli, de poisson séché et de légumes : il ne boit que de l'eau ou du thé ; rarement de l'eau-de-vie³¹.

²⁹ *Psychologie du peuple français.*

³⁰ Le cent est la centième partie de la piastre indo-chinoise et équivaut, actuellement (1904), à deux centimes et demi environ de notre monnaie.

³¹ C'est en partie à ce régime peu réconfortant qu'est due la débilité de la race annamite, son manque de vigueur et d'énergie.

Il faut voir là une nouvelle forme de l'influence des milieux. La nature du sol, jointe à l'action du climat, met obstacle à la diversité des cultures ; aussi, d'une manière générale, l'Annamite ne cultive-t-il à peu près exclusivement que le riz. C'est le produit qui constitue la base de sa nourriture avec le poisson qu'on trouve partout, en Indo-Chine, en très grande abondance.

Il est probable qu'une amélioration dans le mode d'alimentation amènerait un perfectionnement correspondant de la race. Il serait peut-être bon de donner aux Annamites l'habitude de manger de la

L'insensibilité de l'Annamite se manifeste encore par l'absence de tout confortable dans l'habitation et dans le costume.

Les maisons sont généralement construites en bambou et couvertes en paillette ; les murs sont en « *cai phên* » (bambou tressé ; ou en torchis ; les cloisons intérieures sont de simples nattes ; les portes ne ferment qu'imparfaitement ; les fenêtres n'existent pas, non plus d'ailleurs que les cheminées ; la fumée s'échappe au travers des interstices laissés par les feuillages de palmier qui servent de toiture. Basse et sans air, trop étroite pour une famille souvent nombreuse, la maison est établie sur le sol battu, toujours humide, quelquefois inondé lorsqu'il se trouve en contrebas de l'arroyo ou du fleuve voisin.

On voit quel abri peut constituer une maison pareille contre la chaleur, la pluie et surtout contre le froid au Tonkin.

D'autres fois encore, la « *cai nhà* » est construite sur un radeau, au bord du fleuve dont elle suit le mouvement ascensionnel des crues.

On se figure aisément, d'après l'aspect général de la maison, la simplicité que doit présenter l'ameublement intérieur; il se compose seulement d'un ou deux grands lits de camp, en bois, recouverts d'une natte légère sur lesquels prend place toute la famille et qui sert à la fois de table, de siège et délit ; de quelques escabeaux, d'un coffre... et d'un cercueil, en bonne place, offert par les enfants pieux au père de famille.

Ajoutez une malpropreté repoussante à laquelle contribuent largement les porcs ou la volaille errant dans la plus complète liberté ; une mare voisine, tout à la fois piscine, cressonnière et fosse à fumier... et vous aurez un tableau à peu près exact du confort annamite.

Même chez les gens riches, qui sont d'ailleurs l'infime minorité en Annam, on remarque la même indifférence au bien-être. Si la maison est construite en briques et couverte en tuiles, le mobilier, malgré sa richesse, reste aussi peu commode, aussi peu confortable que possible. Le lit de camp en bambou est remplacé par des plateaux épais de bois rare, les escabeaux par des fauteuils raides et massifs au dossier finement sculpté mais dont le contact peu moelleux serait pénible à nos membres européens. Il n'est pas jusqu'à l'oreiller, coussin de forme carrée ou cylindrique, en bois ou en porcelaine, qui ne semble fait plutôt pour meurtrir la tête que pour la reposer.

Sous le rapport du vêtement, l'Annamite fait preuve du même dédain pour sa personne . Le soleil ardent, la chaleur accablante, la pluie torrentielle, le froid humide du Tonkin, ne lui font que rarement ôter ou ajouter un vêtement. Ceux qu'il porte d'ordinaire sont : un pantalon flottant et une robe ou une veste agrafée sur le côté ; le tout en tissu léger.

En hiver, au Tonkin, alors que les Européens portent le costume de drap et le pardessus, on voit les « coolies » pataugeant pieds nus, dans la boue, trempés jusqu'à la moelle des os, grelottants, mais toujours vêtus de leur unique et simple « *cai ao* » de toile.

Une telle négligence de sa personne entraîne fatalement la malpropreté. Nous avons eu déjà le spectacle assez répugnant de la demeure familiale; l'aspect extérieur de l'individu n'est guère plus engageant. Les vêtements, dont on ne change ou qu'on n'ôte presque jamais, même pour la nuit, sont portés jusqu'à complète usure. Les gens du peuple s'habillent généralement d'une étoffe brune, couleur cachou foncé, teinte au cunao, très résistante et qui ne craint ni les taches ni la

viande. S'ils n'en mangent pas c'est qu'ils n'ont pas, ou que très peu. Ils n'ont guère que le porc dont ils ne font pas d'ailleurs une consommation très régulière.

Cette absence de viande comestible tient encore à la nature du sol. Les deltas trop humides, trop souvent inondés, se prêtent mal à l'établissement de prairie en vue de l'élevage du bétail. Aussi ce dernier est-il très rare au Tonkin et en Cochinchine ; on pourra certainement introduire dans la colonie, et y acclimater certaines espèces ; on pourra, on l'a déjà fait, créer des pacages dans les hautes régions ; mais tout ceci sera l'œuvre prochaine de la colonisation. Livré à ses seules ressources, l'Annamite n'aurait jamais entrepris l'élevage, obéissant inconsciemment à la nature qui semble interdire toute tentative de ce genre.

poussière. Cette qualité constitue pour l'Annamite, qui lave son linge le plus rarement possible, un précieux avantage. Aussi, quelle loque infecte lorsque le vêtement est hors d'usage! Les jours de cérémonie, notre homme se contente de passer ses habits de fête, resplendissants et précieusement conservés, pardessus ceux, crasseux et déchirés, qu'il porte tous les jours.

Les jeunes enfants sont laissés dans un navrant état de saleté. Toujours roulés dans la poussière, la boue ou le fumier, jamais débarbouillés par la main maternelle, ils sont couverts souvent de croûtes répugnantes ou « revêtus d'une épaisse couche de matières sordides. »³²

Les femmes elles-mêmes, bien que point trop laides, ne sont jamais attrayantes. En voici un heureux croquis, qui reproduit très fidèlement l'impression ressentie par la plupart des Européens en leur présence : « Elles ont généralement ces visages ronds que les poètes chinois comparent avec enthousiasme à la pleine lune. Leurs cheveux noirs et lustrés sont plaqués en bandeaux sur leurs fronts, leurs yeux noirs ont la douceur et l'innocence bestiales d'un œil de chevreuil, leur nez en boule, à peine formé, conserve à leur physionomie un air enfantin ; sans être jamais jolies, elles sont touchantes par leur naïveté et point désagréables à voir, tant qu'elles ferment la bouche. Mais sitôt qu'elles montrent leurs dents gâtées par le bétel et rendues pareilles au jais par la laque, tout charme s'évanouit : ce charbon remplaçant les perles, ces ténèbres où l'on ne distingue qu'une sorte de grand trou béant, au lieu des éclairs de la nacre entre deux lèvres roses, mettent la sympathie en fuite et creusent entre les deux races un abîme qui me paraît infranchissable à l'amour »³³.

Le tableau que nous venons de tracer de la famille annamite et de son intérieur n'est pas flatteur; il est malheureusement exact. Il faut reconnaître, cependant, que sous notre influence une amélioration sensible s'est produite sous le rapport des conditions hygiéniques. Mais il reste beaucoup à faire, et longtemps encore notre description demeurera la fidèle reproduction de la réalité.

Le tableau, d'ailleurs, ne comporte pas seulement des ombres : vu sous certains angles, il offre des perspectives éclatantes.

Si la sensibilité de l'Annamite, émoussée à la longue par un climat énervant, l'invite trop modérément à rechercher le bien-être et le prédispose à la paresse, à l'abandon de son intime dignité, elle engendre chez lui, par contre, une faculté remarquable : l'endurance.

Je citais tout à l'heure l'exemple des « *coolies-xe* » qui peuvent fournir des courses de vingt-cinq et trente kilomètres, d'une seule haleine, à une allure vive et soutenue ; je les montrais encore sous le ciel d'hiver tonkinois, nu-pieds et peu vêtus, claquant des dents, mais indifférents au froid et attendant pour se réchauffer l'occasion d'une nouvelle course ; j'ai dit également le labeur pénible auquel doit se livrer le cultivateur pour mettre en état sa rizière ; la résistance dont doit faire preuve le sampanier, courbé des heures entières sur l'aviron. Et je pourrais encore rapporter ici de nombreux faits, de nombreuses anecdotes corroborant les observations qui précèdent : opérations chirurgicales supportées sans une plainte, sans un cri ; accouchements effectués sans aide, sans soins, surprenant la mère dans ses occupations journalières à peine interrompues par cet événement.

Cette endurance au point de vue physique a eu sur le moral une heureuse répercussion : l'Annamite est courageux, mais non pas comme nous l'entendons souvent, nous, pour qui l'expression est quelquefois synonyme d'audacieux, d'aventureux ou téméraire. Les troupes annamites ont souvent fui devant les nôtres ; et cependant si elles sont bien encadrées, bien conduites, bien soutenues, elles font preuve d'admirables qualités de résistance au feu, ainsi qu'elles l'ont montré pendant la dernière campagne de Chine. Il semble difficile, au premier abord, de concilier cette lâcheté apparente et cet évident courage. Chez les Annamites, le courage est

³² Bouinai et Paulus. *l'Indo-Chine Française*, T. 1^{er}.

³³ P. Bourde. *De Paris au Tonkin*. Cité par MM. Bouinai et Paulus. *Op. cit.*

passif : ils savent résister à la douleur, subir la mort sans trembler, mais seulement quand elle leur paraît inévitable et après avoir fait tout le possible pour s'y soustraire.

Dans le fond, l'Annamite est fataliste et c'est avec une résignation remarquable qu'il supporte les coups les plus cruels du destin. Rien ne saurait troubler son calme imperturbable : ni les apprêts ignominieux du supplice, comme le rapportent certains auteurs, ni les événements inattendus ou fâcheux. J'ai vu, un jour, un huyên (sous-préfet indigène) appelé pour une affaire administrative par le chef de province, répondre pendant près d'une heure, d'une manière calme, précise, sans manifester aucune impatience, aux questions que lui posait ce dernier, attendre tranquillement ensuite, à l'écart, que son supérieur, absorbé par divers interrogatoires et tout à coup remarquant sa présence prolongée, l'ait invité à parler, pour déclarer enfin d'une voix blanche, presque indifférente, les yeux baissés, la physionomie impassible, les mains croisées dans une attitude respectueuse et digne, que la nuit précédente, il avait été volé de quatre cents piastres (une fortune en Annam) et de tout ce qu'il possédait outre cela : effets ou bijoux. Il porta plainte contre les malfaiteurs, mais il le fit sans emportement, en des termes mesurés, s'exprimant avec lenteur, décrivant minutieusement les circonstances probables dans lesquelles le crime avait été perpétré, n'omettant aucun détail... sauf un seul cependant qu'avant de se retirer, il rappela comme un oubli sans importance : « Je ne vous ai pas dit, Monsieur le Résident, que les voleurs ont, en outre, empoisonné toute ma basse-cour, mes chiens et mes deux chevaux. »

Mettez à la place de cet Annamite un colon français victime de la même aventure, et vous apprécierez la différence.

Ainsi envisagé, le flegme est une qualité incontestable; c'est le sang-froid, la présence d'esprit devant le danger, la maîtrise de soi-même, de ses colères, de ses passions ; c'est, en un mot, la plus haute expression de la dignité humaine.

Mais il est un revers à la médaille. Le même homme, impassible devant son propre malheur, restera insensible au malheur des autres. L'Annamite est inaccessible à la pitié ; plus encore, il est cruel.

Il faut, pour se rendre compte de sa sauvagerie primitive, lire dans le Code la description des peines infligées aux condamnés, et voir avec quelle conscience, avec quels raffinements, elles sont appliquées.

— Et d'abord, le rotin. Cette peine est fort douloureuse ; « le supplice varie d'intensité avec l'habileté du bourreau. Il faut que le bâton frappe avec le tiers seulement de sa longueur ; la pointe cingle ; les coups doivent être portés tous au même endroit ; le troisième coup fait généralement jaillir le sang. Quarante coups consécutifs peuvent tuer le patient. Aussi on administre d'habitude vingt coups : on arrose la plaie avec de l'eau salée ; on remet le condamné en geôle pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, au bout desquelles il vient recevoir vingt nouveaux coups, et ainsi de suite... »³⁴.

La mort est de plusieurs sortes, toutes plus horribles les unes que les autres : la strangulation, la décapitation, le supplice par l'éléphant, la mort lente. La strangulation s'opère au moyen d'une fine cordelette, très longue, enroulée une ou deux fois au cou du patient, celui-ci debout, solidement attaché à un poteau. Deux aides saisissent les deux extrémités de la corde et tirent lentement, de plus en plus fort, chacun de leur côté ; la boucle se resserre, le patient étouffe: on relâche légèrement la corde, le malheureux reprend haleine et le bourreau ordonne de recommencer le supplice, pour l'interrompre de nouveau si la mort paraît arriver trop vite. Quelquefois même, pendant les... entr'actes, on fait boire au condamné quelque cordial pour lui donner des forces et prolonger ainsi le répugnant spectacle. D'autres fois, dans le même but, le bourreau, moins généreux, lui allume un réchaud sous les pieds.

³⁴ A. de Pouvoirville, *La Chine des Mandarins*.

Le supplice de l'éléphant, réservé à la femme adultère, et qui consiste à faire écraser la tête sous le pied de l'énorme bête ; la décapitation à l'aide d'un sabre souvent ébréché, ne sont pas moins atroces.

« Les missionnaires nous racontent que, lors de l'exécution (1839), d'un jeune néophyte nommé Michel Mi, celui-ci marchant avec intrépidité à la mort, le bourreau lui avait dit : « Donne-moi cinq ligatures et je te couperai la tête d'un seul coup de sabre, pour ne pas te faire souffrir. » (L. de Rosny. — *Tableau de la Cochinchine.*)

Mais de toutes ces morts, celle qu'on appelle la « mort lente » est la plus terrifiante. « Elle consiste à arracher les chairs du corps par menus morceaux, jusqu'à ce qu'il soit complètement décharné ; aussitôt après, aux hommes, on coupe les parties sexuelles; pour les femmes, on recouvre ces parties d'une étoffe ; on leur ouvre le ventre et on en retire les intestins jusqu'à ce que la vie soit éteinte.

Après cela, on enlève les membres, on coupe les articulations et on brise les os. » (Code annamite).

On a dit, sans doute, que si l'on était bien pénétré de la logique extrahumaine avec laquelle le législateur a procédé à rétablissement successif des divers échelons de la pénalité, on comprendrait bien que ce n'est pas la cruauté native, ni la curiosité du sang et des supplices, qui ont introduit dans la justice annamite plusieurs genres de mort, la question et mille tortures³⁵.

La loi, nous dit-on, tâche de faire accorder la valeur du châtement avec la grandeur de la faute ; mais cette « logique extrahumaine » suffit-elle à expliquer les imaginations atroces auxquelles s'est complu le législateur; excuse-telle les raffinements ignobles et lugubres auxquels se livrent habituellement les bourreaux³⁶ ?

Il faut bien convenir qu'au fond de l'âme annamite gît toujours un vieux souvenir, lointain, obscur, mais qui se révèle à certains moments par éclats violents et brusques, des coutumes ancestrales. Les farouches guerriers mongols et les aventureux pirates malais ont laissé dans le cœur de leurs descendants un germe de férocité qu'a fait lever, sous son haleine humide et brûlante, un soleil tropical.

L'influence du climat implacable ne se fait pas seulement ressentir sur la sensibilité ; elle a une répercussion, soit directe, soit indirecte, sur la volonté et sur l'intelligence.

La dépression considérable produite dans l'organisme par l'action de la chaleur et de l'humidité ou par l'insuffisance de l'alimentation, se traduit par une invincible torpeur, par l'horreur de tout effort pénible, physique ou intellectuel.

Aussi verrons-nous que l'Annamite ne se distingue ni par des qualités d'énergie et d'initiative, ni par la puissance de l'imagination ou l'élévation de l'esprit.

Malgré ces incapacités notoires, il jouit cependant d'une inestimable faveur. C'est un des rares peuples qui possède un tempérament harmonieux, où toutes les facultés s'équilibrent. On ne peut pas dire, à la vérité, qu'il est un « sensitif », un « intellectuel » ou un « volontaire », car chez lui, ni les nerfs, ni le cerveau ne dominant. Le système nerveux, le système musculaire et le système

³⁵ A. de Pouvoirville, op. cit.

³⁶ Si ces exemples ne suffisaient pas à démontrer la cruauté foncière des Annamites on pourrait citer des faits tout récents, révélant des coutumes féroces et inhumaines qui se perpétuent et semblent contraster avec les mœurs en général paisibles de la population.

Une de ces coutumes prévoit des peines terribles contre l'épouse adultère et son complice. Or, dans son numéro du 12 août 1902, un journal de Hanoï, a rappelé que le supplice infligé aux adultères était toujours en vigueur. Un radeau composé de bambous et de troncs de bananiers était venu s'échouer à Viêt-tri ; sur ce radeau un homme et une femme se trouvaient crucifiés, maintenus par de gros clous, la bouche remplie de poix ; entre eux, un enfant enfermé dans une cage.

La malfaisance héréditaire des Annamites se manifeste encore dans la manière dont ils ont coutume de dépouiller vivantes, de leurs plumes, les volailles destinées à leur nourriture.

sanguin sont à l'unisson, mais dans un ton exceptionnellement bas : la circulation du sang est lente, les nerfs sont épuisés et les muscles sans ressort.

Si donc l'on peut dire que l'Annamite, apathique et indifférent, sans grands besoins et sans réels désirs, est par cela même, un peuple heureux, du moins faut-il ajouter que son bonheur est essentiellement négatif et bien peu enviable.

II. Le milieu humain.

Nous n'avons jusqu'ici, parmi les éléments qui ont contribué à la formation du caractère national annamite, considéré que les causes physiques. Il nous reste à examiner un facteur non moins important, mais dont l'influence est surtout d'ordre moral ; je veux dire le milieu humain.

Nous avons vu que l'Annamite a dans les veines une bonne part de sang chinois et malais ; ces métissages successifs qui ont sensiblement modifié sa constitution physiologique primitive, ont laissé dans sa constitution mentale des traces plus profondes encore.

Il est donc nécessaire pour arriver à une complète connaissance de l'âme annamite, d'étudier d'abord, au moins dans leurs traits essentiels, les psychologies chinoise et malaise.

Des divers groupes qui composent la grande famille, mongole, le groupe chinois est assurément le plus complexe, celui dont il est le plus malaisé de dégager la physionomie particulière.

Comme au point de vue anthropologique, les habitants des différentes provinces de la Chine offrent sous le rapport des qualités psychiques, une grande diversité. Dans le Midi, ils sont plus turbulents, plus indépendants que dans le Nord ; ils ont plus d'initiative, se livrent volontiers au commerce et s'expatrient facilement. Une certaine énergie, une activité plus grande, l'audace même, les caractérisent et les différencient du Chinois septentrional, plus calme, plus placide, mais peut-être aussi plus poli.

Ces divergences trouvent leur explication dans les différences des conditions climatériques ou sociales sous lesquelles se sont développés les sous-groupes chinois.

Il n'est pas impossible pourtant d'établir une moyenne générale des qualités et des défauts de la race chinoise. Ils procèdent tous, en effet, des prédispositions fondamentales que nous avons signalées comme étant communes aux Mongoloïdes : sensibilité et intelligence médiocres, passivité. Soumises à des influences diverses, elles ont diversement évolué.

Les plaines immenses et fécondes du Hoang-ho ont fixé les nomades turbulents et en ont fait des agriculteurs pacifiques, des commerçants habiles, des artisans ingénieux, calmes, tranquilles, ayant horreur de la guerre et du métier des armes.

Chez eux, pourtant, la cruauté native n'a pas disparu ; — on connaît les horribles tortures infligées en Chine aux condamnés à mort ; — de violente qu'elle était autrefois, leur férocité est devenue froide et réfléchie. Le terrain était bien préparé pour le développement d'un tel penchant ; peu impressionnable et dur à lui-même, le Chinois demeure indifférent aux souffrances d'autrui.

Cette placidité proverbiale qui est un défaut d'émotivité, a engendré la dureté et l'égoïsme : impliquant, en outre, l'abdication de la volonté, elle a abouti au fatalisme et à la routine.

« De quelque côté qu'on examine l'Empire du Milieu, on y trouve toujours des commencements beaux et pleins de promesses, mais de promesses décevantes qui n'ont pas été tenues. Tout a été tenté mais au seul point de vue pratique et très étroit ; puis tout s'est immobilisé en routine³⁷. »

Les Chinois ont connu bien avant les Européens, l'imprimerie et la poudre ; mais jamais, chez eux, ces inventions n'ont reçu le développement que nous leur avons donné.

³⁷ Ch. Letourneau, *Psychologie ethnique*.

Alors que ces découvertes ont transformé le monde européen du moyen âge elles ont laissé indifférent le peuple des Célestes qui n'a pas voulu ou n'a pas su tirer parti de ces éléments de progrès.

Tourné vers le passé, au lieu de préparer l'avenir, il a cherché la perfection dans le détail, dans le fini matériel. Son industrie est restée stationnaire, ainsi que rudimentaire son éducation morale.

« Confucius donne des règles minutieuses pour l'éducation des petits garçons, des petites filles, des jeunes gens et des adultes. Il va jusqu'à réglementer la manière de se laver les mains et la bouche, de mettre les pantalons, d'attacher les souliers, et il indique aux femmes comment elles doivent se coiffer et parfumer leurs cheveux. On trouve aussi chez lui les règles de courtoisie et d'étiquette à observer envers les égaux, les supérieurs et les inférieurs. C'est probablement le livre qui a le plus contribué à former le peuple chinois tel qu'il est dans ses relations et qui l'a rendu le plus poli de tous les peuples — et aussi le moins apte à se renseigner, à se perfectionner, à continuer l'éducation du monde ³⁸. »

C'est ce peu de souci du perfectionnement, joint à l'isolement dans lequel s'est toujours plu la Chine, qui explique le mieux l'arrêt de la civilisation chinoise dans son développement progressif.

Il faut reconnaître pourtant, que cet état de perpétuelle stagnation tient aussi à l'infériorité intellectuelle de la race. On a très justement dit que si le progrès est incontestablement un produit de l'éducation, celle-ci ne saurait cependant porter tous ses fruits que chez un peuple doué des qualités natives de l'esprit indispensables à son perfectionnement.

Or, ces qualités essentielles font à peu près entièrement défaut au peuple chinois. Sensibilité peu développée, énergie émoussée, — sinon absente, — tels sont les tuteurs de l'intelligence chinoise. Celle-ci, à cause de la faiblesse de ses états, n'a jamais pu atteindre aux sublimes hauteurs ; malgré une culture longue et minutieuse, mal appropriée, il est vrai, à ses besoins, elle végète au ras de terre. Pauvre de sensations et de volonté, le Chinois est pauvre aussi d'imagination. La faculté d'abstraction lui fait à peu près complètement défaut; c'est pourquoi ses procédés sont toujours restés purement empiriques ; il n'a jamais su de ses expériences extraire les éléments scientifiques qu'elles renfermaient, dégager des lois générales.

Impuissant à concevoir un autre idéal que le bonheur immédiatement réalisable, il s'est fait une religion positive et a mis sur terre son paradis : « Ne rêvez pas, dit-il, d'une vie hors de la vie, car vous ne trouveriez que la vie... Il n'y a pas d'autres mondes que ceux qui sont dans l'univers et il n'y a pas d'autre vie pour notre humanité, que la vie sur la terre... C'est dans une suite de renaissances que l'homme trouvera, selon l'état de culture où il aura mis son âme dans une existence précédente, sa peine ou sa récompense. S'il l'a cultivée et perfectionnée, il renaîtra avec des facultés, même physiques et corporelles, qui lui assureront le bonheur ou en seront une garantie ³⁹. »

Esprit essentiellement concret, dégagé de toute préoccupation métaphysique, peu habitué et peu enclin aux élans spontanés du cœur, il s'est fait une morale à sa taille : toute pratique, exclusivement utilitaire, où un sentiment quelque peu ardent et généreux ne trouva jamais son expression.

« La doctrine morale dont l'homme devra s'instruire, les règles morales auxquelles il devra obéir, les principes moraux qui éclaireront sa marche dans la vie, ne sont pas spéculatifs ; ils ont toujours un objectif pratique, familial et social. Ce n'est pas en vue d'un but plus ou moins lointain, d'une sanction à recevoir dans un autre monde, que les principes de cette morale devront être appliqués, mais, au contraire, en vue de résultats immédiats, dans le lieu même où ils sont enseignés et pratiqués ⁴⁰. »

³⁸ Ph, Chasles. *Voyages d'un critique à travers la vie et les livres, — Orient.*

³⁹ E. Simon, *La Cité chinoise.*

⁴⁰ De Lanessan, *La morale des philosophes chinois.*

« Ce que vous ne désirez pas qui vous soit fait à vous-même, ne le faites pas aux autres hommes », conseille le philosophe chinois. Mais, à cette règle de conduite, d'esprit parfaitement chrétien, quelle sanction annonce-t-il? « En vous comportant ainsi, ni dans le royaume, ni dans votre famille, personne n'aura contre vous de ressentiment. » Des hauteurs de la morale désintéressée, nous tombons dans les mesquineries d'un grossier utilitarisme.

De ce que nous savons maintenant de la race chinoise, de sa vitalité puissante, de son âme vulgaire et de son esprit étroit, nous pouvons conclure que, si la race annamite, par son mariage avec les Célestes, a profité dans une large mesure, aux points de vue physiologique et social, de solides qualités de résistance et d'adaptation, elle n'a pu bénéficier, au point de vue moral, que de qualités relativement médiocres.

Les Chinois ne sont, il faut le reconnaître, ni dénués de courage, ni dépourvus d'industrie. « Leurs intelligences, dit un critique clairvoyant, ont de la finesse, leurs organes une délicatesse laborieuse, capable de tout ; ils possèdent une raison déliée, un bon sens malin, une philosophie pratique ; — la raison de Panurge, la malice de Falstaff, la philosophie de Sancho.

« ...Ils croient que deux et deux font quatre, et ils ont raison. Ils sont d'avis que ne pas remuer est plus sûr et plus doux que de s'agiter ; et ils n'ont pas tort. Ils estiment la politesse, et je suis de leur avis. Ils pensent que l'on est sage de ne pas former de trop vastes désirs, et je pense comme eux. Une tasse bien fabriquée, une soucoupe bien tournée les ravissent d'admiration ; une laque brillante et ornée de dorures les charme. Tout cela est pardonnable... Mais les pensées élevées, la sérieuse analyse, le sentiment du progrès ; — toutes les vertus « de plus haute gresse » leur manquent, comme dit Rabelais. Ils en sont incapables. Leurs clous d'airain les enfonce dans la routine et le passé.

« Avoir duré quatre mille ans ainsi, c'est beaucoup sans doute ; l'absence du mouvement intellectuel, la pétrification de la pensée et du cœur prolongent la vie — hélas ! Et dans quelles conditions ? ⁴¹ »

Il faut nous demander maintenant quels sont les caractères moraux de la race malaise.

Il est difficile de donner à cette question une réponse absolument satisfaisante. La race malaise est, en effet, très inégalement développée ; certains de ses représentants sont encore à l'état sauvage. On comprend donc qu'il doit exister une différence considérable entre ces populations primitives et celles qui ont acquis, par leurs différents contacts, un certain degré de civilisation.

D'autre part, les influences diverses : chinoise, hindoue, arabe, qu'ont subies les Malais au cours des siècles, ont créé chez eux des diversités de types n'offrant plus entre eux de ressemblance que par leurs traits les plus généraux.

Il faut ajouter, en outre, que le Malais actuel est mahométan et que cette religion, importée à Sumatra vers le XIII^e siècle, a dû modifier assez profondément le caractère de l'ancien Malais, contemporain des Giao-Chi, le seul dont la psychologie importe à notre étude.

Les peuplades malaises encore sauvages, telles que les Dayaks de Bornéo et les Battaks de Sumatra, ont conservé des habitudes — le cannibalisme, par exemple, — qui dénotent chez elles une originelle férocité. En s'élevant de quelques degrés, ces coutumes barbares disparaissent, mais une férocité froide et raisonnée fait bien encore le fond de la trempe morale de la race » .

« Un vieux voyageur, Nicola Conti, qui écrivait en 1430, raconte comment les nobles malais essaient la trempe d'un sabre neuf : « Nul peuple, dit-il, n'égale en cruauté les habitants de Java et de Sumatra. Tuer un homme n'est pour eux qu'une simple bagatelle et ils ne sont point punis pour si peu. Si l'un d'eux, ayant acheté un sabre neuf, désire l'essayer, il le plonge simplement dans la poitrine de la première personne qu'il rencontre. Les passants examinent la blessure et louent l'adresse du meurtrier si le coup a été bien porté » ⁴².

⁴¹ Ph. Chasles, *Voyages d'un critique à travers la vie et les livres*. — *Orient*.

⁴² Wallace, *Malay archipelago*. II, p. 273. Cité par Ch. Letourneau. *Psychologie ethnique*.

Nous trouvons un renseignement de même ordre dans la fameuse coutume dite : course du « muck ». Celle-ci « combine le suicide avec l'homicide, car le coureur meurt en tuant. Voici comment se passent les choses : un homme désespéré, soit par une criante injustice, soit par un malheur quelconque, se décide à quitter la vie. Pour cela, il commence à s'enivrer avec de l'opium ; ensuite, le « criss » à la main, il se rue d'abord sur tous les gens dont il croit avoir à se plaindre, les poignarde, puis court par la ville en tuant ou blessant tous ceux qui font mine de l'arrêter ⁴³. »

Dans son état normal, le Malais est tranquille, d'apparence impassible, très peu démonstratif. Il cache ses émotions, calcule ses actes et ses paroles, n'aborde jamais franchement un sujet ⁴⁴.

La plupart des auteurs le jugent très sévèrement. Ils nous le dépeignent hypocrite, faux, atrocement jaloux et cruel.

La classe noble est pourtant d'une politesse raffinée ; elle se rapproche par ce trait, du cérémonieux Chinois. « Leur politesse, dit M. J. Chailly-Bert ⁴⁵, il est malaisé à qui ne les a pas vus de s'en faire une idée. Notre démocratie en est à mille lieues; le XVIIIe siècle a eu trop d'esprit et d'impertinence; seul, le XVIIe siècle, un peu compassé, de Louis XIV et de Mme de Maintenon, a connu quelque chose à la fois d'aussi strict et d'aussi achevé. Ce n'est pas un costume qui se retire, un masque qui tombe, un vernis qui s'écaille ; cela est intérieur et essentiel ; cela a pénétré l'individu, envahi l'être entier. Aussi ennui, impatience, mortification, inquiétude, passion même, le chef javanais n'en laissera rien percer devant son hôte ; il attendra d'être seul pour revenir à ses peines ou à ses joies. »

Ajoutons enfin que, par leurs aptitudes intellectuelles, susceptibles seulement d'un développement limité, les Malais se placent parmi les races qu'on est convenu d'appeler « moyennes », c'est-à-dire intermédiaires entre les races inférieures (nègres), et les races blanches, dites « supérieures ».

Si nous disons encore que le Malais, après s'être fait successivement brahmaniste et bouddhiste, est devenu enfin mahométan, sans avoir jamais paru, d'ailleurs, professer fanatiquement aucune doctrine, nous pourrions conclure, — et nos conclusions seront d'accord avec l'expérience — qu'il n'a pas l'esprit très religieux, et que sa morale, privée de l'appui de la religion, doit être rudimentaire.

Telle est la physionomie générale du Malais contemporain. Je me suis attaché à indiquer seulement les traits les plus saillants de la race, c'est-à-dire ceux que l'on retrouve sans exception chez tous ses représentants actuels et que pouvaient présenter les anciens Malais du royaume de Tchampa.

C'est surtout la physionomie de ces hardis pirates qu'il eût été intéressant pour nous de pouvoir exactement retracer, afin de bien comprendre quelle influence ils ont pu exercer sur la nation annamite. Malheureusement, il ne nous reste plus guère pour cela de moyens pratiques d'investigation ; ainsi que nous l'avons déjà dit, les anciens Malais ont à peu près disparu de l'Indo-Chine.

Ce qu'il est permis de supposer toutefois, c'est que cette population — si cruelle, si violente par instants, que nous devons supposer aventureuse puisque, traversant les mers sur de légers bateaux, elle colonisa les abords maritimes de la péninsule indo-chinoise et les archipels environnants, — trouva dans les luttes interminables dont le récit remplit les annales annamites, un emploi naturel à ses qualités guerrières et développa ainsi en elle, à un haut degré, l'énergie et le courage militaire.

Nous retrouverons parfois dans l'âme annamite des reflets fugitifs de cette ardeur indomptable.

La seule influence chinoise serait, en effet, une explication insuffisante à l'histoire si mouvementée — et si curieuse — du peuple d'Annam.

⁴³ Ch. Letourneau, *Op. cit.*

⁴⁴ Wallace, *Loc. cit.* II, p. 272.

⁴⁵ *Java et ses habitants.*

CHAPITRE III . — L'âme annamite.

Nous pouvons à présent, possédant pour cela tous les éléments indispensables, reconstituer dans ses grandes lignes la genèse du caractère annamite. Nous considérerons successivement dans ce but, les trois grandes facultés mentales: sensibilité, volonté, intelligence.

I. La sensibilité.

Nous avons déjà, à propos de l'influence du milieu physique, traité assez longuement de la sensibilité chez l'Annamite. Mais nous ne l'avons considérée qu'au point de vue physiologique, dans ses rapports avec la constitution de la race et le climat. Il nous reste à l'examiner dans ses formes plus hautes, les sentiments, dont l'ensemble constitue à proprement parler le caractère.

L'évolution du sentiment est étroitement liée à celle de l'intelligence. Seule, la méthode analytique que nécessite toute étude psychologique, nous a fait séparer ces éléments ordinairement unis dans la nature.

Chaque sentiment, on le sait, demande pour se produire l'acquisition préalable d'une idée primordiale qui en constitue la base ; « tout sentiment enveloppe une représentation intellectuelle, image ou idée »⁴⁶. Aussi, l'imagination représentative, c'est-à-dire la faculté d'évoquer une impression déjà perçue, exercera-t-elle sur la sensibilité cérébrale une influence prépondérante. Par sa puissance ou sa débilité elle imprimera aux sentiments tels ou telle force, telle ou telle direction.

Ceci complète l'explication que nous avons donnée plus haut, du calme des Annamites, de leur tranquillité devant la mort. Ce que M. E. Boutmy dit des Anglais pourrait très bien leur être appliqué : « Ils n'ont pas besoin, comme le Français, d'obscurcir par l'agitation du pas accéléré, par la fuite en avant, les vives images de la balle qui siffle, de l'os brisé, de l'agonie tétanique⁴⁷. » Aussi pourrait-on dire de cette passivité ce que disait Dugald-Stewart à propos de la lâcheté : « C'est une maladie de l'imagination ».

C'est à la même cause, sans doute, qu'il faut attribuer en partie, chez l'Annamite, l'absence à peu près totale de tout sentiment de pudeur et le défaut d'altruisme : la vue d'une nudité n'éveille ni lui aucune idée malsaine; il se représente mal la peine ou la douleur d'autrui.

A ce propos, remarquons en passant que, d'une manière générale, tous les sentiments chez l'Annamite sont marqués au coin du plus pur égoïsme. Point d'élan généreux, d'expansive bonté; le cœur se replie sur lui-même, se dessèche, s'atrophie. « Rapetisse ton cœur », dit le philosophe. Grâce à une pareille maxime le sublime amour est devenu basse sensualité ; les sentiments de l'enfant à l'égard des parents ne sont que de la piété filiale.

En somme, impuissant à concevoir des idées trop abstraites, son esprit ne pouvant s'exercer qu'en présence des objets réels, l'Annamite est inapte à éprouver des sentiments trop complexes.

Ses inclinations sont restées surtout familiales ; elles ne sauraient s'étendre au-delà d'un cercle restreint. Il faudrait que l'Annamite eût conçu les idées de patrie et d'humanité pour connaître la fraternité et le patriotisme.

⁴⁶ A. Fouillée.

⁴⁷ *Essai d'une Psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle.*

L'amour du prochain : la pitié et la charité qui en sont l'expression, sont des vertus peu pratiquées en Annam. Il ne doit pas y avoir de pauvres en ce pays, et de fait il n'y en a pas. Chaque famille doit subvenir aux besoins des siens ; chaque commune doit nourrir ses habitants.

Le climat, la fertilité du sol, les qualités physiques de la race ont permis l'application et le maintien d'une telle règle. L'Annamite, endurant et passif, se contente de peu ; mais s'il se trouve rarement dans l'indigence, il n'est, par contre, nullement exempt des mille autres misères humaines. La maladie, principalement, fait chez lui de profonds ravages et c'est à cette occasion surtout qu'il montre son profond égoïsme. L'histoire rapporte que les pestiférés, les lépreux et tous les malheureux atteints de quelque maladie contagieuse étaient, il y a peu de temps encore, impitoyablement chassés de la maison, abandonnés dans les champs ou parqués hors des villages comme des bêtes. Il n'est pas une agglomération importante en Annam qui ne possède encore son « quartier des lépreux », tout comme elle a son « camp des lettrés », son tribunal, sa prison ou sa pagode ; l'égoïsme a ses monuments comme la religion, l'ordre et la sécurité publiques.

II. La volonté.

Si la caractéristique de la sensibilité annamite est l'indifférence, l'inertie doit bien être celle de la volonté.

L'Annamite est doux et tranquille, en ce sens qu'il manifeste rarement de l'impatience et qu'il ne se laisse pas aller à des emportements, à des violences subites. Il n'est pas assez nerveux pour cela.

Cette vertu, fait cependant remarquer avec justesse le P. Bouillevaux, est plutôt le résultat de l'indolence que celui d'un véritable caractère pacifique. Ne vous fiez pas à son air impassible ; sous des dehors calmes il peut nourrir les pires haines, les plus amères rancunes, les désirs de vengeance les plus tenaces.

Il n'est pas possible de dire que l'Annamite est, à proprement parler, paresseux ; c'est, au contraire, un travailleur ; — il est fort peu d'Annamites oisifs ; — mais c'est un travailleur nonchalant, surtout lorsqu'il n'est pas pressé par le besoin ou lorsqu'il ne travaille pas pour son propre compte. Les colons, les commerçants, les industriels et généralement tous ceux qui ont à l'employer d'une manière quelconque, connaissent bien les inconvénients de cette main-d'œuvre.

Pour faire le travail d'un Européen il faut au moins quatre « coolies »... et un surveillant. Dans les maisons françaises on trouve toujours, pour le service d'une ou deux personnes, trois domestiques au moins : un « boy » (valet de chambre), un cuisinier et un « coolie pousse-pousse ». La division du travail entre eux est poussée à l'extrême. « Chaque individualité, écrivait un spirituel chroniqueur, évolue dans la plénitude de ses attributions; qui tenterait d'inverser les rôles, de faire aider l'un par l'autre et surtout de vouloir imaginer la bonne à tout faire, n'arriverait même pas à avoir sa maison balayée ».

Il ne faut pas trop en vouloir à l'Annamite de son apathie excessive. Ce défaut chez lui a incontestablement pour origine des dispositions physiologiques héréditaires qui atténuent, dans une certaine mesure, sa responsabilité.

Pour nous la paresse est un grave défaut, car nous possédons des réserves suffisantes d'énergie pour vaincre nos tendances à la mollesse. Chez les Annamites, au contraire, l'indolence est un état normal ; l'activité, un mode extraordinaire. Leur volonté émoussée ne peut s'exercer que dans un seul sens : la passivité. Notre mot « énergie » n'a pas d'équivalent dans leur langue.

Persévérance, activité, initiative, autant de qualités inconnues en Annam. « Les Annamites, dit le Père Bouillevaux, sont inconstants. Ils commencent avec ardeur un ouvrage qui leur plaît, ils débutent bien dans une carrière quelconque ; mais au bout de quelques mois, quelques années au plus, ils se fatiguent, se dégoûtent de leur travail, négligent leur métier et quittent souvent leur

profession, sauf à la reprendre plus tard quand ils seront réduits à la misère. L'Annamite n'a pas de persévérance, il n'aime pas la règle : il aime agir selon son caprice, sans suite, sans réflexion⁴⁸. »

L'ouvrier annamite, dont les besoins, il faut le dire, sont minimes, travaille juste pour vivre. Dès qu'il aura suffisamment pour subsister pendant quelque temps, il cessera de travailler. N'essayez pas de rémunérer largement un artisan indigène pour vous l'attacher mieux; s'il réussit à gagner, en une semaine, l'argent nécessaire à sa nourriture pendant, un mois, le huitième jour, après avoir été payé, votre homme ne paraîtra plus, jusqu'au moment où il aura dépensé sa dernière piastre⁴⁹.

On comprend facilement qu'il ne faut pas demander à de telles gens de faire jamais preuve de beaucoup d'initiative. Aussi ne les verra-t-on que rarement se destiner au commerce ou à l'industrie, qui demandent, pour la réussite, de trop grandes qualités d'activité intelligente, d'ordre et d'économie.

C'est là, sans doute, une des principales raisons pour lesquelles ces branches de l'activité humaine se trouvent, en Indo-Chine, à peu près entièrement aux mains des étrangers : Européens, Chinois ou autres asiatiques, etc..

L'Annamite n'aspire qu'aux carrières toutes tracées, qui lui ménagent un minimum d'imprévu, qui lui demandent le moindre effort d'originalité. Il est bureaucrate dans l'âme. L'ambition du pouvoir et l'amour de la routine en font un fonctionnaire né.

L'Asiatique, car ici nous pouvons généraliser, se meut toujours dans la même ornière, qu'il creuse de plus en plus profondément et de laquelle il ne tente jamais de sortir. Un usage établi est sacré; Chinois et Annamites professent un saint respect pour la tradition.

Ce trait de caractère entre pour beaucoup dans la lenteur d'évolution de ces peuples et dans la fixité de leurs institutions et de leurs coutumes. « Les rites sacro-saints, écrit M. Ch. Letourneau⁵⁰ ont tué toute imagination...; puisque tout est classé, catalogué, il est devenu irrespectueux de chercher du nouveau, il suffit d'apprendre du vieux » . Et ceci convient admirablement au tempérament asiatique; si admirablement même qu'on peut être convaincu que c'est en raison de cela que ceci a été créé.

Un tempérament atone, un caractère faible et léger ne permettent pas une sérieuse résistance aux influences extérieures. L'Annamite se soumet à elles avec résignation, sans aucune velléité de protestation. Aussi quel respect profond pour l'autorité ! Quelle humilité vis-à-vis de celui qui en détient la moindre parcelle : prosternations répétées, le front devant toucher terre, mains jointes en supplication puis, bras croisés sur la poitrine, tout, dans leur maintien évoque l'idée de la platitude.

Ces coutumes serviles lui ont été, il est vrai, imposé par le régime autoritaire auquel il est depuis si longtemps soumis ; mais il était admirablement disposé aussi pour les accepter; il s'est courbé bénévolement sous le joug de l'autorité sacrée dont il garde encore les marques indélébiles.

Son obséquiosité ne s'adresse pas seulement aux mandarins, aux représentants du pouvoir royal; elle se manifeste encore dans la vie ordinaire où elle a engendré une politesse subtile.

Dans la conversation, les appellations d'inférieur à supérieur marquent toujours exactement le degré de déférence que l'on doit à son interlocuteur. Le plus âgé ou le plus élevé en grade appelle :

⁴⁸ *L'Annam et le Cambodge.*

⁴⁹ L'imprévoyance annamite n'a pas seulement pour origine des causes psychologiques ; elle semble provenir aussi, en partie, de certaines particularités de l'organisation sociale.

La constitution de la famille s'oppose, en effet, à la dispersion des enfants ; ceux-ci doivent rester toujours, en principe, et restent, en fait, le plus souvent sous l'autorité du chef de famille. Les parents sont donc assurés, sauf des cas extraordinaires, de trouver, dans leurs vieux jours, assistance auprès de leurs descendants. On comprend que, dans ces conditions, l'Annamite n'ait pas ce souci de l'avenir qui constitue précisément la prévoyance.

⁵⁰ Psychologie ethnique.

fil ou frère cadet, les plus jeunes ou ses inférieurs ; ceux-ci lui répondent en lui donnant les titres : *d'aïeul, de frère, d'oncle, de frère aîné.*

Cette politesse, parfois excessive, bien qu'à un moindre degré cependant que chez les Chinois, « presque innée à force d'atavisme », recouvre forcément un fond d'hypocrisie.

Ceci est sensible lorsqu'on observe la manière dont se tient et se comporte l'Annamite actuel auprès des Européens. L'exquise politesse primitive de l'indigène, un peu outrée à la vérité, s'est modifiée depuis notre installation, en Annam; le changement s'est opéré naturellement en plus mal.

L'Annamite a une âme d'enfant ; il faut rarement attendre de lui une amélioration raisonnée. S'adresser à sa raison pour lui demander de se corriger est parfaitement inutile. Nous avons essayé, inconsciemment peut-être, de lui inculquer de la fierté ; nous avons réussi seulement à le rendre insolent, irrespectueux à notre égard.

« Les prosternations, les génuflexions nous font souffrir, nous, hommes d'Europe, disent MM. Bouin et Paulus ; pendant l'expédition Garnier, un matelot les avait fait cesser auprès de lui et il avait appris aux Tonkinois le salut militaire. Nous aimons, ajoutent les auteurs, cette fantaisie de ce soldat obscur ; elle montre qu'il avait le sentiment de la dignité humaine »⁵¹. Cette « fantaisie » du salut militaire s'est répandue d'abord chez nos soldats ou gardes indigènes et maintenant même jusque dans la domesticité. Ce geste simple les dispense de toutes les autres manifestations de respect auxquelles peut nous donner droit leur plus stricte politesse. C'est alors que, dégagé de toute contrainte, apparaît le sentiment vrai qu'ils professent à notre égard ; sinon la haine, au moins l'antipathie inconsciente pour notre race. Ils sont ainsi conduits naturellement à se montrer insolents et grossiers, non pas au sens que nous entendons par ces mots, mais avec la signification qu'ils donnent à certains actes dont nous n'apprécions pas toute la portée. Un Tonkinois, par exemple, ne doit jamais se présenter devant un supérieur sans avoir la tête revêtue d'un turban ; un tel oubli constitue une grave impolitesse.

De même qu'il a accepté avec une admirable résignation l'absolutisme de ses rois, le despotisme de ses mandarins, qu'il s'est astreint sans difficultés aux exigences rituelles qui règlent de la manière la plus étroite les plus infimes détails de sa vie, de même il se laisse entraîner par ses penchants naturels, sans essayer d'opposer la moindre résistance, sans faire le plus léger effort de volonté pour réagir et remonter le courant de ses passions.

L'homme, de sa nature, n'est pas foncièrement bon comme le croyait intimement le Français du XVIII^e siècle et comme le croit encore l'Asiatique optimiste; sa conduite, quand elle n'est pas inspirée par la raison et réglée par une volonté ferme et toujours égale, est influencée par d'autres éléments tout puissants.

« Les maîtres de l'homme, dit Taine⁵², sont le tempérament physique, les besoins corporels, l'instinct animal, le préjugé héréditaire, l'imagination, en général la passion dominante, plus particulièrement l'intérêt personnel ou l'intérêt de famille, de caste, de parti. Nous nous tromperions gravement si nous croyions qu'ils sont bons par nature, généreux, sympathiques ou tout au moins doux, maniables, prompts à se subordonner à l'intérêt social ou à l'intérêt d'autrui. Il y en a plusieurs et des plus forts qui, livrés à eux-mêmes ne feraient que du ravage ».

Ces puissants despotes exercent sur l'homme d'Annam une influence prépondérante que rien ne vient atténuer. Les passions sont maîtresses de son âme ; elles l'ont soumise à leurs caprices ; elles la dirigent à leur gré. La sensualité, la cruauté, l'orgueil, l'amour du jeu se la partagent.

Heureusement ces passions sont fugitives, peu tenaces. Elles se manifestent avec une telle soudaineté et une telle violence qu'il doit en résulter pour le système nerveux un ébranlement considérable, un épuisement rapide, un affaissement que la volonté, trop faible elle-même, ne peut

⁵¹ *L'Indo-Chine française contemporaine.*

⁵² *Les Origines de la France contemporaine.*

vaincre. Ainsi donc une même cause : l'insuffisance d'énergie volontaire, favorise leur déchaînement et concourt à leur extinction.

L'histoire du royaume d'Annam, avec ses révoltes consécutives contre la domination étrangère pourrait laisser supposer chez le peuple annamite une volonté ferme et énergique sans laquelle, semble-t-il, il lui eût été impossible de recouvrer l'indépendance et de triompher après une lutte séculaire, du colosse chinois. Nous montrerons dans un prochain chapitre que ces soulèvements n'ont été que des explosions violentes et brèves dénotant une impulsivité juvénile plutôt qu'une volonté adulte, forte et constante.

Le jeu, avons-nous dit, est pour l'Annamite d'un attrait irrésistible. On raconte qu'en Chine (en parlant des Annamites il faut souvent se rappeler qu'ils sont à moitié chinois) on voit des gens qui, n'ayant plus rien à risquer, jouent leurs doigts et les coupent stoïquement lorsqu'ils ont perdu⁵³.

Je ne sais si l'Annamite n'a jamais poussé aussi loin son amour pour le hasard, mais ce que je puis affirmer c'est qu'il est parfaitement capable de perdre en quelques heures tout un patrimoine péniblement amassé.

L'Administration française a dû, d'ailleurs, interdire les jeux en Indo-Chine ; sous Gia-long déjà, le code infligeait aux joueurs des peines sévères ; ceux qui étaient pris en flagrant délit recevaient jusqu'à quatre-vingts coups de bâton.

Mais la passion dominante de l'Annamite, celle qui satisfait le plus pleinement ses penchants à la nonchalance, à la veulerie, à la paresse, à la rêverie vague... c'est l'opium. L'opium, c'est le repos parfait, c'est la détente qui soulage après de longues fatigues, c'est l'état où toute sensibilité disparaît, c'est le délicieux anéantissement du corps. C'est encore le rêve heureux et calme, le détachement de toutes choses de ce monde, le bonheur complet, l'indifférence suprême. C'est l'abandon de toute volonté, de toute personnalité, de toute énergie ; c'est la réalisation du négatif idéal de l'Asiatique : ne plus sentir, ne plus lutter, ne plus vouloir !... rêver !

Ce principe, que nous venons de mettre en évidence, d'une tendance permanente à l'abdication de la volonté, éclaire d'un rayonnement intérieur cette âme annamite dont il nous permet de pénétrer plus intimement le mystère et dont il découvre à nos yeux surpris des replis jusque là ignorés.

A sa clarté, nous pouvons démêler les origines profondes et lointaines d'une croyance inhérente à toutes les races asiatiques : le fatalisme ; et d'un sentiment inné qui a imprimé un caractère si singulier aux concepts religieux des peuples jaunes : la tolérance.

En l'exonérant des ennuis et des fatigues de la lutte contre les obstacles possibles, le fatalisme est, pour l'Annamite, une excuse commode à son inertie. Il n'est pas devenu, à proprement parler, une doctrine explicite comme chez les Mahométans ; mais pour n'être guère qu'un sentiment confus, il n'en existe pas moins réellement.

Quant à la tolérance si souvent admirée chez nos natifs d'Extrême-Orient, elle n'est, elle aussi, qu'un effet de la même cause : la répulsion pour l'effort, physique ou moral. Ennemi de la difficulté, — qu'il essaie de tourner, non de vaincre, — l'Annamite ne fît jamais de prosélytisme. N'ayant jamais eu l'idée de répandre ses propres croyances, il n'eut jamais l'occasion de combattre les croyances d'autrui⁵⁴.

III. L'intelligence.

⁵³ Hue. *L'Empire Chinois*, t. II, p. 374.

⁵⁴ On pourrait nous objecter les massacres de missionnaires qui eurent lieu en Annam et en Cochinchine, avant la conquête française. Une telle objection ne vaut pas ; les Annamites ne faisaient alors, en effet, *que défendre ce à quoi ils tiennent par dessus tout : leur religion.*

Dans ce pays de lumière intense qu'est l'Extrême-Orient, sous ce ciel éclatant et profond où les objets se détachent sur l'horizon avec une trop tranchante netteté, dans cette atmosphère humide et surchauffée où la tension électrique est constante, les impressions reçues sont, aiguës, parfois douloureuses. Répétées, elles épuisent les nerfs qui, déjà surexcités, ne transmettent plus que des sensations affaiblies, productrices d'images ternes et indécises. La volonté, émoussée elle aussi, ne peut que réagir faiblement pour essayer de réveiller les images, de les associer, de former des jugements⁵⁵.

Aussi l'imagination représentative, c'est-à-dire la faculté d'évoquer une impression déjà perçue, est-elle demeurée paresseuse chez l'Annamite⁵⁶. Nous avons là l'explication d'une disposition singulière de son esprit.

Quiconque a tant soit peu vécu au milieu d'Asiatiques, a pu rester frappé de la contradiction paraissant exister entre la richesse d'invention que supposent leurs superstitions religieuses ou leurs légendes historiques et la pauvreté d'imagination que révèlent leur poésie, leur littérature, leurs arts et leurs sciences embryonnaires. Il semble que ces différentes productions soient les manifestations de deux intelligences distinctes.

« L'excès d'imagination de l'enfant, comme des peuples primitifs, explique le profond psychologue Guyau, tient beaucoup à la moindre netteté des perceptions qui, à volonté, se transforment plus facilement l'une dans l'autre. On voit tout ce qu'on veut dans ce qui est confus comme la forme des nuages... »⁵⁷. Comme l'enfant, l'Annamite, peuple jeune, doué par ailleurs d'une imagination représentative médiocre, est inhabile à circonscrire ses sensations, à préciser les contours des images surgies du fond de sa mémoire; comme lui il vit dans l'irréel, dans l'indéterminé; « ne distinguant et ne percevant rien nettement, il rêve à propos de tout ».

Rêves, les légendes fabuleuses qui lui tiennent lieu d'histoire; rêves, sa philosophie excessive, sa théocratie impossible dont le principe repose sur l'originelle bonté humaine; rêves, que son art informe demeuré dans les limbes de l'irréel et du fantastique où chevauchent les dragons monstrueux; rêves encore, rêves toujours, éternels mensonges! Mensonge du Gouvernement paternel, de l'Etat familial, mensonge de l'étiquette, des rites sacro-saints; mensonge de l'instruction mnémotechnique; mensonge de l'éducation, de la politesse hypocrite; mensonges partout; universelle fiction!

Mais cet excès d'imagination qui déborde jusque dans le domaine de la vie journalière, n'atteint pas les hauteurs de l'art et de la pensée spéculative. Cette abondance apparente couvre une réelle pauvreté intellectuelle, une irrémédiable faiblesse des facultés représentatives, causes directes de l'impuissance créatrice de l'imagination.

Cette infirmité de l'esprit a paralysé l'essor de la pensée. « Il nous est impossible de penser sans images », a dit Aristote. Comment d'images rares et sans consistance l'Annamite pourrait-il dégager des idées précises et nombreuses? Il ne saurait, sans doute, y parvenir.

Sa langue toute faite de symboles, de mots aux sens vagues, en est la preuve; sa littérature, sa philosophie, sa morale, nous le montrent par leur peu d'élévation, par leur inspiration terre à terre,

⁵⁵ L'affaiblissement de la mémoire est assez fréquent chez les personnes qui ont habité quelque temps les pays chauds; nombre d'Européens, en Indo-Chine, en ont fait la fâcheuse expérience.

⁵⁶ Une autre cause que le milieu physique a pu également influencer sur le développement intellectuel de l'Annamite. Dans ses *Principes de Biologie*, A. Spencer fait observer « qu'il y a une relation manifeste entre un développement cérébral et le retard de la maturité sexuelle; que là où il y a une fécondité exceptionnelle, il y a paresse d'esprit ». Cette observation se trouve justifiée par les faits en ce qui concerne la race annamite. Sous l'influence du climat et des croyances (nécessité d'une descendance pour assurer le culte) la fécondité du peuple annamite est devenue exceptionnelle. C'est peut-être à cet excès de dépense sexuelle qu'est due, en partie, l'infériorité manifeste de son niveau intellectuel.

⁵⁷ *Éducation et hérédité*.

par leurs tendances éminemment pratiques. Ses conceptions religieuses, la faiblesse de ses aptitudes scientifiques nous révèlent une intellectuelle stérilité.

Mais c'est surtout l'écriture idéographique qui nous aide le mieux à pénétrer- impuissance où se trouve l'esprit annamite à se dégager des formes matérielles de l'idée pour atteindre à l'abstraction, à la pensée pure. Je ne saurais mieux faire que reproduire ici, à ce sujet, une page juste et pleine d'élégance, de M. A. Bellessort, qui montre bien l'influence qu'ont exercé les caractères chinois sur la civilisation des peuples qui les ont adoptés.

« Ces caractères prétendus idéographiques expriment bien moins l'idée féconde, agile, vivante, aux rapports infinis, qu'ils ne figurent l'objet inerte, immuable; borné, mort. L'esprit n'en peut étendre, ni épurer la signification matérielle. Ils ne représentent que des sensations, Réveillent que des idées " concrètes et trop délimitées pour se développer librement. Les écoliers qui, jusqu'à quinze ou seize ans, apprennent à en tracer du bout de leur pinceau les pleins et les déliés, outre qu'ils surmènent leur mémoire, y contractent l'habitude d'assujettir leur pensée à des moules étroits et fixes. Ils se font les esclaves de leurs mots, tandis que les nôtres sont pour nous de fidèles et rapides serviteurs. Quand je voyais les adolescents, le coude en l'air, le pinceau vertical, dessiner à traits fins ou écrasés ces signes cabalistiques qu'ils enjolivaient de hachures et de pointillés, ils me semblaient ciseler précieusement de petites cages où les idées s'étiolent et s'ankylosent⁵⁸. »

L'Annamite, comme le Chinois, n'a jamais pu se plier à l'habitude de l'abstraction. C'est ce qui adonné à son esprit cette tournure essentiellement pratique. Les idées abstraites, les idées générales se trouvent arrêtées dans leur développement ; elles se heurtent vite aux parois de la cage minuscule où l'écriture les tient enfermées ; inhabiles à atteindre les cimes de l'absolu, elles se traînent misérablement au milieu des réalités matérielles.

L'intelligence asiatique incapable de s'accommoder aux exigences des idées pures, se contentera de saisir, et d'exprimer des rapports simples, pratiques, et parviendra ainsi à une certaine ingéniosité qui est sa marque caractéristique, mais est exclusive de tout génie.

DEUXIÈME PARTIE. — EVOLUTION DU PEUPLE ANNAMITE

L'histoire et la civilisation d'un peuple ne sont ni le résultat du hasard providentiel, ni l'effet des caprices humains ; elles sont la manifestation constante du caractère de ce peuple, l'expression de sa constitution mentale, le produit fatal et essentiel de ses croyances, modifié, corrigé parfois par des influences extérieures toutes puissantes, telles que les milieux physique et social.

Nous allons vérifier l'exactitude de cette proposition par l'étude détaillée de l'évolution du peuple annamite. Nous avons exposé, dans notre première partie, les ressources foncières dont ce peuple est doté ; nous verrons maintenant comment il les a utilisées ; sous quelles impulsions et dans quelle direction il a exercé ces facultés.

CHAPITRE PREMIER. — Évolution historique.

⁵⁸ *La Société japonaise.*

Si l'on voulait juger le peuple annamite seulement d'après son histoire, réduite comme dans les Annales, à un simple récit des événements marquants de chaque règne, à une sèche énumération de faits isolés racontant plutôt les actes que la vie même de la nation, on serait exposé à se tromper étrangement.

Pour un spectateur non averti, le tableau des luttes intestines, des guerres cruelles et interminables qui ont agité l'Annam depuis ses plus lointaines origines, évoque l'idée d'un peuple batailleur, prompt à la colère, assoiffé d'indépendance, affamé de conquêtes.

La légende nous rapporte déjà les dissensions qui, à l'origine, précipitèrent Tune contre l'autre les tribus ou les petites royautes dont se composait la nation Giao-chi. Ce furent même les dissentiments entre les deux principales : Ba-thuc et Van-Lang qui, par la défaite de cette dernière, amenèrent la réunion des deux monarchies sous le nom de *Au-lac* et firent ainsi l'unité annamite.

En 232 av. J. Ch., première invasion chinoise ; règne de Triêu-dà, le général vainqueur ; les chefs militaires annamites tentent un soulèvement, mais leurs efforts sont vains, n'ayant pas su devant l'ennemi abdiquer leurs rivalités. Le pays est soumis et réduit en provinces chinoises.

En l'an 40 après J.-Ch., révolte de Trung-trac, sévèrement réprimée. En 544, les Annamites recouvrent leur indépendance ; mais, des compétitions s'étant aussitôt déclarées parmi eux, une guerre civile éclate, à la faveur de laquelle la Chine rétablit sa domination (602).

En 687, en 722, nouvelles révoltes alternées de luttes sanglantes avec les pirates ciampoises (399-420). Enfin en 968, les chefs indigènes, profitant des troubles qui agitaient la Chine, s'emparent définitivement du pouvoir. Mais avec l'indépendance, l'Annam ne recouvra point la tranquillité. Le royaume, écrit l'abbé Launay⁵⁹, « offrait alors le triste spectacle d'un corps en désolation; ... peut-être, grâce aux dissensions intestines, le pays serait-il retombé sous la domination chinoise si un homme⁶⁰, politique habile et soldat vaillant, n'avait réussi à s'emparer du trône et fondé la première dynastie annamite des temps modernes ».

Vers la fin du Xe siècle, une armée chinoise envahit encore l'Annam ; elle est repoussée par le nouveau roi ; celui-ci eut, en outre, pendant quinze années consécutives, à s'occuper de forcer à la soumission diverses provinces, révoltées sous l'autorité de chefs ambitieux.

Profitant de ces troubles intérieurs, les Ciampoises viennent piller les côtes d'Annam; nouvelle guerre (1030-1046) terminée par la défaite du Ciampa. Deux ans plus tard, une expédition est rendue nécessaire contre l'Aï-lao, province insurgée contre l'autorité des rois annamites. L'Aï-lao est soumis. En 1060, guerre avec le Ciampa dont la conclusion fut la cession à l'Annam de trois provinces ciampoises.

La Chine, cependant, n'avait pas renoncé à réduire son ancien vassal ; elle envoie, à la fin du XIe siècle, une armée qui est repoussée une première fois ; l'empereur chinois fait alors alliance avec les Ciampoises et les Cambodgiens, mais malgré cette formidable coalition, l'Annam reste encore vainqueur.

Ensuite, un siècle de calme et de prospérité, troublé seulement par deux expéditions également couronnées de succès, l'une contre la Chine qui avait dévasté une partie de la frontière annamite ; l'autre, contre la piraterie ciampoise.

Au milieu du XIIIe siècle, le flot formidable de l'invasion mongole vint battre, à plusieurs reprises, les murailles d'Annam. Le terrible Kubilaï ne se retira qu'après trois échecs successifs.

Ces luttes sanglantes épuisaient le royaume, et, cependant, outre les dangers extérieurs, il y avait à réprimer, dans son sein même, de continuelles discordes : Guerre contre l'Aï-lao, la province insurgée, en 1290 ; en 1296, nouvelle guerre contre la même province ; en 1341, en 1346, nouvelles expéditions ayant encore le même objectif. En 1337, il avait fallu, de plus, châtier les Mois de Nguu-

⁵⁹ *Histoire ancienne et moderne de l'Annam.*

⁶⁰ Dinh-bô-Linh.

hâu qui refusaient de payer le tribut de suzeraineté, et faisaient des incursions dans les provinces frontalières.

Cependant les Ciampoï ne restaient pas inactifs; en 1350, ils portent la guerre contre l'Annam qui les repousse; mais, en 1375, l'armée ciampoïse inflige aux Annamites un sanglant échec. La lutte, un instant interrompue par l'épuisement des combattants, reprend de plus belle quelques années plus tard ; après avoir subi de nouvelles défaites, les Annamites restent définitivement victorieux (1390).

En 1405, une autre expédition contre le Ciampa fut moins heureuse. Les Ciampoï demandèrent du secours à la Chine, et cette fois la coalition eut le dessus. L'Annam allait de nouveau gémir sous la domination chinoise (1407). Celle-ci ne fut pourtant pas de longue durée. En 1427, les Annamites recouvrent leur indépendance une dernière fois.

Mais la paix, enfin acquise, ne fut qu'extérieure. A l'intérieur, il fallait toujours réprimer quelque révolte des tribus vassales ; en 1349, expédition contre Phuc-lê-châu ; en 1440, contre Hà-tong-laï; en 1441, contre Thuân-mô-chau ; plus tard, contre l'Aï-lao, trois fois nommé, et le Lao-qua, petit royaume au nord du Tonkin.

La faiblesse des rois favorisait les ambitions des prétendants; leurs tyrannies de monarques absolus justifiaient les révoltes populaires. Les plus terribles furent celles de 1511 et 1516 ; celle de 1527 aboutit à la déchéance des Lê au profit des Mac usurpateurs.

Dès lors, commence pour l'histoire annamite, une période sombre où le récit des guerres civiles ou étrangères n'alterne plus qu'avec celui des vengeances personnelles et des intrigues de palais.

En 1531, première révolte des partisans des Lê ; de 1540 à 1546, la guerre reprend entre les Lê, au sud, et les Mac, au nord. En 1551, les partisans Lê envahissent le Tonkin et la lutte se poursuit sans interruption jusqu'en 1561, malgré les changements de souverains. Les Lê sont vainqueurs ; la guerre civile n'en continue pas moins pendant encore vingt-sept années consécutives, pour aboutir, en 1593, à la restauration définitive des Lê. Une dernière expédition fut cependant nécessaire en 1596 contre les Mac ; ceux-ci disparaissent pendant près d'un siècle ; ils recommenceront la guerre en 1677; vaincus, ils la reprendront encore en 1692; mais leurs efforts seront vains. La révolte des Mac aura duré plus de cent cinquante ans.

Il y avait pourtant encore d'autres rivalités, d'autres ambitions non satisfaites, causes de troubles nouveaux. Si jusqu'alors les rois n'avaient pas gouverné eux-mêmes réellement, ce n'était qu'un fait; avec les Lê ce fait, allait devenir une institution. Désormais le roi (*Vua*) ne gouverne plus ; il règne. Les affaires sont concentrées entre les mains d'une sorte de maire du palais, le Chua (seigneur). Les Nguyen, gouverneurs des provinces annamites du Sud (région de Cochinchine) s'étaient créé une situation indépendante en se formant une sorte de principauté. Relevant du Vua seul et non des Chua (qui étaient les Trinh) les Nguyen excitaient la jalousie de ces derniers, mécontents de voir ces grands feudataires échappés à leur autorité. Les guerres qui ensanglanteront le royaume pendant deux siècles (1600-1802) se termineront seulement le jour où les Nguyen, complètement victorieux, chasseront en même temps les Trinh et les Lê.

Nous sommes au seuil de l'histoire contemporaine; nous pourrions maintenant, avec plus de détails, raconter encore de nombreuses guerres comme celle contre le Siam, de terribles révoltes comme celle des Tâ-y-Son, des conquêtes fameuses comme celles des provinces cambodgiennes. Le court aperçu historique que nous venons de donner suffira cependant à la démonstration que nous poursuivons ici.

Faut-il de l'existence mouvementée que nous révèle l'histoire, de cette vie remplie d'accidents, de violences, de cruautés, conclure à la « nervosité », à « l'instinct batailleur » du peuple annamite ⁶¹.

⁶¹ « Les Annamites, dit M. J. Sylvestre, dans ses *Considérations sur l'étude du droit annamite*, ont emprunté aux Chinois leurs lois militaires ; en cela ils se sont trompés et la moindre étude psychologique le démontre du premier coup. Leur caractère national, leur tempérament, leurs traditions, leur histoire sont si différents

Pas plus que le Chinois, l'Annamite n'a l'esprit militaire ; il est naturellement pacifique, parfois jusqu'à la pusillanimité. Il a fallu pour le lancer dans les guerres continuelles dont retentit son passé, un curieux et puissant concours de circonstances indépendantes de sa volonté.

De par ses dispositions ataviques et grâce à la richesse naturelle du sol de son pays, l'Annamite était appelé, comme le Chinois, à faire un peuple paisible d'agriculteurs. L'histoire, cependant, ne lui a pas permis de suivre l'exemple de la Chine.

L'Empire du Milieu, en effet, a joui, au contraire de l'Annam, d'une relative tranquillité. Déjà isolé du reste de l'Asie par ses frontières naturelles, il s'était, de plus, créé des sortes de marches, une ceinture « d'états-tampons » qui arrêtaient les invasions et les empêchaient de pénétrer au cœur du pays. Or, l'Annam, tributaire de la Chine quand il ne lui était pas plus directement soumis, constituait précisément un de ces états. Il a joué consciencieusement son rôle. Il se trouvait, par définition, voué à une vie agitée qui contrastait singulièrement avec ses habitudes pacifiques.

Des fatalités géographiques, d'autre part, le poussaient dans la voie où son seul caractère ne l'aurait jamais fait s'engager.

L'Annam, ou ce que l'on entendait autrefois par ce vocable : Cochinchine, Tonkin et Annam actuels, forme un département géographique nettement déterminé ; ses limites naturelles sont la montagne et la mer.

La montagne est le squelette géant de cette immense région, la puissante ossature qui en unit et soutient les différentes parties, qui sont la raison d'être de leur constitution. La chaîne annamitique qu'on a comparée à un S gigantesque dont la boucle supérieure enferme le Tonkin et la boucle inférieure circonscrit la Cochinchine, gouverne tout le régime géographique de l'Indo-Chine française. Au nord, s'abaissant en pente douce, elle conduit jusqu'à la mer le Grand Fleuve Rouge dont les apports alluvionnaires comblent : peu à peu le vide de sa concavité. Au sud, elle donne naissance au Donnai et livre passage au Mékong majestueux qui vient déposer à ses pieds le riche tribut de ses eaux limoneuses. Au centre, ses pentes abruptes, couvertes de forêts épaisses, précipitent vers la mer des torrents rapides, rarement navigables, qui, arrêtés par des dunes de sable, forment sur le rivage d'immenses et nombreuses lagunes.

Le pays, ainsi constitué, offre l'aspect de deux vastes plaines humides et riches, réunies par un couloir, long, étroit et malsain.

C'est dans le delta du Tonkin que se développa la race annamite. L'espace manquant bientôt à une population de plus en plus dense, il fallut chercher une issue, au trop-plein de la nation. Deux brèches seulement s'offraient dans la formidable muraille qui enserre le Tonkin : la première, ouverte sur la Chine; l'autre, au sud : le couloir. La Chine étant trop puissante pour qu'on puisse songer à l'envahir, la sortie vers le sud était l'unique moyen de salut, la seule solution qui permît d'échapper à un étouffement certain. Telle fut l'origine des guerres fameuses du Champa.

Deux peuples se rencontrant sur l'étroite bande de terre que la mer laisse au pied de l'alpe indo-chinoise, devaient fatalement entrer en lutte, si l'un d'eux éprouvait, à un moment donné, le besoin de s'étendre ; et, en raison même de l'exiguïté du territoire disputé, la lutte ne pouvait se terminer que par l'extermination définitive de la nation la plus faible, non par une entente ou un partage pacifique. L'Annam eut le dessus; il vainquit si complètement qu'il ne reste plus aujourd'hui du royaume cham que de rares vestiges.

La poussée du flot humain, en quelque sorte endigué entre la mer inclémente et la montagne inhospitalière, fut formidable, irrésistible, continue. Emprisonné dans son étroit habitat, ne pouvant

de ceux des Chinois, qu'on les voit d'eux-mêmes s'affranchir des entraves du formalisme chinois dès qu'un danger réel les menace; ... ils sont plus ardents à la lutte armée, plus experts dans l'art de s'entredétruire ». « Les Annamites, ajoute plus loin M. J. Sylvestre, sont montagnards ou marins, conséquemment nerveux, batailleurs, et ils l'ont bien montré par leurs continuelles guerres de conquête jusqu'à la fin du siècle dernier».

plus donner libre cours à ses facultés d'expansion, le peuple annamite devait ne s'engager qu'avec plus de violence, — d'énergie désespérée — dans la seule voie praticable. C'était pour lui question de vie ou de mort. D'autre part, le Champa ne pouvait, sans courir à sa perte, reculer indéfiniment ses frontières.

On comprend, dès lors, qu'une lutte ayant pour mobile cet intérêt primordial : l'existence, ait pris l'allure d'âpreté que nous révèle l'histoire; chaque moment de faiblesse chez un des deux adversaires est une occasion que l'autre met immédiatement à profit.

Des guerres pareilles ne supposent pas nécessairement chez les peuples qui les entreprennent, un caractère essentiellement fougueux et irascible. L'énergie désespérée n'est pas, à proprement parler, la véritable énergie. En réalité, l'Annamite s'est laissé conduire par la force immanente de la fatalité ; son rôle est presque toujours demeuré passif. Pendant les guerres du Champa, il s'est presque exclusivement contenté de se défendre; il ne prit que rarement l'offensive.

De même s'il a pu, à travers les mille vicissitudes de son existence, conserver jusqu'à un certain point sa personnalité, garder à peu près intactes sa langue, ses mœurs, ses coutumes, ce n'est pas à l'énergie native de sa race qu'il le doit ; c'est plutôt à sa passive obéissance aux influences extérieures.

Si le mur de la chaîne annamitique ne se fût pas dressé, tel une barrière infranchissable, entre lui et les populations aryennes de l'Inde qui soumièrent à leur influence le reste de la presque île indo-chinoise, que serait-il advenu de sa race et de sa civilisation ?

Et cette civilisation elle-même, de qui la tient-il en grande partie ? Sinon de la Chine à qui il doit encore jusqu'à sa propre existence. Aurait-il pu, en effet, résister aux redoutables Chams s'il n'eût été fortement organisé par ses envahisseurs du Nord ?

Les guerres extérieures ont toutes été plutôt subies que voulues par le peuple d'Annam. Ses conquêtes, il ne les a pas entreprises dans un but de vaine gloire, mais seulement poussé par la nécessité, par le besoin de vivre. Sous d'autres influences, ses invasions eussent été essentiellement pacifiques comme l'est aujourd'hui encore son occupation progressive des pays *Mois*⁶².

Les guerres civiles, les révolutions dynastiques révèlent la faiblesse du pouvoir, les agitations intestines simulent la vie, alors qu'elles senties signes certains d'une mort prochaine ; loin d'affirmer la vigueur de l'organisme, elles sont les symptômes de la déchéance, de la dissolution.

L'histoire du peuple d'Annam est bien, au fond, l'expression du caractère national. Nous y trouvons toujours la même passivité, la même volonté explosive et insuffisamment constante, mais aussi la même endurance, et parfois le même héroïsme que par ailleurs. Les révoltes contre la domination étrangère, causées uniquement par les exactions et les duretés des gouverneurs chinois, ne sont que les manifestations de colères subites et violentes, non pas celles d'une volonté froide et réfléchie, persévérante dans l'effort. Que de tentatives avortées pour une qui réussit!

Je voudrais, à ce propos, détruire ici la légende courante au sujet de l'existence d'un patriotisme annamite.

⁶² Les Mois de l'Annam, dit un rapport officiel du Gouvernement Général de l'Indo-Chine, n'ont pas toujours été comme aujourd'hui confinés dans leurs nids d'aigles, perchés sur les cimes du versant oriental de la chaîne annamitique. Jadis ils peuplaient toutes les vallées profondes qui s'enfoncent dans le grand massif indo-chinois : ils en occupent encore quelques-unes. Il y a cinquante ans, vingt ans, ils défrichaient tels coins de la plaine qui porte encore leur nom, *ruông mo*.

Mais le flot envahissant d'un peuple plus patient, plus tenace, plus laborieux même et plus prolifique surtout, les repoussait peu à peu vers les hauteurs.

Puis, sous les nouveaux occupants, ces rizières minuscules s'arrondissaient à la longue ; les coteaux, à peine grattés par le plantoir sauvage, étaient défoncés par la charrue annamite, et, au centre de jardins ébauchés, une case, deux cases, dix cases s'implantaient ; enfin, avec l'aisance grandissante, une maison centrale, un *dinh* donnait un commencement de vie communale à cet embryon de village.

« Pour protéger ces intéressants colons contre les déprédations des Mois ou leurs représailles, les mandarins provinciaux fondaient dans la région conquise un poste militaire avancé, un dôn-diên, qui, lorsque ces accroissements successifs avaient pris quelque importance, devenait la *nha* (Tribunal, préfecture) d'un mandarin du 7^e ou 8^e degré, délégué par la Cour sous le titre de *quan kinh ly*.

« Tout en harcelant sans cesse les Mois et les repoussant toujours plus avant dans la montagne, le *quan ly* organisait peu à peu le régime civil dans sa nouvelle circonscription ; chaque groupement, constitué en commune régulière sous le nom de *thôn tân mô*, village de volontaires, méritait à son fondateur le 9^e degré honorifique du mandarinat. L'ensemble de ces communes se formait, puis se divisait successivement en plusieurs cantons, enfin se couronnait par la formation d'une sous-préfecture nouvelle, d'un *huyên* administratif : la *nha kinh ly* perdait son nom pour entrer dans le droit commun... »

Le refoulement des Mois s'est donc effectué lentement, progressivement, presque sans violence. Devant le cercle d'investissement qui se rétrécit de jour en jour, les Mois finiront par disparaître, cédant la place aux Annamites.

Le sentiment de fraternité, éclos sous l'influence sociale du clan, s'est rarement étendu, en Annam, à un cercle plus vaste que celui de la commune ; l'Annamite n'a pas, à proprement parler, l'idée de patrie, le sentiment de la solidarité nationale.

Il a surtout la haine profonde de l'étranger qui peut venir l'arracher à ses croyances, à ses coutumes, à ses institutions. Que les Chinois ou les Européens envahissent son pays, qu'on lui commande au nom de tel ou tel maître, peu lui importe, tant qu'on respectera sa religion, ses lois et ses habitudes.

Peuple agricole, il donne tout son temps à la terre ; peuple pauvre, le labeur pénible l'absorbe tout entier ; aussi se désintéresse-t-il des affaires de l'Etat, tant que celui-ci lui permet de gagner sa vie, de rendre le culte à ses ancêtres, de célébrer en paix ses fêtes religieuses.

Les troubles intérieurs qui ont agité si longtemps le royaume, sans cependant le complètement épuisé, laissent deviner l'indifférence apathique de ce peuple, placide spectateur de compétitions auxquelles les mandarins seuls prenaient part.

Ils laissent aussi percer le sentiment d'égoïsme qui fait le fond même du caractère annamite. L'union, un instant réalisée pour chasser l'étranger, est bien vite rompue aussitôt après la victoire, chaque chef nourrissant la secrète pensée de retirer de l'œuvre commune son profit exclusif. De même, une province envahie, la nation ne se soulèvera pas tout entière. Mais des mesures vexatoires identiques appliquées dans tout le pays, éveilleront dans chaque famille, dans chaque commune, peut être dans chaque province, des récriminations analogues, des revendications semblables, une commune colère. L'élan sera général ; il ne sera point désintéressé. Chaque groupe n'y participera qu'autant qu'il aura été frappé lui-même.

Qui dit : communauté de sentiments, dit aussi, sans doute : unité morale. Mais l'unité morale, surtout quand elle réside exclusivement dans les manifestations d'un égoïsme unanime, suffit-elle à remplacer l'amour de la patrie ?

CHAPITRE II . — Évolution intellectuelle.

Comme dans le récit de l'histoire du pays d'Annam nous avons pu voir se dessiner les traits de caractère dominants du peuple annamite, ainsi nous pourrons, par l'étude de la langue, de la littérature, des arts, des sciences, de l'industrie de ce peuple, saisir plus intimement l'expression de sa structure mentale. Nous allons en constater de nouveau la foncière infériorité.⁶³

I. Industrie. Commerce. Agriculture.

C'est ainsi qu'il faut reconnaître que l'industrie annamite, en ce qui concerne, par exemple, le vêtement et l'habitation, est bien peu avancée.

Les Tonkinois pauvres portent encore, pour se garantir du froid ou de la pluie, un costume tout à fait primitif composé de feuilles de palmier cousues ensemble.

La masse de la population s'entasse sur les rives des fleuves ou des arroyos, vivant sur des radeaux ou dans de légères habitations construites en bambou, soit sur pilotis directement au dessus de l'eau, soit au ras du sol, sur la terre battue.

Les maisons en briques et couvertes autrement qu'avec du feuillage, sont à peu près inconnues, des populations rurales; seuls en possèdent les gens riches habitant les grandes villes ou ce qu'on peut appeler ainsi en Annam.

La navigation est également restée à l'état embryonnaire. L'Annamite emploie, pour la pêche ou pour ses transports commerciaux, des barques en bambou tressé recouvert d'enduit. Ces embarcations, appelées sampans, portent en leur centre une cabine basse et étroite où s'entasse la famille du sampanier; la coque et les cordages sont en bambou; les voiles sont de simples nattes; l'ensemble offre, en somme, un aspect assez misérable.

La plupart des outils dont se sert l'artisan annamite, sont aussi peu perfectionnés que possible; ils ne permettent qu'un travail grossier, toujours imparfaitement fini. Aussi les objets fabriqués par leur moyen gardent-ils un cachet très accentué de primitivité.

Parmi les outils les plus connus, ceux qui caractérisent le mieux le degré de progrès industriel de l'Annamite sont : la brouette, le chariot, — véhicules grossiers aux roues en bois, pleines, dont le disque se compose de plusieurs pièces réunies entre elles par des traverses — et le pilon à décortiquer le riz, dont nous donnons une photographie.

L'agriculture elle-même, qui est cependant, en Annam comme en Chine, la « profession nationale » est restée ce qu'elle pouvait être il y a quelque mille ans.

On n'a jamais songé à varier les cultures — dont le fond est à peu près exclusivement le riz — pour se procurer une nourriture plus abondante et plus saine.

Les procédés sont demeurés primitifs; on pratique encore, quoique dans les hautes régions seulement, l'incendie des forêts pour mettre à nu un coin de terre où l'on pourra semer le grain.

Les engins de travail sont la simplicité même; la charrue est en bois ainsi que la bêche.

Si, pourtant, malgré l'apathie routinière des natifs, l'agriculture a pris en Indo-Chine l'admirable développement qu'on lui connaît, c'est à la seule nécessité, au seul besoin de vivre qu'il faut attribuer ce résultat. L'Annamite ne travaille que dans la mesure stricte de ses besoins ; et ceux-ci ne sont pas nombreux.

⁶³ Nous donnons ici aux mots : Évolution intellectuelle, un sens beaucoup plus large que celui qu'on leur accorde ordinairement. Nous décrivons, en effet, sous ce titre, les phases par lesquelles sont passées non seulement les diverses créations linguistiques, artistiques, scientifiques ou littéraires, mais encore toutes les productions de l'intelligence sous quelque forme qu'elle se manifeste : inventions primitives, industries, agriculture, etc...

C'est par là, semble-t-il, qu'on peut expliquer encore l'absence à peu près totale en Annam, d'industrie et de commerce indigènes⁶⁴. A quoi bon fabriquer tel ou tel meuble, tel ou tel ustensile, confectionner tel ou tel vêtement, si l'on peut s'en passer ; or, l'Annamite se passe de beaucoup de choses.

Si les Chinois qui, eux aussi, se contentent de peu, possèdent pourtant une industrie et un commerce très développés, cela tient surtout à ce que leur population est extrêmement nombreuse. C'est à peu près seulement, en effet, dans les grandes agglomérations urbaines — telles Canton, Shanghaï, Pékin — que se rencontrent les industriels et les commerçants, produits naturels d'une concurrence plus grande, d'une lutte plus âpre pour l'existence. Dans l'immense contrée qu'il habite, le peuple annamite, au contraire, tient à l'aise ; chaque famille possède un champ et en retire suffisamment pour sa subsistance. Aussi n'y a-t-il que peu ou pas de villes en Annam, car on ne peut appeler villes annamites : Saigon, Hanoï, Haïphong ou Cholon, qui ne doivent leur importance qu'à la présence des Européens ou des Chinois.

Le modeste industriel annamite se contente de transformer pour les besoins locaux, les productions naturelles du sol ; il n'emprunte jamais à l'étranger sa matière première. Comment le pourrait-il, d'ailleurs ? Le commerce extérieur n'existe pas⁶⁵.

De tout temps, l'Annam a subi l'influence de la Chine; celle-ci s'était réservé comme un profit de sa suzeraineté, le droit exclusif de commerce avec l'Annam; mais elle ne fit surtout usage de ce droit que pour s'opposer aux relations de son protégé avec les autres nations.

« Toutes les fois, disait le Code, qu'un navire « portant le tribut » d'un pays étranger aura abordé dans un port, ceux qui seront alliés au devant de lui pour acheter des marchandises étrangères avant que l'autorité n'ait été avertie et sans attendre qu'elle fasse contrôler, ainsi que ceux qui se chargeront pour les étrangers de vendre ou d'acheter des marchandises prohibées, seront tous envoyés en servitude militaire à une frontière éloignée » (art. 205).

Le même article interdisait l'exportation des chevaux, des bêtes à cornes, du fer, de la soie, etc..

Ainsi avant la conquête française, l'influence chinoise avait fermé, à l'exportation ou à l'importation, tous les ports de la côte annamite.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs, que l'Annamite a, malgré tout, peu de dispositions pour le négoce et qu'il diffère, sous ce rapport, de ses frères ethniques, les Célestes. La différence n'a rien, du reste, que de très naturel.

La Chine, pays extrêmement étendu, dont la diversité des climats assure la variété des productions, doté de voies fluviales nombreuses et facilement praticables, constituait par sa seule configuration, un lieu éminemment propice aux échanges commerciaux. L'influence du milieu physique devait ainsi développer chez les Chinois un certain instinct mercantile.

En Annam, les dispositions géographiques étaient moins favorables. Les riches deltas de la Cochinchine et du Tonkin ne communiquent que très difficilement entre eux ; près de dix jours de mer en jonque, les séparent et la mer est souvent redoutable dans ces parages. En outre, le climat, à peu près semblable dans ces deux régions, ne permet qu'une diversité de cultures très restreinte.

⁶⁴ Il existe, sans doute, en Annam, quelques industries locales telles que celles de la soie et du coton qui sont les principales. Mais, outre qu'elles n'ont jamais eu un grand développement, leurs produits sont grossiers et de qualité inférieure. Cela tient non seulement à l'imperfection de l'outillage, mais encore au caractère de l'ouvrier. L'Annamite, comme les primitifs auxquels il ressemble encore beaucoup sous plusieurs rapports, a un caractère essentiellement léger ; il manque de persévérance ; aussi finit-il généralement mal et à la hâte ce qu'il peut avoir commencé avec application.

⁶⁵ Nous considérons toujours, évidemment, le peuple annamite indépendamment de toute intervention de notre part. Depuis rétablissement de notre protectorat, les conditions économiques du pays ont considérablement changé et avec elles les conditions d'existence des populations. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de dire plus loin que la création d'industries locales et d'un commerce national sera la première base du perfectionnement moral de l'indigène.

Autant de raisons pour diminuer les occasions d'échanges et, par conséquent, pour laisser sans emploi des aptitudes qui, dans d'autres circonstances, se fussent peut-être manifestées.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater une fois de plus chez l'Annamite, un manque d'activité fondamental. Il n'en est pas résulté, à vrai dire, au point de vue qui nous occupe, de bien graves inconvénients. Si l'Annam ne jouit pas d'une prospérité économique remarquable, — nous parlons toujours, bien entendu, en faisant abstraction de l'intervention française, — s'il ne possède pas de grandes industries, un commerce extérieur florissant, du moins ses habitants sont-ils à peu près tous dans une relative aisance. Dans cette société, où il y a peu de grandes fortunes, le régime dominant de la petite propriété fournit à chacun ce qui lui est nécessaire ; le besoin de la richesse ne se fait pas vivement sentir. L'Annamite vit, comme le soi-disant sage, dans une heureuse médiocrité.

II. Langue. Ecriture. Littérature. Théâtre.

Médiocrité, tel est le terme que nous serons amenés souvent à prononcer au cours de cet examen psychologique. Médiocre est l'esprit d'invention de l'Annamite : médiocre est son industrie; médiocre aussi est son langage.

La langue annamite, par ses caractères généraux, se rapproche beaucoup de la langue chinoise. Comme elle, elle est monosyllabique, polytone ; comme elle, elle emploie des mots invariables, non sujets à flexion, qui ne se déclinent, ni ne se conjuguent; dont le sens est toujours concret, particulier, presque jamais abstrait, général.

Cette conformité dans le génie des deux langues constitue un argument de plus en faveur de la communauté d'origine de ces deux types de la race jaune.

Il ne faudrait pas, en effet, supposer que la formation du dialecte annamite actuel se soit accomplie sous l'influence exclusive et directe du chinois. Il entre certainement une part importante de mots chinois dans la langue annamite, mais celle-ci existait déjà bien antérieurement à la soumission des Giao-chi. Ceux-ci avaient, d'après les Annales, une langue propre qu'on traduisait à la Cour impériale. Il existe encore, d'ailleurs, dans la langue annamite actuelle, quantité de mots : noms de nombre, de parenté, de plantes, d'outils, particuliers à la race et irréductibles à la langue chinoise. Il faut donc bien admettre que c'est une conformité de la structure mentale qui a produit une sorte de parallélisme entre les façons de s'exprimer chez les deux peuples.

La langue annamite, comme la chinoise, présente la plupart des défauts communs aux langues primitives.

Le plus grave d'entre eux est incontestablement la pénurie de monosyllabes ; on n'en compterait pas, en chinois, plus de quatre cent cinquante ou cinq cents. On a remédié à cette pauvreté de mots par la multiplicité des intonations. La même syllabe prononcée sur des tons différents a des significations diverses. L'annamite et le chinois se rapprochent par ce caractère des idiomes parlés par les nègres africains. Au Dahomey, le mot « ba » accentué diversement signifie tantôt « bâton », tantôt « cheval », tantôt « tonnerre »⁶⁶.

Nous retrouvons encore ici l'irréremédiable infirmité dont est atteinte l'intelligence asiatique. La pauvreté de la langue dénote l'indigence de la pensée ; peu d'idées, peu de mots ; et encore ces rares mots ne constituent-ils que des désignations très imparfaites des objets auxquels ils s'appliquent ; leur sens reste vague, imprécis.

Comme l'enfant étudié par Taine⁶⁷ étend le mot « cola » (pour chocolat) aux friandises à un goût analogue et le mot « bébé » aux poupées ou aux statuettes, le Chinois et l'Annamite, entraînés par

⁶⁶ Ch. Letourneau : *Psychologie ethnique*.

⁶⁷ *L'intelligence*.

des analogies, ont groupé sous un même vocable toutes les idées offrant entre elles quelque ressemblance, même lointaine. Et comme l'esprit procède toujours naturellement du simple au complexe, du concret à l'abstrait, ils ont employé des termes concrets pour exprimer des abstractions : Empereur = premier = au dessus = supérieur. Paire = vis-à-vis = mettre en face = répondre. De même, en annamite, les pronoms personnels ne sont que l'énoncé des qualités de la personne désignée ; le mot n'est pas devenu, comme dans nos langues européennes, une épithète abstraite ; il est resté au contraire une désignation concrète s'adressant à tel ou tel individu, « Toi » je, moi, signifie « serviteur » et n'est employé que par les gens de rang peu élevé. « Tao » je, moi, pour les supérieurs, signifie « maître ». « Ong », « anh », vous, c'est le seigneur », « l'aïeul », le frère aîné ». « Em » lui, le « frère cadet ». Les mots perdent peu à peu leur signification primitive et, avec elle leur primitive précision ; ce ne sont plus bientôt que des termes vagues dont la compréhension de plus en plus vaste est sans limites arrêtées.

Il y a plus ; le fantôme indéfini qu'est déjà le monosyllabe, peut devenir méconnaissable par de nouvelles transformations. Pour suppléer à l'insuffisance de la langue, il doit tenir tous les emplois ; tour à tour substantif, adjectif, pronom ou verbe, selon sa place dans la phrase, il n'a plus de physionomie propre, de personnalité définie. Le mot est devenu symbole ; il est énigme désormais⁶⁸. On pense ou n'invente véritablement ! « L'imagerie mentale », comme on a appelé quelquefois cette faculté encombrante, est, d'ailleurs, le propre des esprits peu élevés, terre à terre⁶⁹. Le développement anormal de la mémoire et de l'imagination visuelles, acquis par l'étude des caractères chinois, ont empêché le complet développement des facultés intellectuelles. Au lieu de se dégager de là formé graphique pour atteindre l'idée pure, la pensée se replie sur l'idéogramme, se ratatine, s'atrophie. La mémoire a détrôné l'intelligence ; l'écriture a figé la pensée.

Quelle littérature est sortie de tout cela ? On l'imagine. — Je ne parle pas ici de littérature annamite ; il n'en a existé pour ainsi dire pas. Les Annamites se sont contentés des classiques chinois qui suffisent largement à leurs besoins intellectuels.

Mais la littérature chinoise, celle qui a façonné l'esprit annamite, l'a pétri et fixé dans sa forme immuable, qu'est-elle ? Que vaut-elle exactement ?

Elle est vaste sans doute ; le nombre de ses monuments est prodigieux ; mais sa valeur est mince, comme son esprit sans grandeur. L'habileté y exclut le génie ; le métier, la facture, l'ingénieuse disposition des mots l'emportent sur l'inspiration. Tout est calligraphie, jeux de mots et tours de force. « Toutes les fois qu'une héroïne a rempli le cadre de ses bouts rimés et donné un sens aux mots. « lien », « pien », « tien », qui terminent le vers, l'empereur et sa cour sont foudroyés d'enthousiasme. On pousse de grands cris de joie. On estime particulièrement les anagrammes, les acrostiches, les vers liés, les vers parallèles, les vers « rétrogrades » ; l'attirail ingénieux des oiseuses

⁶⁸ On a compté que la langue annamite possède environ 1500 monosyllabes ; si l'on multiplie ce nombre par les six accentuations dont ces monosyllabes sont susceptibles, on obtient un total maximum de 9000 mots ; Or, l'annamite n'en emploie pas, en réalité, couramment plus de 6000. C'est donc à l'aide seulement de ces six mille vocables que toutes les idées doivent être exprimées ; aussi n'est-il pas rare que la même syllabe réunisse jusqu'à dix et douze significations différentes. « Que trois ou quatre mots de ce genre, écrit.

⁶⁹ On a cru pouvoir démontrer, en effet, que cette faculté, très développée chez les esprits relativement simples, manquait au contraire à peu près totalement aux intelligences faites aux abstractions scientifiques.

« Je trouvais, non sans étonnement, dit M. Galton, lors de son enquête, en 1880, sur les diverses formes que prend l'intelligence selon la puissance variable de l'imagination, que la grande majorité des hommes de science auxquels je m'adressai prétendaient que « l'imagerie mentale » leur était inconnue : « C'est seulement, disait l'un deux, par une figure de langage que je compare mon souvenir d'un fait à une scène, à une image mentale visible pour l'œil de mon esprit etc., en réalité je ne vois rien ».

« La conclusion, ajoute M. Galton, c'est qu'une trop prompt perception de peintures mentales est en antagonisme avec l'acquisition de pensées hautement généralisées et abstraites », A. Fouillée, *Tempérament et Caractère*.

folies que l'Europe a chassées de sa littérature comme puériles, monacales et indignes d'hommes sensés »⁷⁰.

Dans ce moule qui l'étreint, dans cette prison où il étouffe, l'esprit annamite a tristement végété, pauvrement vécu. Toute sa richesse littéraire consiste en quelques rares pommes, empreinte parfois d'une certaine mélancolie, mais dictés toujours par besoin instinctif d'utilitarisme qui fait des meilleures œuvres un froid sermon de morale ou une ennuyeuse dissertation philosophique.

Le plus connu de ces poèmes est celui de Luc-van-Tiên. Il raconte l'histoire d'un homme du peuple, remarquable par l'élévation de son caractère. Grâce à ses hautes qualités morales, il réussit à surmonter toutes les difficultés, à vaincre tous les obstacles et parvient à la royauté⁷¹.

Le style de ces sortes de pièces est généralement très médiocre; l'imitation du chinois y est manifeste d'ailleurs. « Pour l'Annamite comme pour son modèle, dit M. Landes, soient groupés dans une phrase, que la phrase, par surcroît, soit elliptique ou bizarrement figurée comme l'est volontiers le beau style, et la pensée n'est plus qu'un énigme indéchiffrable... » —*Notes sur la langue et la littérature annamite, —Excursions et Reconnaissances*. I. VIII, 1884.

Cette tendance au symbolisme outré est naturelle à l'esprit asiatique comme le raisonnement et l'analyse sont naturels à l'esprit européen.

C'est la métaphore et l'analogie qui ont joué un rôle prépondérant dans la formation des mots chinois et annamites ; fondées, non sur la raison mais sur l'exemple, elles ont produit une langue essentiellement synthétique où il ne pouvait être question de distinguer des substantifs, des adjectifs, des pronoms ou des verbes. La grammaire n'y saurait exister. A elle seule, la syntaxe en tient lieu.

Les mots sont en quelque sorte des « mots-phrases » où l'idée principale seule est énoncée, les idées accessoires restant sous-entendues. Tous les signes de relation, tous les termes explétifs qui ajoutent tant à la clarté de l'expression, à sa souplesse et à sa vigueur, sont rejetés comme inutiles. Le langage peut atteindre alors une concision singulière, mais il touche aussi à l'obscurité⁷². « En dédaignant autant que la nature du langage le permet, écrit Humboldt, les contours et les nuances que l'expression ajoute à la pensée, il fait ressortir les idées et son art consiste à les ranger immédiatement l'une à côté de l'autre de manière que leurs conformités et leurs oppositions ne sont pas seulement senties et aperçues, mais qu'elles frappent l'esprit avec une force nouvelle et le poussent à poursuivre et à se rendre présents leurs rapports mutuels. Il naît de là un plaisir évidemment indépendant du fond même du raisonnement et qu'on peut nommer intellectuel puisqu'il ne tient qu'à la forme et à l'ordonnance des idées »⁷³.

Ce langage symbolique n'est plus qu'un simple jeu d'esprit que réécriture idéographique va rendre plus subtil et plus vain encore.

Chinois, et Annamites n'ont pas d'alphabet : Une telle invention suppose nécessairement l'esprit analytique. Il a fallu, en effet, une dose considérable de puissance critique pour distinguer, dans les

⁷⁰ Ph. Chasles, *Voyages d'un critique à travers la vie, et les livres. Orient*.

⁷¹ La plupart des poèmes annamites sont des traités de morale. Voici les sujets de quelques-uns d'entre eux qu'a publiés M. P. Truong-vinh-ky :

Devoirs des filles et des femmes. Ecole domestique, Une mère à sa fille, Défauts et qualités des filles et des femmes.

Ce sont quelquefois aussi des instructions religieuses, plus rarement des satires ou des études de mœurs.

⁷² Voici, à titre d'exemple, une phrase tirée du Ta-hio ou la Grande Etude de Confucius. Nous donnons immédiatement la traduction exacte de chaque mot et nous réduisons ainsi de beaucoup la difficulté puisque nous indiquons déjà la valeur grammaticale de chacun de ces éléments :

Connaître — ce que — avant — après — alors — approcher — voie — droite.

Le sens est à peu près celui-ci : « Si l'on connaît ce qui précède et ce qui suit, alors on approche de la voie droite »; ou plus correctement: « Pénétrez « les causes et les effets et vous toucherez à la raison suprême ».

⁷³ Lettre à A. Rémusat.

émissions de voix, les voyelles et les consonnes, c'est-à-dire les sons et les bruits. Les Jaunes en ont été incapables.

Leur écriture, comme leur langue, est demeurée synthétique ; le signe y exprime à la fois la syllabe et l'idée ; le hiéroglyphe confond le son et l'image, comme il confond la pensée avec sa représentation matérielle.

L'abstraction, pour être saisie par leur esprit obtus, doit se manifester sous une forme sensible, réelle, palpable, qui parle aux yeux plus qu'à l'intelligence. Quand on a voulu traduire l'idée de « jour » on a accouplé les signes de la lune et du soleil; c'est par le caractère « homme » qu'on a représenté l'idée « d'humanité ».

Cette synthèse puérile, produit d'une intelligence grossière, a engendré une écriture primitive et créé chez les Asiatiques de funestes habitudes d'esprit. Le système idéographique les induisant à donner à leurs pensées une forme concrète, sensorielle, leur esprit reproduit plutôt des images, qu'il ne du théâtre annamite ou chinois, des actions suivies, savamment enchaînées ; encore moins des analyses de caractère ou des études de mœurs. Le plus souvent il n'y a pas d'ensemble ; la trame manque ; les scènes se succèdent rattachées par de longues tirades morales ou philosophiques, entremêlées de cris et de chants. Ces scènes sont quelquefois d'un naturalisme achevé ; d'autre fois par contre, elles atteignent la fantaisie la plus folle : apparitions miraculeuses, fantômes, enlèvements mystérieux, tels sont les moyens ordinaires auxquels ont recours les auteurs dramatiques.

On voit apparaître là dans son complet épanouissement le goût naturel de l'Annamite pour l'irréel et le convenu. Le drame annamite, comme d'ailleurs le drame chinois, tient plutôt de la féerie que du drame même. — « L'Européen, dit M. Maurice Courant, n'y peut voir qu'une transposition de sentiments humains dans une clef inconnue. . . Les casques et cuirasses dorés, les longues plumes qui s'agitent sur la tête des guerriers, les franges de perles sur le front des femmes, les visages de certains acteurs peints et grimés de manière fantastique, les vêtements brillants et étranges, la gesticulation tantôt lente, tantôt précipitée, jamais naturelle, le débit sur un ton très élevé ou très grave, avec des airs chantés en fausset aigu, la musique qui fait rage incessamment, tout cet appareil de convention a un aspect étrange et fantastique ».

III. Arts et sciences.

La plupart des tentatives artistiques de l'Annamite sont toujours restées inférieures ; elles n'ont pu qu'en très peu de cas, se complètement dégager de leurs formes primitives. La perfection des sens, l'extrême sensibilité sont des qualités nécessaires à tout artiste ; ce sont celles précisément qui font défaut à l'Asiatique en général. Le peu d'élévation des sentiments et la faiblesse de l'imagination créatrice sont sensibles dans toutes les manifestations de l'art annamite ou chinois.

Presque tous les Annamites connaissent un instrument de musique ; il n'est pas un pauvre batelier, pas un simple paysan qui ne possède un violon ou une flûte et qui ne sache en tirer quelques sons pour charmer ses moments de loisir. Mais ce goût si vif ne s'est jamais perfectionné ; ainsi il n'est pas possible de dire qu'il ait produit, à proprement parler, des chefs-d'œuvre.

L'œuvre des compositeurs annamites se réduit à quelques chansons populaires, non sans charme, il est vrai, mais dont le motif, sans cesse répété, est toujours sans ampleur. La musique remplit encore un certain rôle dans les représentations dramatiques, mais alors elle se confond plutôt avec le bruit qu'elle ne ressemble à l'art que nous connaissons en Europe.

Non plus que la musique, l'architecture, la sculpture et la peinture n'ont reçu un réel développement.

La sculpture n'existe guère que par quelques motifs ornementaux, toujours les mêmes, reproduits à satiété, transmis de génération en génération, nullement originaux du reste, ayant été

empruntés aux Chinois ou aux Japonais. Il faut citer encore de nombreux Bouddhas ou génies, en bois, en pierre ou en bronze, reproductions plus ou moins parfaites de deux ou trois éternels prototypes qui représentent, à eux seuls, à peu près toute la statuaire annamite.

Autant le dragon monstrueux, thème décoratif par excellence en Extrême-Orient, montre de souplesse invraisemblable dans ses replis et ses enroulements capricieux, autant les personnages dus au ciseau du sculpteur, offrent, dans leurs attitudes, de raideur peu naturelle, d'inélégante lourdeur.

Nous retrouvons ici encore cette inhabileté de l'imagination annamite à circonscrire la réalité, à la distinguer du mensonge et de la convention. Aggravée par cette infirmité intellectuelle, l'imperfection enfantine du métier produit des figures inachevées, informes.

Dans l'art annamite, littéraire ou plastique, il n'y a pas de milieu entre le réalisme grossier et le plus fol idéalisme.

L'artiste qui veut copier la nature l'imité servilement ; il reproduit indifféremment ses beautés et ses laideurs, s'attachant surtout à la vérité ou ce qu'il croit tel, à la ressemblance, à l'exactitude du détail. Mais dès qu'il abandonne son modèle, il se lance à corps perdu dans le plus fantasque symbolisme. Jamais il n'a su créer ce compromis entre la nature et l'idéal qui est véritablement l'art.

Ce besoin d'exactitude qui consiste à se figurer les objets tels qu'ils sont, à se les représenter complètement, sous tous leurs aspects à la fois, en un mot cette impuissance à se dégager des réalités matérielles, a eu, entre autres effets, celui d'arrêter à peu près complètement le développement des arts graphiques. Le dessinateur annamite n'eut jamais la moindre notion de perspective. Tous les objets sont représentés par lui comme étant vus sous le même angle, dans le même éclairage, avec le même relief, à la même distance, sur le même plan. Il en résulte une invraisemblance rare qui, cependant, choque moins l'esprit asiatique que les déformations apparentes subies par les objets sous les effets de « notre » perspective.

Le peintre ne sait pas non plus donner aux couleurs les valeurs différentes qui mettent en relief, les uns par rapport aux autres, les divers plans d'une composition ; il ignore l'art des nuances, des harmonies délicates ; il se plaît aux tons plats et éclatants, aux oppositions violentes.

L'architecture est aussi peu avancée. Cela se comprend dans un pays où la plupart des habitations sont encore construites en bambou. Seuls, les temples et les palais sont construits en briques. Ils reproduisent, d'ailleurs, dans leurs lignes générales, la forme de la maison en paillette, sans plafond, sans fenêtres et le plus souvent sans étage.

L'uniformité est la règle ; qui a vu une pagode annamite les a vues toutes ; le palais impérial lui-même ne diffère pas du modèle général. Cette monotonie est cependant corrigée quelquefois par l'abondance des décors extérieurs ; les toits et les façades sont chargés d'ornements en plâtre ou en pierre, et les colonnes de soutènement, en bois, sont parfois adroitement fouillées.

Un art assez florissant en Annam il y a quelques siècles, fut celui du bronze. Il avait été d'ailleurs probablement emprunté à la Chine. Les Annamites se montrèrent de bonne heure de très habiles fondeurs ; les brûle-parfums, les vases rituels, les cloches énormes finement ciselées, les Bouddhas gigantesques qu'on rencontre encore aujourd'hui dans les pagodes, montrent la perfection relative à laquelle avait atteint cet art à peu près disparu de nos jours. Il n'y a plus guère aujourd'hui que les brûle-parfums ou autres objets religieux, en cuivre, encore qu'imparfaitement travaillé, pour rappeler cette industrie éteinte.

La céramique elle aussi fut un temps en honneur au pays d'Annam. Les « bleus » de Hué et ses « craquelés » sont demeurés célèbres, ainsi que ses émaux peints.

Mais de toutes ces industries artistiques, il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir. Presque toujours nés sous des influences étrangères, les arts indo-chinois, dès qu'ils ont été livrés à leurs seules ressources, ont périclité ou totalement disparu.

Pour être complet, ajoutons que l'Annamite connaît encore l'art du laque, l'incrustation de la nacre, qu'il est, outre cela, un brodeur méticuleux, un orfèvre patient et habile, mais qu'il fait

toujours preuve en tout ceci, de la même routine, de la même paresse, de la même insuffisance que par ailleurs. Apathique, dénué d'initiative, dépourvu de tout esprit d'invention, il n'a jamais été un créateur. Il peut atteindre sous une direction intelligente à l'imitation à peu près parfaite. Il possède un certain talent, mais n'eut jamais de génie.

Parlerons-nous enfin du développement scientifique chez l'Annamite ? Pouvons-nous seulement donner le nom de sciences à ces mensonges que sont l'astrologie, la nécromancie ou la sorcellerie médicale ? Est-il possible d'appeler autrement que fables ou faussetés convenues, la compilation de légendes qui lui sert d'histoire ou l'amas de superstitions qui lui tient lieu d'explication de la nature ? L'Annamite il faut le reconnaître, aime l'étude, les longues études mêmes ; c'est un travailleur patient et minutieux ; mais il lui manque le sens critique, l'imagination inventive, l'esprit scientifique. Pour lui, la mémoire est toute l'intelligence ; la science n'est qu'érudition, la philosophie n'est que formules.

« Les lettrés et les fonctionnaires, écrivait, en 1875, l'auteur d'un « Aperçu sur les mœurs et les coutumes du royaume d'Annam », ne savent même pas où est l'Empire Céleste. Ils comptent dix-huit royaumes par toute la terre, et le reste est repaire de pirates et de forbans. Or, ces dix-huit royaumes sont les dix-huit provinces de l'Empire, dont ils connaissent plus ou moins l'histoire sans s'occuper de leur position respective... Pour l'histoire de leur pays, elle est purement traditionnelle ; elle n'a aucun monument écrit... »

— Sauf cependant les Annales — « Pour la jurisprudence, il y a les douze volumes de la loi chinoise, dont on ne connaît pas de commentaire ; il est défendu au peuple de se les procurer et les mandarins les lisent à peine »

« Le lettré, ajoute l'auteur que je viens de citer, ne sait guère plus, en fait de principes, que les enfants, les artisans et les laboureurs de son pays. Il a trouvé dans les livres qu'il y a un fluide suprême ; qu'il y a deux éléments : «âm » et « duong » l'un d'action et de force, l'autre de repos, de faiblesse et d'inertie ; que ces deux éléments en s'unissant ensemble ont produit tous les êtres, qui se réduisent en général à cinq : *thuy, hoa, môc, kim, thô*, l'eau, le feu, le bois, le métal et la terre, et qui sont aussi cinq planètes ; qu'il y a trois chaînes de l'ordre social (*tan cuong*) et trois grands corps : le soleil, la lune et la terre ; quatre points cardinaux et quatre saisons ; cinq choses ordinaires : cinq actions : du roi, des sujets, des époux et parents, des enfants aînés et cadets, des amis ; qu'il y a six principales artères et six périodes de temps (*luc giap*) ; sept « hop » ou unions : est, ouest, nord, sud, dessus, dessous, milieu ; huit divisions lunaires ; neuf ordres de dignités (*cuu pham*) ; dix-huit royaumes et vingt-huit constellations ; il trouve, en outre quelques sentences de sagesse et de bon ordre pour une société ; voilà tout ».

Nous avons déjà dit d'où provenait, en partie, cette infériorité des arts et des sciences (?) annamites : d'une infériorité correspondante de l'esprit, d'une infirmité intellectuelle fondamentale.

Mais cette cause n'agit pas seule. Elle est secondée par une influence toute puissante ; la religion. On peut dire avec raison que c'est la religion qui a créé l'art annamite, soufflé son inspiration aux peintres, aux sculpteurs, aux architectes... Mais il faut bien reconnaître aussi qu'elle a largement contribué à l'arrêt du développement artistique et scientifique, aussi bien en Chine qu'en Annam.

L'art, chez les Jaunes, ne fut primitivement et n'est encore en grande partie, qu'une expression particulière du sentiment religieux, un hommage rendu à la divinité. Il fut à cause de cela, dès le début, soumis à des règles étroites, à des rites immuables. Son caractère nettement sacré était exclusif de toute liberté, de toute inspiration personnelle. De bonne heure, un style conventionnel, un symbolisme intransigeant, s'imposèrent aux artistes, les obligeant à répéter sans cesse les mêmes sujets, les mêmes formes : animaux sacrés, phénix, tortue, dragon ou licorne ; idéogrammes de l'écriture archaïque chinoise ; toits aux pointes recourbées pour éloigner les mauvais génies.

L'esprit spéculatif lui aussi fut arrêté dès son premier essor ; arrivé à un certain degré de maturité, à cette phase d'enfance où la science et la religion, le raisonnement scientifique et la

croissance superstitieuse ne font qu'un, il cessa tout à coup de se perfectionner . Les rites l'enfermèrent dans un réseau serré de prescriptions rigoureuses. Les sciences et les arts ayant une origine divine, il devint sacrilège de les modifier, de les faire progresser.

Ce fut le triomphe désastreux de la tradition sur la raison, de la religion sur la science, de la formule sur la pensée libre.

IV. L'instruction et l'éducation.

Cette victoire a été funeste à l'esprit asiatique. Propagé par l'éducation, le sentiment de vénération pour le passé a pénétré profondément les âmes, leur a donné une orientation fatale, les a plongées dans une irrémédiable inertie, dans une invincible torpeur.

Par un retour naturel, l'inaction a paralysé l'esprit, et a restreint encore le développement des facultés mentales, déjà limité par l'insuffisance de la langue et l'imperfection de l'écriture.

L'instruction consiste, en Annam, dans la possession du plus grand nombre possible de caractères idéographiques et dans la connaissance du plus grand nombre possible de préceptes ou de formules empruntés aux auteurs anciens. Si l'on songe que pour savoir écrire il faut connaître au moins neuf ou dix mille caractères : que le nombre total de ces signes s'élève jusqu'à plus de quarante mille ⁷⁴, très compliqués pour la plupart, composés parfois de seize ou dix-huit traits, on peut se faire une idée de la difficulté qu'éprouve l'Annamite pour fixer ses pensées, pour les communiquer et les répandre autour de lui.

Si l'on songe, en outre, que le beau style réside dans l'emploi exclusif et obligatoire de mots, de tournures et d'expressions puisées dans les vieux classiques, on peut se rendre compte de l'impossibilité où se trouve le lettré d'atteindre l'originalité ou seulement la précision.

Il serait presque impossible de traduire en langue Annamite ou chinoise nos ouvrages de philosophie ou de science ; telle idée abstraite, tel mot nouveau et inconnu exigerait l'emploi de circonlocutions et de périphrases qui alourdiraient le style, nuiraient à la clarté et peut-être même à la compréhension générale du texte.

Aussi le nombre des gens instruits est-il restreint en Annam, et l'instruction elle-même est-elle toujours rudimentaire. C'est là sans nul doute, une des causes essentielles qui ont produit l'immobilité des civilisations annamite et chinoise. Comment les idées fondamentales pourraient-elles, en effet, être discutées et par conséquent se renouveler fréquemment, dans un pays où les lettrés sont une minorité infime? En Annam les idées pénètrent difficilement dans la masse populaire. Si, d'une manière générale, l'Annamite sait lire et écrire, il ne connaît, du moins, que les mots indispensables à sa profession ou à ses besoins : le reste lui est indifférent ou lui est inaccessible. Aussi presque pas de littérature écrite ; peu de livres, pas de journaux; développement intellectuel à peu près nul, progrès impossible, immuable stabilité.

⁷⁴ Nous devons, à cet endroit une explication aux lecteurs non familiarisés avec la langue et l'écriture idéographique annamites.

Il semble y avoir un désaccord entre le chiffre de neuf mille que nous avons donné plus haut comme un maximum des mots employés et celui de quarante mille auquel nous portons ici le total des caractères. Le désaccord n'est qu'apparent. Nous avons déjà dit, en effet, que chaque mot peut comporter jusqu'à dix et douze significations différentes ; or, à chacune des idées exprimées peut correspondre un hiéroglyphe distinct, la prononciation restant la même. Un seul mot pourra donc avoir plusieurs écritures, et l'on comprend que dans ces conditions, le chiffre de 40.000 n'ait rien d'exagéré.

Loin d'essayer de remédier à cette situation, les Chinois et les Annamites l'ont aggravée. On pourrait croire qu'ils ont pris plaisir à multiplier les obstacles, à susciter de nouvelles entraves au développement mental.

L'institution du mandarinat notamment, a produit les effets les plus graves, et a interdit pour longtemps tout essor intellectuel. Nous avons signalé déjà chez l'Annamite, son goût pour les fonctions publiques. Cette profession satisfait son amour de l'autorité, flatte son penchant à l'inertie et convient à son manque d'initiative. Aussi la plupart des Annamites intelligents ou riches aspirent-ils au mandarinat. Cette distinction ne s'obtient qu'à la suite de concours nombreux et savamment gradués, où, comme l'on peut s'y attendre, il est fait appel à la mémoire des candidats bien plus qu'à leur intelligence. De temps immémorial le fond de ces examens consiste en des dissertations philosophiques, morales ou religieuses, dans lesquelles on demande de faire preuve plutôt d'érudition que de science véritable et originale. « Considérant comme des quantités négligeables, a-t-on dit, la virilité du caractère, la noblesse morale, le courage, la droiture. .. ils ont entrepris de doser la valeur d'un homme d'après le degré de surcharge que peut supporter le ressort de sa mémoire » (Ch. Letourneau).

Qu'a pu produire au bout de plusieurs siècles, l'application rigoureuse d'un pareil système ? Un abaissement considérable du niveau intellectuel et moral, l'absence de tout progrès, la pétrification totale. Sans penseurs et sans critiques, sans cette « noble bande de diseurs de vérités », l'Annam, comme la Chine, croupit dans les débris d'une civilisation décrépète.

CHAPITRE III. — Évolution sociale et politique.

Nous n'avons eu recours jusqu'ici, pour expliquer l'histoire et analyser la civilisation du peuple d'Annam, qu'à la seule connaissance du caractère national annamite ; il nous faudra désormais tenir compte d'un facteur plus important : les croyances.

« L'étude des diverses civilisations qui se sont succédées depuis l'origine du monde, dit le Docteur G. Lebon, montre qu'elles sont le résultat de quelques idées fondamentales »⁷⁵. Ces idées sont en petit nombre, mais leur puissance est considérable; c'est sur elles que s'appuient les institutions sociales et politiques ; elles en sont la base, le fondement, « la raison ignorée » dirait Taine, car ces idées n'ont d'action réelle qu'autant « qu'elles sont descendues des régions mobiles de la pensée, dans cette région stable et inconsciente des sentiments où s'élaborent les motifs de nos actions ».

Sous la forme religieuse et philosophique, le préjugé héréditaire a joué dans la civilisation annamite un rôle d'autant plus grand que ses racines étaient plus profondes, ses origines plus lointaines, ses titres moins discutés.

C'est de l'idée religieuse et de l'idée philosophique que sont inspirées les mœurs, les coutumes, la législation, en un mot, toute l'organisation sociale et politique du peuple annamite.

⁷⁵ *Lois psychologiques de l'évolution des peuples.*

I. L'IDÉE RELIGIEUSE ET SON DÉVELOPPEMENT DANS LA SOCIÉTÉ.

I. Les croyances.

On a souvent accusé l'Annamite d'irréligion ; on lui a maintes fois reproché , son inconstance religieuse ; on a voulu voir dans les manifestations — « trop ostensibles pour être sincères » — de son zèle pieux, une expression particulière de l'hypocrisie naturelle à la race.

Théorie spécieuse s'il en fut. L'Annamite est religieux ; il l'est profondément; mais non pas à notre manière. Chez nous, la foi religieuse est souvent un agent de tyrannie ; le trait caractéristique de nos religions occidentales, essentiel à toute croyance qui se flatte de tenir la vérité et le bien absolu, c'est l'intolérance. Le propre de la foi annamite est, au contraire, la tolérance la plus large, la plus accommodante indifférence. L'Annamite, nous l'avons déjà dit, n'a jamais fait de prosélytisme ; et ceci tient, sans doute, pour une grande part, à sa nature foncièrement apathique ; — mais peut-on, cependant, dire qu'il n'est pas un peuple croyant ?

Nul au contraire, n'est plus que l'Annamite attaché à ses vieilles croyances ; nul n'apporte dans le culte rendu à ses divinités plus de foi naïve et profonde, de cette foi bienfaisante qui fait les peuples heureux ; nul n'a plus intimement imprégné du sentiment religieux les actes de sa vie privée ou ses institutions politiques.

C'est la religion qui, en Annam, a constitué la famille, établi le mariage et l'autorité paternelle, les rangs de parenté, les droits de propriété, d'héritage; c'est elle enfin, qui après avoir élargi la famille jusqu'à la tribu, a présidé à la constitution actuelle du gouvernement impérial.

Quelle est donc cette religion si puissante qui, à travers les siècles, exerce son empire sur les peuples et soumet l'homme à son autorité?

C'est une religion bien simple, bien primitive ; celle que toutes les civilisations trouvèrent à leur berceau ; celle que possèdent encore les populations sauvages contemporaines : la croyance aux esprits, aux doubles, à une deuxième existence dans un autre monde ou sur celui-ci.

On sait que ces croyances, dont l'ensemble constitue une des faces du vaste système de l'animisme, éclosent chez les primitifs sous l'impulsion d'un besoin purement intellectuel. L'intelligence, sollicitée par certains faits d'apparence surnaturelle, essaie de donner de ces phénomènes des explications plus ou moins logiques. C'est ainsi que les forces de la nature ou les objets inanimés, sont supposés capables de volonté ou de sentiments; on prête au feu, à l'eau, à la terre, une âme susceptible d'aimer et aussi de haïr. A plus forte raison les animaux doués de vie et de mouvement, sont-ils considérés comme des êtres raisonnables.

De cet animisme à la croyance de la survivance des âmes, il n'y a qu'un pas ⁷⁶; mais la distance est énorme encore de cette phase de l'évolution mentale à celle de nos religions organisées. C'est pourtant dans cette période primitive que se trouve encore engagée la religion annamite ; elle a conservé sans les modifier, sans les épurer, les vieilles croyances ancestrales, les anciennes superstitions.

Les croyances populaires, qui ont cours en Annam relativement aux animaux : tortue, tigre, éléphant, etc.... nous fixeraient suffisamment, si nous ne l'étions déjà, sur le peu d'élévation du degré mental des Annamites. Ils se sont en quelque sorte assimilés psychiquement les animaux et leur ont attribué une âme. Respectant les plus redoutables, ils leur ont donné le nom de « Seigneur »; ils disent : « ông cop » « Monsieur le tigre » ; ils lui élèvent des pagodes et brûlent en son honneur des baguettes d'encens.

⁷⁶ Nous n'avons pas l'intention de retracer ici les diverses phases de l'évolution religieuse de l'humanité ; notre but est autre. Nous renvoyons pour l'étude de l'animisme et des différentes doctrines auxquelles il a donné naissance, aux rigoureuses démonstrations de Tylor, dans son ouvrage : *La Civilisation primitive*.

D'après l'abbé Launay, les anciens Giao-chi croyaient aux esprits ; c'est là une assertion que nous pouvons accepter à peu près sans réserve. « Frappés, dit-il, du merveilleux spectacle de la nature qui partout nous montre des forces secrètes toujours agissantes, les Giao-chi conclurent à l'existence d'êtres supérieurs dont la puissance produisait ces phénomènes inexplicables. A ces êtres supérieurs, ils donnèrent les qualités et les défauts des hommes tout en leur attribuant des goûts en rapport avec leurs fonctions. L'esprit des montagnes dut être terrible et menaçant; celui des vallées et des cours d'eau, gracieux et doux. Ces peuples avaient aussi des temples où ils offraient des sacrifices aux génies immortels qui représentaient ou faisaient agir à leur grêles forces de la nature et dont il fallait capter la bienveillance ou détourner la colère ⁷⁷ ».

Les croyances des Annamites sont restées de nos jours tout aussi puérides. Voici ce que dit à leur sujet le R. P. Cadière : « Excepté l'idée du ciel, Troi, qui se dessine confusément dans la conscience et dans la langue des Annamites comme correspondant à une entité plus ou moins personnelle, dirigeant le monde et juge des actions humaines, le monde surnaturel se réduit aux Thôn, génies bienfaisants, protecteurs des villages, qui sont l'objet du culte public et aux Ma. Le mot Ma désigne en annamite, et le cadavre de l'homme et l'âme végétative qui après la mort est censée demeurer dans le tombeau, ou errer de ci de là dans les airs, lorsque le cadavre est privé de sépulture; il désigne encore les esprits malfaisants.... Les deux derniers sens rentrent probablement l'un dans l'autre, ou découlent l'un de l'autre, car les âmes abandonnées sont aussi douées, croit-on, de pouvoirs surnaturels qu'elles exercent surtout pour tracasser les vivants, jusqu'à ce qu'on les ait apaisées, soit en donnant la sépulture au cadavre, soit par les offrandes accoutumées... Il y a un grand nombre d'espèces de Ma... Les *Ma ra* résident sous les eaux et semblent être dans l'esprit du peuple, les âmes des noyés dont le corps n'a pas été enseveli » ⁷⁸. — Ainsi donc les Annamites croyaient et croient encore à l'immortalité de l'âme, à sa survivance dans l'éternité. L'âme, d'après eux, garde le souvenir de sa condition première ; elle aime, elle hait; elle est joyeuse ou triste, bienfaitrice ou malfaisante, selon qu'on prend soin d'elle ou qu'on la néglige. Ils croient aussi, — l'exemple des *Ma ra* en est la preuve — que l'âme ne se sépare pas du corps et qu'elle s'enferme avec lui dans le tombeau. L'âme qui n'a pas de demeure vit errante; elle est malheureuse et méchante envers les humains. On doit donc donner au corps une sépulture honorable ; aussi n'est-il pas de présent plus estimé par les vieux parents qu'un beau cercueil à eux offert par leurs enfants pieux; ils sont, par avance, heureux de penser qu'après le trépas, leur âme et leur corps auront une sépulture assurée .

Comme dans sa vie terrestre le corps a des besoins auxquels il faut subvenir, le mort a besoin de nourriture; il lui faut ses serviteurs, les objets qui lui étaient familiers, ses chevaux, son palanquin. L'histoire ne nous dit pas si la coutume exigeait comme aux Indes, — les coutumes hindoues ont plus d'un rapport avec les coutumes annamites — que la veuve et les serviteurs suivissent dans la tombe, l'époux ou le maître défunt. En tout cas l'Annamite a conservé dans ses rites funéraires, des pratiques qui sembleraient démontrer l'existence antérieure de règles semblables. On brûle aujourd'hui encore, mais en effigie seulement, sur la tombe, des hommes, des éléphants, des chevaux, des lingots d'or et d'argent qui vont rejoindre le corps dans l'autre monde.

Des mets sont disposés sur le tombeau ; le cercueil est même quelquefois garni de provisions en vue du suprême voyage.

Ces croyances ont donné lieu de bonne heure à des règles précises, édictées par le Code et sanctionnées par des peines sévères.

⁷⁷ *Histoire ancienne et moderne de l'Annam.*

⁷⁸ les croyances populaires de la province de Quang-binh Annam (Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 1901).

« Les rites prescrivent d'inhumer les corps et leur incinération n'est permise qu'en un seul cas : lorsque le décès a eu lieu dans des régions très éloignées et que les enfants n'ont absolument pas le moyen de ramener le cercueil...

Dans toute autre circonstance, incinérer ou jeter à l'eau le corps d'un parent est une faute punie de cent coups de *truong* »⁷⁹.

Les rites prescrivent également d'offrir, à certaines époques de l'année, des repas aux ancêtres de la famille. « Un peu avant le Têt⁸⁰ il faut s'occuper de nettoyer les tombeaux; la veille du Têt il faut préparer un repas et faire, vers le soir, une offrande de mets sur tous les autels du temple des ancêtres. Pendant les trois jours du Têt qui suivent cette cérémonie, il faut exposer des mets en offrande devant toutes les tablettes, jour par jour, en les renouvelant aux heures ordinaires des repas » (2).

(2) Luro, *Cours d'administration annamite*, — Nous empruntons au « *Rituel funéraire des Annamites* » de M. Dumontier, les renseignements suivants sur les temples des ancêtres :

« Au sein des plus pauvres familles, dans les cases les plus misérables, il existe chez les Annamites un endroit spécial consacré aux ancêtres. Une table, voire une simple planche disposée en étagère reçoit, aux époques anniversaires et aux dates consacrées, les tablettes des ascendants défunts.

« Les familles riches font construire, pour le culte des ancêtres, à l'est de leur maison, un édifice dont l'importance est en raison de leur richesse et de leur rang. Les plus considérables se composent d'un temple proprement dit, flanqué de deux ailes ou d'édicules indépendants en retour, formant ainsi les trois côtés d'une cour dans laquelle se placent les membres de la famille lors des cérémonies. Le temple contient l'autel, les accessoires du culte et une armoire pour renfermer les tablettes. Le bâtiment de gauche abrite le coffre dans lequel sont contenus les livres de la famille : généalogie, diplômes, etc., et les vêtements de cérémonie. Le bâtiment de droite sert de cuisine pour la préparation des aliments offerts en oblation.... »

« Les meubles rituels pour garnir le temple des ancêtres sont les suivants : un autel pour recevoir les tablettes, une table pour les offrandes, une estrade basse couverte d'une natte pour l'officiant, un brûle-parfums, un vase pour l'encens avec une petite palette, une bougie de cire végétale ou une lampe, un tableau de prière, un vase pour le vin du sacrifice, un plateau et des tasses, une cuiller et des baguettes, une cuvette de cuivre sur un pied de bois, une serviette et un fourneau. Ces meubles et ustensiles ne doivent, en aucun cas, servir à un autre usage.

« On ne conserve que les tablettes des quatre générations ascendantes, à partir du père y compris. Le jour du sacrifice on les tire de l'armoire ou du coffre dans lequel elles sont communément renfermées, on les débarrasse de leur étui et on les aligne sur l'autel dans l'ordre suivant : trisaïeul, trisaïeule ; bisaïeul, bisaïeule ; aïeul, aïeule ; père, mère. Quand une génération vient s'ajouter aux quatre autres, on convie tous les parents à une cérémonie qui a pour objet de mettre fin au culte des tris aïeux, dont on enterre les tablettes sous l'autel même dans le sol du temple.

« La tablette funéraire est renfermée dans un étui de bois laqué, de couleur rouge, l'aspect en est très simple et sans ornement ; seul le pied est décoré d'une grecque dorée. L'étui s'enlève et découvre une botte oblongue également de couleur rouge, placée verticalement, fermée sur trois côtés seulement et dont la partie supérieure est découverte; le quatrième côté, béant, qui est la face antérieure laisse voir la tablette funéraire, entièrement blanche. Elle doit autant que possible être faite en bois de jujubier...»

« La tablette est en réalité formée de deux planchettes superposées et maintenues en place par une coupe oblique d'assemblage et leur encastrement commun dans la mortaise du socle ; cet assemblage est mobile. Quand la tablette est dédoublée, la face peinte de la planchette extérieure s'appelle *phân diên*, et

⁷⁹ J. Sylvestre. Considérations sur l'étude du droit annamite, — Le *truong* est, avec le rotin un des instruments de correction les plus usités en Annam. Le *truong* est, d'après le Code, Une baguette de moyenne grosseur, dont la circonférence doit être comprise entre 1 pouce deux dixièmes au plus et 1 pouce un dixième au moins.

Le rotin est une baguette flexible de cinq dixièmes de pouces au moins et de six dixièmes de pouces, au plus, de circonférence.

⁸⁰ On appelle *Têt* le jour de l'an annamite.

celle non peinte de la seconde planchette *nôi hâm*. La face phên diên reçoit une inscription apparente qui se détache en noir sur la peinture blanche, couleur du deuil, et dont la rédaction est de forme dédicatoire »

« C'est le fils aîné qui offre la tablette ou, à son défaut, celui à qui incombe le soin du culte *huong hoa*, ou de l'encens et du feu : son nom figure en bas et à droite de l'inscription ; quand le défunt devient l'objet d'honneurs ou de titres posthumes, le nom du fils disparaît et est remplacé par l'énumération de ces titres.

« La face interne ou *nôi hâm* de la tablette qui n'est recouverte d'aucune peinture, possède une entaille, une sorte de champlévé profond de cinq millimètres. Cette entaille contient l'inscription cachée, celle qui donne le nom réel et personnel du mort (la tablette externe ne donnant que le nom collectif de famille, les titres et les surnoms) la date de sa naissance et celle de sa mort..... »

« Les tablettes sont, en dehors des jours de cérémonie, recouvertes de leurs étuis rectangulaires en bois et placées dans une armoire. Le chef de famille doit, chaque matin, venir saluer les ancêtres; il se tient devant la porte et s'incline profondément. Il en est de même quand il part en voyage ou qu'il rentre chez lui après une absence de quelque durée. »

Ainsi s'est établi un véritable culte, une vraie religion que les dogmes ont persisté à travers le temps, dont les rites sont encore fidèlement pratiqués par le peuple annamite. Le culte des ancêtres a ses cérémonies, ses fêtes, ses sacrifices, ses prières.

Lorsque les autels sont munis d'offrandes, le chef de famille, vêtu de ses plus beaux habits, devant les membres de la famille profondément recueillis, verse trois tasses de vin et dit à voix basse, en lui-même : « Aujourd'hui c'est l'anniversaire de mon aïeul untel ; j'invite tous les aïeuls, aïeules, grands-pères, grand'mères, oncles, tantes... à venir jouir de la réception que leur offre respectueusement leur descendant ». Cela dit, il se prosterne six fois, verse encore du vin dans les tasses, verse du thé et fait trois salutations.

Puis, celui qui offre le sacrifice accomplit le rite de l'offertoire des parfums en allumant les bâtons odoriférants de l'autel, et il dit : « Je suis... (il récite ses noms et prénoms) ; aujourd'hui, c'est l'anniversaire de mon aïeul ; j'ai allumé les bâtons d'encens pour prier son âme retournée au principe mâle, d'en venir jouir et de protéger ses descendants ». Il accomplit ensuite les libations rituelles en prenant une tasse de vin et la répandant à terre en répétant la même formule que précédemment : « Je prie l'ombre de mon aïeul.. etc.- ».

Ensuite le sacrificateur doit se recueillir et s'efforcer de penser qu'il se trouve en présence de son ancêtre qui est venu s'asseoir à l'autel et prendre son repas. Puis il doit faire quatre prosternations, se mettre à genoux, remplir ou faire remplir par l'assistant de droite, trois tasses de vin et se prosterner deux fois à chaque tasse versée. Ces rites accomplis, l'officiant verse le thé ou le lait verser par l'acolyte de gauche et ajoute du vin dans les tasses. Ce nouveau rite qu'on appelle « invitation à boire ou à manger », se termine par quatre prosternations qui constituent le rite des adieux⁸¹.

Nous sommes bien réellement en présence d'une religion ; mais nous devons reconnaître que cette religion diffère beaucoup de la plupart de celles actuellement pratiquées par les autres hommes. Tandis que le christianisme, le bouddhisme ou l'islamisme ont un dieu unique, que tous les hommes peuvent adorer, le culte des ancêtres est spécial à une seule famille, ne s'adresse qu'aux mâles, ne peut être pratiqué que par les membres de la famille même. Le culte des morts est surtout domestique. Les Annamites n'ont pas comme les chrétiens ou les mahométans, de nécropoles communes, de banals cimetières ; leurs tombeaux sont situés dans le champ familial ; l'ancêtre continue à vivre au milieu des siens ; il les protège par sa présence invisible; il en est l'ange gardien.

Nous avons dit déjà que le prêtre de cette religion est le père de famille ; lui seul, à l'exclusion de la femme et des enfants, doit communiquer avec les mânes ancestrales ; lui seul peut pratiquer les

⁸¹ Voir la description plus détaillée des cérémonies du culte des ancêtres dans le *Cours d'administration annamite* de Luro.

rites, les enseigner à son fils aîné ; car le propre de cette religion domestique est de ne se transmettre que de mâle en mâle. Il faut voir là, sans doute, l'influence d'une antique croyance d'après laquelle le principe générateur résiderait dans le père seulement. Ce caractère spécial du culte aura, dans l'organisation de la famille, de graves répercussions.

II. La famille.

En étudiant les croyances, religieuses du peuple annamite, nous venons d'entrevoir la famille constituée en groupe isolé, autonome, indépendant des autres groupes, ayant ses dieux propres, ses pratiques de culte spéciales, ses tombeaux, son temple (*sa nha tho*), ses autels.

Nous retrouverons dans la plupart des institutions annamites ce même besoin d'association, cet esprit grégaire, propre aux races jaunes, que nous avons signalé déjà dans un précédent chapitre. Quel est donc ce lien si puissant qui unit entre eux d'une manière si étroite les membres d'un même groupe ? Est-ce seulement l'instinct de sociabilité ou le sentiment de la faiblesse isolée et de la puissance collective ? Est-ce encore l'affection naturelle, la puissance paternelle ou maritale ? c'est un peu de tout cela, sans doute, mais c'est encore, et surtout la religion ; elle seule relie les hommes (*re-ligat*).

La famille annamite est une association religieuse ; comme telle, elle est absolument fermée; pour y entrer il faut subir une véritable initiation. La fiancée, étrangère au culte de son futur époux, ne fera vraiment partie de la famille de celui-ci qu'après la consécration du mariage ; de même, après l'accomplissement de la cérémonie, elle ne comptera plus dans son ancienne famille et ne pourra prétendre à la succession de ses anciens parents. La loi dispose dans le même sens et pour les mêmes raisons, à l'égard du fils émancipé et du fils adoptif ; c'est dans le même esprit qu'elle fixe les divers degrés de parenté et règle les droits à l'héritage, c'est-à-dire, non pas d'après la naissance, mais d'après les droits de participation au culte domestique.

On pressent, dès maintenant, quel sera le caractère essentiel de tout acte ayant pour but de faire pénétrer dans la famille un nouveau membre. Le mariage et l'adoption seront en réalité, des sacrements qui devront s'accomplir en présence des adeptes, c'est-à-dire de tous les membres de la famille réunis devant l'autel des ancêtres.

« Le rite du mariage, dit un mémorial dont on attribue la rédaction aux disciples de Confucius, accomplit l'union entre deux personnes de noms différents, afin qu'elles servent au-dessus les aïeux dans leur temple et qu'au-dessous, elles continuent les générations qui doivent suivre ».

Assurer la perpétuation du culte, telle est la préoccupation dominante dans les actes de la vie annamite. Le mariage, comme le plus important de tous ces actes, est celui qui fut entouré de plus de solennité.

« D'après Luro, le mariage était soumis, dans l'antiquité, à six rites différents. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que trois qui sont décrits dans le *Gia-lê* ou Livre des Rites.

1. *Le rite du choix* : *nap-lê*. La demande de mariage se fait par lettre. Le matin de l'envoi de cette lettre, il faut informer les ancêtres. En conséquence, le père, devant l'autel dont les cierges sont allumés, se prosterne quatre fois. Ayant versé le vin, il s'agenouille et lit une supplique informant les aïeux de la demande en mariage. Il se prosterne ensuite quatre fois et brûle la supplique; il renferme la lettre d'envoi dans une boîte avec une carte indiquant le nom, l'âge et le jour de la naissance de son fils.

Le père de la jeune fille reçoit le message ; il en informe ses ancêtres ; puis il rédige une réponse qui est renvoyée avec le papier rouge sur lequel sont inscrits le nom, l'âge et le jour de la naissance de la jeune fille.

Le père du jeune homme prend connaissance de la réponse ; il allume les cierges de l'autel et les bâtons odoriférants, ouvre l'armoire où sont les tablettes des aïeux, se prosterne quatre fois, lit une supplique informant les ancêtres et se prosterne encore .

2. Le *nap thê* (offrir les présents d'usage). Quand on a consulté les sorts et qu'on les a trouvés favorables, on envoie les présents rituels qui sont soit des étoffes, soit d'autres objets, pour manifester l'intention bien arrêtée de conclure le mariage. De nouvelles lettres sont échangées pour confirmer les intentions de part et d'autre ; et le chef de chaque famille informe, de la manière qu'il a été dit plus haut, ses ancêtres de toutes les démarches accomplies.

3. Le *Thân nghinh* (mariage). Le jour des noces, le chef de la famille du jeune homme, entouré de ses parents, se présente devant l'autel des ancêtres. Il ouvre le coffret renfermant les tablettes ancestrales et informe tout bas les aïeux; ensuite il allume les cierges et les bâtons odoriférants, verse du vin dans les tasses et se prosterne deux fois ; il verse du vin sur l'autel, se prosterne et brûle la supplique d'information.

Le fils verse alors à terre quelques gouttes de vin d'une tasse, boit le reste, se prosterne, se relève et s'incline devant son père qui lui donne ordre d'aller chercher une alliance.

Le fils sort et se rend en cortège chez sa fiancée. A la maison de celle-ci, même cérémonie que celle qui vient d'être décrite. Après de nombreuses salutations, le jeune homme emmène chez lui sa fiancée ; tous deux se placent devant l'autel après s'être prosternés. Le maître des cérémonies lit alors aux ancêtres une supplique : « Moi (ici le nom du futur époux)... par ordre de mon père j'ai ramené dans ma maison... (nom de la femme) pour être mon épouse et continuer le culte de mes ancêtres. Je les prie de bénir notre union et, à genoux, je demande qu'ils fassent descendre sur nous leur protection ». La supplique est brûlée; les époux se relèvent ; la cérémonie est accomplie.

Dans l'état actuel des coutumes, les trois rites prescrits par le Rituel domestique sont exécutés avec plus ou moins de fidélité ; les invocations aux ancêtres sont, cependant, restées obligatoires. Ceci montre bien que le mariage annamite est non pas tant une simple union de sexes que le lien sacré d'un même culte.

De la croyance à la survivance des âmes résultent d'autres conséquences concernant la famille. L'Annamite pense que les mânes divines des ancêtres sont heureuses lorsque leur culte est régulièrement assuré, que les rites sont accomplis à leur égard, que les repas prescrits leur sont offerts aux époques fixées; les âmes abandonnées sont, au contraire, plongées dans la douleur. Aussi chaque homme doit-il s'efforcer de s'assurer une postérité.

Cette préparation nécessaire de l'avenir, ce souci de la continuation du culte, ont donné naissance à maintes coutumes qui pourraient paraître étranges à un observateur non averti.

C'est ainsi qu'on lit au Tcheou-ly ou Livre des rites : « L'officier des mariages est préposé au mariage des individus de la population. Pour tout individu mâle ou femelle il inscrit le nom et l'âge. Il ordonne que l'homme à trente ans prenne femme, que la fille à vingt ans soit mariée. A la lune du printemps, il ordonne de rassembler les hommes et les femmes. A cette époque ceux qui s'unissent sans observer les rites ne sont pas empêchés ». (Biot). Ces coutumes barbares ont aujourd'hui, nous devons le dire, complètement disparu ; cependant, le célibat est toujours considéré comme une impiété grave et un malheur.

Le véritable but du mariage est de se créer une descendance, et une descendance mâle, car c'est par celle-là seule que pourra se continuer le culte. C'est en grande partie, sous l'influence de cette idée que fut instituée la polygamie.

L'homme qui n'a pas d'enfant de sa première femme peut prendre une femme de second rang dans le but d'avoir une descendance masculine. Si cette femme ne lui donne encore que des filles, il peut épouser une deuxième femme de même rang. Le nombre des femmes, d'après Luro, n'est limité, en théorie, que par la naissance d'un enfant mâle.

C'est encore à cette même préoccupation d'une postérité qu'a obéi le législateur en mettant la stérilité au nombre des sept cas de divorce.

Celui qui n'a pas de postérité doit faire tout son possible pour s'en créer une. Telle est l'origine de l'adoption obligatoire. « Ne pas instituer quelqu'un pour continuer la descendance de la souche, c'est, en effet, laisser éteindre cette souche ; c'est interrompre le culte de la mémoire des ancêtres

et causer à ceux-ci ce qui est regardé comme un malheur et un affront. La sanction de cette obligation, c'est la confiscation par l'État des biens de la famille lorsque la postérité est éteinte⁸² ». Cet usage de la confiscation paraît être aujourd'hui complètement tombé en désuétude; sa seule mention au Code suffit néanmoins à montrer qu'il fut jadis en vigueur et qu'il répondait, par conséquent, à un besoin réel de la société.

On distingue deux formes d'adoption : l'adoption religieuse, dite légale ou parfaite et l'adoption civile (simple ou par bienfaisance). Cette distinction résulte naturellement d'un principe déjà énoncé.

Tandis que par la simple adoption civile les enfants ne peuvent servir de postérité et par conséquent avoir droit à l'héritage de leur père adoptif, l'adoption religieuse, au contraire, confère à l'adopté les mêmes droits et lui impose les mêmes devoirs qu'à un fils véritable.

Tandis que l'adoption civile est entièrement libre, l'adoption religieuse a des règles strictes, sanctionnées par des pénalités. Elle est obligatoire pour quiconque n'a pas de fils et quand même il aurait des filles. De plus, on est tenu d'adopter comme héritier, un fils d'un frère germain ou, à son défaut, un fils d'un cousin germain, c'est-à-dire d'un parent qui ne soit pas du même degré que soi par rapport à la souche commune, mais inférieur d'un seul degré. Il peut arriver, dans ces conditions, qu'un rameau secondaire soit privé de sa descendance directe au profit de la branche aînée. Cette conséquence, pour grave qu'elle soit, ne peut, cependant empêcher l'adoption légale; la grande souche, en effet, c'est-à-dire la branche aînée de la famille, ne doit pas s'éteindre ; le culte des ancêtres doit être continué ; tandis que l'extinction d'une souche secondaire n'occasionnera nullement la cessation du culte familial.

De même qu'elle a réglé l'adoption, la religion a contribué à fixer les divers degrés de la parenté.

« Tant que la famille, écrit M. J. Sylvestre⁸³, n'a été basée que sur la communauté des dieux domestiques, la parenté comportait des règles excessivement simples : toute personne en dehors de la chaîne des générations successives était une étrangère à moins qu'elle n'ait été soudée à cette chaîne par les rites du mariage et de l'adoption. Conséquemment, la parenté n'existait qu'entre les aïeux de la souche paternelle, le père, la mère, les enfants. Point de parents maternels puisque la femme en se mariant avait renoncé à son culte originel et par suite à sa famille ».

Mais les choses n'en vont pas aussi simplement aujourd'hui; les Annamites admettent, en effet, les parentés maternelles ou par alliance⁸⁴; on a établi en Annam, ce que les Romains ont appelé *cognition*. « Comme les Romains, les Annamites distinguent les agnats des cognats.

Les premiers sont les parents de la souche, c'est-à-dire du sang du père de famille, portant même nom que lui et rendant le culte à ses ancêtres, ainsi que les épouses de ces parents et le fils adoptif.... La parenté par agnation est appelée extérieure (*Nôï*). Les cognats ou parents de la ligne extérieure (*Ngoai*) sont tous les parents de la famille de la mère. Les parents de la famille de l'épouse ne sont pas des parents de la ligne extérieure, mais seulement des alliés »⁸⁵.

C'est encore les règles du culte qui ont déterminé les droits de succession des descendants, au patrimoine du père de famille. Le culte se transmettant de mâle en mâle, c'est de la même façon, qu'en principe, doit se transmettre la propriété. L'héritier des biens est le continuateur du culte.

D'après cette règle, la fille ou l'enfant émancipé n'héritent pas. Au contraire le fils adoptif hérite.

⁸² Philastre, Code annamite, article 83

⁸³ *Considérations sur l'étude du droit annamite*.

⁸⁴ Nous croyons devoir relever ici une erreur commise par M. J. Sylvestre lorsqu'il laisse entendre que la parenté maternelle fut reconnue postérieurement à la parenté paternelle. C'est le contraire qui dut avoir lieu sans doute, chez les Annamites comme chez tous les autres peuples du globe. Il est, en effet, à peu près complètement démontré aujourd'hui que la filiation maternelle fut la base du clan familial primitif.

⁸⁵ J. Sylvestre. *Op. cit.*

A la vérité, la coutume n'a pas maintenu jusqu'à nos jours, cette loi qui, pour être logique à un certain point de vue, n'en est pas moins inique en droit naturel. La fille annamite n'est plus aujourd'hui aussi nettement qu'auparavant, exclue de la succession ; cependant sa situation reste toujours inférieure à celle du fils.

C'est enfin la religion qui a établi l'autorité paternelle dans la famille. Le père, c'est le prêtre, le pontife, le maître tout puissant qui, après sa mort, deviendra un ancêtre honoré. C'est lui qui règle le culte, qui assure sa perpétuité et, par conséquent, celle de la famille. Il peut donc répudier la femme stérile et prendre des concubines. Il peut aussi adopter ; il retient auprès de lui ses enfants et petits-enfants qui doivent, d'après la loi⁸⁶ demeuré dans la famille sans pouvoir élire domicile en dehors de la maison paternelle. Cette règle s'est bien adoucie avec le temps, mais elle s'est toujours maintenue en ce qui concerne l'aîné. « L'aîné, nous dit Luro, ne sortira pas de la maison paternelle sans le consentement de ses père et mère ; lui, sa femme et ses enfants seront sous la puissance de son père. Si le fils aîné fuit de la maison, le père le déshériterait de sa part d'enfant et de son droit d'aînesse, par un testament authentique ».

Le père, dans la famille, est le seul propriétaire; tant qu'il est vivant, le patrimoine reste dans l'indivision. Lui seul peut, par testament, partager ses biens entre ses descendants ; c'est lui qui fixe la part destinée à l'entretien du culte. L'épouse doit requérir son assistance pour pouvoir aliéner ou transiger.

De même qu'il a la possession de tous les biens, il est — ou il était autrefois, du moins — le maître absolu des personnes placées sous sa dépendance. Il pouvait vendre sa femme, ses fils, louer leurs services. Il est admis par les lettrés que le père avait, en outre, droit de mort sur ses enfants. Il a conservé, en tout cas, de nos jours, le droit de châtement qu'il exerce en dehors de toute autre juridiction sociale. La famille est une société complètement fermée dans laquelle l'autorité civile ne saurait s'immiscer. Le père, ou l'aïeul, a seul le droit de régler les différends, lui seul est juge dans la famille.

Nous venons de voir que d'après le principe de l'autorité paternelle, la famille ne pouvait se diviser par le mariage des enfants mâles ; ceux-ci pouvaient s'établir et former une souche secondaire, mais ils demeuraient toujours sous la dépendance du chef de famille.

La famille ne pouvait pas non plus se dissoudre par la mort de l'ancêtre commun. « A défaut de l'ancêtre commun dont l'existence, dit Luro, avait maintenu à l'état latent tous les droits des descendants, la loi de l'âge, dont l'ancienneté remonte aux premiers livres de l'antiquité chinoise, venait reformer le lien qu'on pourrait supposer rompu. Chacun, à la mort de l'auteur commun, était maître des biens ou de sa part d'héritage; mais en ce qui concernait les rites, l'opinion des lettrés est que la puissance paternelle passait à l'aîné d'âge de la famille. » Les descendants devenaient ainsi « sui juris » en matière temporelle ; mais en matière spirituelle, c'est-à-dire quant aux rites, la puissance suivait la loi de l'âge; celui-là qui célébrait le culte au nom de la famille en était vraiment le chef politique et religieux.

Ainsi donc, avec l'élargissement du groupe familial, nous voyons l'autorité paternelle se transformer et s'étendre. Ce n'est plus à proprement parler le « père » qui est le chef de famille ; il n'est que le chef immédiat de ses propres descendants; au-dessus de lui il y a l'aïeul, l'ancêtre commun ou celui qui le remplace en vertu de la loi de l'âge. Le chef de la parenté ou *Truong-tôc* est donc le personnage le plus âgé des diverses familles de même nom qui se reconnaissent un même ancêtre⁸⁷; ses attributions sont celles, élargies, du père de famille primitif. D'après Luro, il est le

⁸⁶ *Lois Civiles*, art. 82. — Trad. Philastre.

⁸⁷ Voir Luro, op. cit. Il dit, à ce sujet, que, dans la pratique, la connaissance de l'ancêtre commun jusqu'à la 3^e génération se rencontre souvent, mais qu'il est rare de trouver une famille dont les diverses branches se reconnaissent au delà de la 4^e ou 5^e génération. Légalement, le degré de parenté est indiqué dans le Code à

juge conciliateur légal de toutes les contestations entre parents de diverses branches. Il remplace le père ou le grand-père de chaque famille particulière dans ses fonctions, quand cette famille est privée de son chef. Il veille à ce que les cérémonies en l'honneur des ancêtres soient célébrées par le ministère du premier né des mâles de la branche aînée⁸⁸. Il surveille les partages de patrimoine ; il défend les mineurs, dans leurs intérêts et leur désigne des tuteurs s'il est nécessaire.

Après ce qui vient d'être dit de la puissance paternelle et de l'autorité du chef de la parenté, il semblerait que le rôle de la femme dans la famille dût être singulièrement effacé. A l'origine, l'autorité du mari sur sa femme était absolue. La preuve en est aujourd'hui, dans les lois qui interdisent encore la vente ou la location de la femme à autrui. Le mari était le maître absolu des biens de sa femme ; il pouvait en disposer même contre son gré puisque celle-ci ne pouvait, aux termes de la loi, porter plainte en justice contre son mari. A la mort du mari, si celui-ci n'était pas chef de famille, s'il habitait encore sous le toit paternel, la veuve devait rester sous la puissance du père ou du grand-père du défunt.

Mais la coutume a adouci les rigueurs de la loi et a fait à la femme une situation plus indépendante, un rôle plus noble, se rapprochant de celui de la femme chrétienne. Non seulement la femme ne peut plus être vendue ou louée, mais encore elle a acquis certains droits qui lui donnent dans la famille un rang plus élevé que par le passé. La puissance de la mère de famille n'est jamais, à la vérité, l'égale de celle du père. L'épouse ne pourra, dans aucun cas, accomplir les rites religieux et ne pourra, par conséquent, jouir des prérogatives qui sont attachées à cet exercice. Mais elle a une autorité morale indiscutable ; les enfants lui doivent la même soumission, le même respect qu'au père. Elle a aujourd'hui la libre disposition de ses biens, sous la condition de se faire assister par le chef de famille ou de parenté. Devenue veuve, on considère que la mort de l'époux, sauf dans certains cas⁸⁹, l'a émancipée de toute tutelle. Elle jouit de l'usufruit des biens laissés par le défunt, et les enfants n'ont pas le droit de lui réclamer leur part d'héritage, à moins que le père n'ait fait un testament ou un partage, de son vivant.

Mais ces prérogatives ne sont attachées qu'à sa qualité de veuve ; si elle n'observe pas le veuvage, les enfants et les biens de son premier mari restent dans la famille de celui-ci. Les enfants doivent appartenir, en considération du culte, à la famille de leur père ; ils ne peuvent pas se séparer de leurs ancêtres. Or, en se remariant, la mère change de religion ; elle doit donc perdre tout droit sur ses enfants et sur les biens destinés à l'entretien de la famille et du culte qu'elle abandonne.

Telles sont dans leur ensemble les règles qui gouvernent l'organisation familiale. Elles sont restées longtemps impérieuses et immuables parce qu'elles résultaient de l'application logique d'un principe unique, extrêmement simple, universellement admis, faisant partie des croyances fondamentales de l'Annamite. Ce principe fécond n'a d'ailleurs pas seulement engendré la famille : c'est encore l'idée religieuse qui a présidé à la constitution de groupes plus étendus : la commune et l'État ; elle a donné naissance à des règles de conduite et a créé ainsi la morale domestique, préparé la formation de la morale sociale ; elle a enfin servi de fondement au régime de la propriété.

L'évolution de la propriété⁹⁰ a été parallèle à celle du groupe familial. C'est dans l'association religieuse de la famille qu'a pris naissance l'idée de propriété privée.

l'article du « Deuil » ; la parenté s'arrête à l'arrière petit-fils qui doit porter le deuil trois mois à la mort de son trisaïeul.

⁸⁸) Luro fait remarquer que le droit de célébrer le culte des ancêtres se transmettant de mâle en mâle par ordre de progéniture, il peut arriver que le Truong toc ne soit pas celui qui doit célébrer les cérémonies de la famille.

⁸⁹ Si, par exemple, son mari n'était pas le chef de la famille, elle peut rester encore sous la puissance du père ou du grand-père de son mari.

⁹⁰ Nous ne voulons parler ici, bien entendu, que de la propriété foncière.

La lumineuse démonstration de Fustel de Coulanges relative au droit de propriété chez les Grecs et les Latins,⁹¹ peut s'appliquer ici, de point en point. En Annam comme dans la Grèce antique, chaque famille a ses ancêtres ; les ancêtres ont leurs tombeaux par lesquels ils prennent possession du sol. « Personne n'a le droit de les déposséder du terrain qu'ils occupent ; un tombeau ne peut jamais être détruit ou déplacé ; les lois les plus sévères le défendent⁹². Voilà donc une part du sol qui, au nom de la religion, devient un objet de propriété perpétuelle pour chaque famille. Cette terre est tellement à la famille qu'elle est inséparable d'elle et qu'elle n'a pas le droit de s'en dessaisir. Le sol où reposent les morts est inaliénable et imprescriptible ».

Ainsi la propriété privée est une institution dont la religion domestique ne saurait se passer.

Mais la propriété n'est pas individuelle; elle appartient seulement au groupe familial représenté par son chef, et non pas à tel ou tel de ses membres.

La famille en l'élargissant jusqu'à devenir tribu, devait amener une modification correspondante dans la constitution de la propriété. Le chef de tribu était l'unique possesseur des terres; chaque rameau secondaire conservait cependant l'usage et l'entretien de telle part qui lui avait été primitivement affectée ; il n'était pas possible, en effet, il aurait été « immoral » de modifier ces affectations par des répartitions successives. Car il ne s'agit pas ici, à proprement parler de communisme : c'est dans le champ que cultive la famille que sont ensevelis les ancêtres ; la famille ne peut, ne doit pas abandonner ce champ.

Ainsi donc la nue-propriété du domaine de la tribu appartient au chef, qui, cependant, ne peut retirer aux familles leur droit d'occupation.

Plus tard, la tribu devenant royauté, puis empire, la conception de la propriété s'adapte à la nouvelle organisation politique, L'Empereur devint le propriétaire du sol national ; les sujets n'en étant que les tenanciers payant une sorte de droit de bail : l'impôt foncier. Mais leur bail est pour ainsi dire perpétuel ; on ne saurait leur en retirer le bénéfice que dans des cas exceptionnellement graves.

C'est ce qui explique que la loi annamite ait institué le testament et ait paru reconnaître par là, aux particuliers, un droit réel de propriété sur les terres. Le droit de tester n'est, en somme, qu'un simple droit de partage, de répartition entre les successeurs du défunt: la nue propriété du sol appartient toujours à l'Empereur, l'usufruit seulement appartenant à la famille qui occupe ou cultive ce sol. C'est en vertu de ce principe que les terres laissées incultes pendant un temps déterminé font retour au domaine de l'État⁹³.

⁹¹ La Cité antique.

⁹² Raser un tumulus ou le creuser est un acte que la loi annamite punit de cent coups de truong et trois ans de travail pénible. La peine peut même, selon les circonstances, être élevée à cent coups et à l'exil, et quelquefois à la strangulation (art. 332).

⁹³ M. J. Sylvestre aboutit aux mêmes conclusions : « Chez les Annamites, dit-il, le concept du droit de propriété n'a rien du caractère absolu, exclusif, égoïste qui a fait chez nous le Code civil. D'après eux, nul ne peut avoir sur la terre un droit de propriété plein et total ; ce droit n'appartient qu'au maître de toutes choses qu'ils appellent le Ciel, parce que c'est lui seul qui, selon sa volonté, fait le sol, le conserve, peut le détruire. C'est pourquoi nous verrons la loi et la coutume, d'accord, limiter le droit de la propriété de la terre à un dominium utile : l'homme a, incontestablement, pour la terre qu'il possède justement, le droit à la jouissance des fruits et des avantages de la chose ; mais le dominium plénum n'appartient qu'à la grande famille humaine, restreinte à la nation, il est vrai, et qui est considérée comme unité morale.

Le droit naturel, les nécessités de la vie sociale ont imposé, à la suite de l'extension de la population et pour l'avantage de la collectivité, la propriété individuelle ; mais celle-ci a cependant gardé, à certains points de vue, son caractère de simple délégation et le possesseur est tenu de n'en jouir que dans des conditions déterminées sous peine de déchéance. C'est un principe fondamental que nul ne peut acquérir de richesses sans travail... ; c'est pourquoi celui qui détient la terre, qu'il laisse stérile et pour laquelle il ne paie pas l'impôt dû par tous, est déchu de son droit de propriété », *Op. cit.*

Une autre conséquence logique du même principe devait être l'inaliénabilité du fonds patrimonial. Cette règle n'a pu cependant garder toujours sa rigidité primitive; Il est arrivé un moment où « les nécessités de la vie sociale » comme le dit très justement M. J. Sylvestre, ont imposé l'aliénabilité. Mais de nombreux vestiges de l'inaliénabilité primitive subsistent encore dans les coutumes actuelles. La loi a toujours conservé au tombeau son caractère d'affectation immuable à telle famille; la vente du terrain des tombeaux est interdite et punie.

Confucius enseigne que pendant les trois premières années du deuil, le fils ne doit rien changer « à la voie suivie par son père », c'est-à-dire que la propriété familiale doit pendant tout ce temps encore, rester indivise entre les descendants du défunt.

D'autres survivances de la stabilité de la propriété foncière sont : l'institution du *huong hoa*, celle des *Dia-bô* et la coutume des ventes d'immeubles *a remere*. — Les Annamites ne se résignent que difficilement à vendre leurs terres sans espoir de rachat. — Les *Dia-bô* ou Livres de l'impôt foncier, ne sont pas le relevé nominatif des propriétaires; ceux-ci passent; les *Dia-bo* sont la « description des terres »; celles-là restent seules, vis-à-vis de l'État, elles ont une personnalité. — Le *Huong hoa* enfin, portion du patrimoine réservée pour subvenir aux frais d'entretien du culte et administré par le chef de famille est inaliénable. La vente des biens affectés au culte est déclarée illicite par le Code et punie de l'envoi en servitude à une frontière éloignée.

III. La morale.

C'est au sein de la famille, avons-nous dit, que s'est ébauchée la morale annamite; c'est de ce milieu que se sont dégagées peu à peu les règles fondamentales qui forment encore la base de l'organisation sociale actuelle.

La morale est variable selon chaque pays; « mais elle varie, dit Taine, suivant une loi fixe, comme une fonction mathématique. Chaque société a ses éléments, sa structure, son histoire, ses alentours et partant, ses conditions vitales qui lui sont propres... En chaque siècle et en chaque pays, ces conditions vitales sont exprimées par des consignes plus ou moins héréditaires qui prescrivent ou interdisent telle ou telle classe d'actions. Quand l'individu pense à une de ces consignes, il se sent obligé; quand il y manque, il a des remords; le conflit moral est la lutte intérieure qui s'engage entre la consigne générale et le désir personnel ». En Annam, ces conditions vitales sont : la continuation du culte et de la famille, l'observance des rites, le maintien de l'autorité paternelle. La consigne générale est le respect de la tradition, de la religion et de l'autorité qui en découle.

En Annam, ce n'est donc pas la conscience qui dicte à l'homme ses devoirs et lui révèle ses droits; ce n'est pas le cœur qui guide sa conduite, qui l'inspire dans ses actions; le moraliste annamite ne conçoit jamais l'idée de bien, de justice, de vérité absolus. Le maître tout puissant, celui qui seul peut commander d'un ton supérieur et doit être toujours obéi, c'est la tradition, la religion, l'autorité, la loi, la formule.

La morale annamite n'est pas intérieure, elle n'émane pas de la conscience; « penser ou agir selon soi-même serait un crime »; la loi morale, c'est le rite, la coutume, la religion; la vertu, c'est le scrupuleux accomplissement des rites; le critérium du bien absolu, c'est le passé.

Les élans spontanés, les inclinations naturelles, les mouvements généreux, sont refoulés, déformés par le moule rigide où a été coulée l'âme annamite.

Prenons un jeune enfant et étudions la formation progressive de ses sentiments. Son égoïsme initial qui lui fait d'abord confondre la sensation de la faim avec l'idée de la nourrice et la connaissance du sein maternel, fait bientôt place à un certain attachement pour sa mère, à un sentiment affectueux qui deviendra l'amour filial. Mais ce sentiment ne se développera chez lui que

dans la mesure et dans le sens même où l'affection de ceux qui l'entourent lui sera témoignée ; il sera, dès le début, dévié chez l'enfant annamite.

Dans un milieu de polygamie, au sein d'une communauté extrêmement nombreuse, séparé peut-être de sa mère naturelle si elle est femme de second rang ou si, devenue veuve elle se remarie, habitué, en outre, à voir dans son père un chef parfois redoutable, qui a sur lui droit de vie et de mort, un juge craint, un prêtre vénéré, un ancêtre qui deviendra dieu, l'enfant ne peut éprouver pour ses parents qu'un sentiment mitigé par la crainte, la retenue, le respect. Au lieu d'être spontanément dicté par le cœur, ce sentiment sera imposé par la tradition, par la raison ; il sera non plus une affection naturelle dans son libre épanouissement, mais un devoir religieux, impérieux, inéluctable. En Annam il n'y a pas d'amour filial ; il y a seulement de la piété filiale.

A mesure que les relations de l'enfant s'étendront, il apportera dans son affection pour les autres hommes, la même circonspection, la même froideur. Ses sentiments affectueux ne s'épanouiront pas avec la même vigueur que chez les peuples occidentaux. De même qu'adolescent il ne connût pas le baiser maternel⁹⁴, adulte, il ignorera les inclinations supérieures qui procèdent de l'amour filial : l'amour du prochain, l'amour de la patrie, l'amour de l'humanité. Leur expansion est compromise, leur essor est contenu dans des limites déterminées qui sont celles de la famille. Rien n'existe, ne saurait exister au-delà de ce cercle restreint.

De même qu'il n'a pas su étendre à une sphère plus vaste que celle de la famille, son affection ou ce qu'il est convenu d'appeler ainsi, l'Annamite a été impuissant à dégager de l'agrégat familial, son individualité, sa personnalité morale ; il n'a pas su se détacher du rameau initial, pousser sa tige propre, prendre conscience de soi. La civilisation annamite restera éternellement figée tant que ne circulera pas en elle cette idée maîtresse du respect humain.

« L'orgueil exalté » comme dit Taine, c'est le sentiment de nos droits d'homme, des droits inhérents à notre nature. Il est une des bases de notre morale européenne ; il est inconnu de l'âme annamite.

Privée de ces principes féconds qui sont les sentiments naturels, la morale annamite sera sèche, essentiellement pratique ; utilitaire plutôt que désintéressée ; politique plutôt qu'humanitaire.

Ayant pris naissance dans la famille, elle sera presque exclusivement domestique, plutôt qu'individuelle ou sociale. Dans la communauté primitive, l'individu n'est pas encore distinct ; il reste confondu avec les autres éléments de l'agglomération ; il n'est pas une personne. La personne morale, c'est la famille ; c'est envers elle que l'homme a des devoirs, plutôt qu'envers tel ou tel de ses membres, ou qu'envers l'humanité i

D'autre part, les rapports entre les membres de la famille annamite n'étant pas réglés par l'affection naturelle, la morale annamite sera toute artificielle, toute relative ; elle n'aura rien d'absolu ; elle différera de la morale scientifique. Est-ce à dire que cette morale manquera toujours d'élévation ? Loin de nous cette pensée. Mais ne puisant pas sa force en elle-même, appuyant son autorité sur la seule tradition, elle manquera d'élan, de spontanéité ; au lieu d'être inspirée par un sentiment intérieur, d'être la source jaillissante, elle sera dictée par une influence étrangère ; au lieu d'être le fruit de la méditation, elle sera exclusivement un objet d'étude, une simple acquisition intellectuelle. Le philosophe dit : « J'ai passé des journées entières sans nourriture et des nuits entières sans sommeil, pour me livrer à des méditations, et cela sans utilité réelle ; l'étude est bien

⁹⁴ Le baiser est inconnu des Annamites ; la mère flaire son enfant, mais ne l'embrasse pas. L'absence du baiser chez les Annamites serait due, d'après M. de Lannesan (*l'Indo-Chine française*) à l'habitude de la chique, — Tous les Annamites, hommes ou femmes, chiquent le bétel auquel ils ajoutent un peu de chaux éteinte et un morceau de noix d'arc. La mastication de ce composé produit une salivation abondante, rouge sang, d'un aspect fort peu agréable.

préférer »⁹⁵. La morale sera peut-être sublime ; elle sera certainement froide ; jamais généreuse, elle différera toujours de la morale sentimentale qui est la morale chrétienne et qui lui sera toujours supérieure. Confucius n'égalait jamais Jésus-Christ.

L'Annamite, comme le Chinois auquel il a emprunté sa morale et sa philosophie, place au premier rang, les devoirs familiaux et parmi ceux-là, la piété filiale. « Le peuple entier, dit M. de Lanessan⁹⁶, est si imprégné de cette conception morale que toute l'organisation sociale et politique de la Chine et de l'Annam est fondée sur elle. Les crimes contre les parents sont tellement rares qu'on peut les considérer comme n'existant pas dans ces deux pays. Le respect des enfants pour leurs parents est tel, qu'un fils, à quelque âge qu'il soit parvenu, n'oserait jamais s'asseoir devant son père sans en avoir reçu l'ordre formel; il doit, dans toutes les circonstances de la vie, s'incliner en passant devant lui, ne jamais se placer de façon que le soleil puisse projeter son ombre sur la face de son père, etc. ».

« La piété filiale, est-il dit dans le Luu-yu, est le principe fondamental de l'humanité »⁹⁷, car si vous vous conduisez convenablement envers les personnes de votre famille « alors vous pourrez instruire de leurs devoirs mutuels les frères aînés et les frères cadets d'un royaume »⁹⁸.

La piété filiale est aussi l'origine du respect dû aux vieillards, aux personnes plus âgées que soi, ou plus élevées en dignité; elle est la raison de cette politesse chinoise qui serait exquise si elle n'était plutôt un vernis hypocrite que la manifestation sincère d'un sentiment profond et véritable.

Elle est encore la cause première du respect dû au passé, aux ancêtres et à leurs mânes. Respecter ce qu'ont respecté les ancêtres; chérir, ce qu'ils ont aimé ; les servir morts comme s'ils étaient vivants ; les honorer ensevelis dans la tombe comme s'ils étaient encore présents : n'est-ce pas là « le comble de la piété filiale? ».

Respect filial, respect des ancêtres, respect du passé, tels sont les principaux devoirs que prescrit la morale annamite ; c'est là certes une noble règle; mais la règle chrétienne n'est-elle pas plus douce qui conseille, en outre, l'amour filial et l'amour du prochain ?

Pour le philosophe chinois qu'est-ce que la vertu d'humanité ? Est-ce un sentiment qui doit s'adresser également à tous les hommes, ou, comme dans la doctrine chrétienne, surtout aux malheureux, aux faibles, aux déshérités de la nature ou de la vie ? Est-ce un sentiment charitable, une fraternelle pitié ? C'est plutôt du respect. Encore ce respect ne doit-il pas s'adresser à tous indistinctement; seuls les hommes vertueux ou plus vertueux que soi en sont dignes.

« Weng-tseu interpellant Wen-tchang dit : Le lettré vertueux d'un village se lie spontanément d'amitié avec les lettrés vertueux de ce village ; le lettré vertueux d'un royaume se lie spontanément d'amitié avec les lettrés vertueux de ce royaume ; le lettré vertueux d'un empire se lie spontanément d'amitié avec les lettrés vertueux de cet empire » et ainsi de suite jusqu'à ce qu'en s'élargissant, ces affections amicales se transforment en affection pour tous les hommes vertueux. « Lorsque vous habiterez dans un état quelconque, fréquentez pour les imiter, les sages d'entre les grands fonctionnaires de cet état et liez-vous d'amitié avec les hommes humains et vertueux d'entre les lettrés ».Voilà d'après Tseu-Koung, en quoi consiste « la pratique de l'humanité». —C'est là, sans doute, un beau précepte, une maxime admirable, mais la pitié, l'amour de Jésus-Christ pour le « pêcheur » n'est-il pas un sentiment plus beau, plus touchant, plus aimable que le sentiment d'humanité compris à la chinoise, qui consiste uniquement dans le respect et l'admiration de l'homme vertueux ?

⁹⁵ Luu-Yu. Chap. xv, § 30. Traduction Pauthier : *Confucius et Mencius*. Toutes les citations de philosophes chinois faites au cours de ce chapitre ont été empruntées au même traducteur.

⁹⁶ *Morale des philosophes chinois*.

⁹⁷ Chap. 1, 82

⁹⁸ Ta-hio ou la *Grande Étude*, IX, 7.

Ce respect, cette admiration, pourront produire des résultats honorables. Ils conduiront notamment à l'imitation des beaux exemples et contribueront ainsi à développer l'amour du perfectionnement qui est, en Annam et en Chine, la base de la morale individuelle. Sans doute comme en Occident, le respect de soi-même est érigé en règle : « Prends bien garde de ne rien faire, dans le lieu le plus secret, dont tu puisses rougir » ; mais il n'a pas été porté comme chez nous à cette « exaltation » dont je parlais tout à l'heure ; il n'a pas abouti à une impérieuse affirmation des droits de l'homme ; il est demeuré un sentiment calme et tranquille, non pas énergique et fécond ; il ne s'est pas élevé jusqu'à l'idéalisme, jusqu'à la conception du droit et de la justice absolus ; il est resté dans les sphères de la vie pratique ; il a gardé un caractère essentiellement humain ; il respire toujours un parfum d'égoïsme. — « Le livre des vers a dit : Sois attentif sur toi-même jusque dans ta maison. — *C'est ainsi que le sage s'attire encore le respect, lors même qu'il ne se produit pas en public* ». L'intérêt personnel perce malgré tout sous les dehors magnifiques qui l'enveloppent. On sent encore — et toujours — cette impuissance foncière de l'esprit à se dégager des réalités matérielles, à atteindre l'idée pure, l'idée reine, l'idée force, la foi inébranlable qui soulève les mondes et met l'homme au niveau de la divinité.

Les philosophes du pays jaune ne détachent pas leurs regards de la terre ; ils ne disent jamais comme Jésus-Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». — « Leur royaume, comme l'écrivit M. de Lanessan, est ici-bas ; c'est sur terre que l'homme vertueux, laborieux, remplissant tous ses devoirs envers soi-même, envers ses parents, ses amis et les autres hommes, recueillera le fruit de son travail, de ses études, de sa persévérance et de ses vertus. C'est dans le bonheur et l'affection des siens, le dévouement de ses amis, le respect de ses concitoyens et la satisfaction de sa propre conscience, qu'il trouvera sa récompense. C'est aussi dans ce monde que l'homme subira le châtiement de son ignorance, de sa grossièreté, de ses vices et de ses fautes. S'il tue, il provoquera la vengeance ; s'il est âpre au gain, il sera méprisé ; s'il ne remplit pas ses devoirs envers sa famille, ses amis, ses concitoyens, il sera repoussé par tout le monde et condamné à n'obtenir jamais le rang « d'homme supérieur » digne d'instruire et de gouverner les autres hommes »⁹⁹.

Cette morale froide et compassée, sans élans, sans généreuses passions, sans imaginations sublimes, convient bien au tempérament atone de la race ; peut-être même vaudrait-il mieux dire qu'elle en est simplement l'expression.

Quoiqu'il en soit, avec le temps et grâce au système d'éducation en vigueur, elle a pénétré les âmes et par elles toute la société. L'éducation et l'instruction ont agi, mais avec plus d'efficacité encore, dans le même sens que la morale .

Partant comme elle d'un principe faux, elles ne valent pas plus qu'elle.

La moralité résidant, non pas dans les sentiments, mais dans de simples pratiques, les devoirs n'étant plus que de pures convenances, renseignement moral est devenu essentiellement formaliste. La connaissance des formules, la possession des maximes est devenue toute la morale. La morale s'apprend comme on apprend la physique ou la géographie, en faisant appel exclusivement à la mémoire et non pas à la conscience. Le sens moral n'existe pas ; la morale est toute extérieure ; la moralité consiste dans la forme, non pas dans le fond même des actions. Celui qui possède le signe, possède l'objet ; celui qui fait étalage, dans ses discours, de pieuses maximes, de sages préceptes, est un homme vertueux.

Ce qu'une telle aberration du sens moral a pu produire dans l'organisation sociale, on le devine. Quand le sentiment de l'équité a disparu, quand le sens de la justice est faussé ou perdu, quand la notion du bien se confond avec ses apparences, quand la vérité est ensevelie et que la convention règne, la société court à la décomposition, à l'anéantissement.

La justice serait-elle donc inconnue en Annam ? Non, sans doute ; tous les peuples en ont un sentiment plus ou moins vague ; mais ici, elle se trouve guidée par des principes faux, artificiels ;

⁹⁹ Morale des philosophes chinois.

elle n'est pas l'expression de cette loi éternelle « dont le texte n'est nulle part sinon dans la raison divine et dans la conscience du genre humain ». En vertu de l'intime corrélation qui existe entre la loi du devoir et la loi pénale, celle-ci s'inspirera des mêmes principes directeurs que la première.

On remarquera que nous disons : « loi pénale » et non pas « loi » en général. Le droit civil, le droit privé, le droit des personnes n'existe pas en Annam, ou du moins il n'a jamais été formulé; il réside simplement dans la coutume ; il n'a jamais fait l'objet de dispositions expresses. Et ce n'est point là un oubli ; c'est la conséquence naturelle d'un principe déjà exprimé : moralement, l'individu n'existe pas ; légalement, il n'y a pas de citoyen annamite. L'unité morale est la famille ; l'unité administrative sera aussi la famille ou ce qu'on peut regarder comme son extension : là commune. L'Etat ne connaît pas l'individu ; il n'a donc pas à s'occuper des règles qui président aux relations individuelles ; le Code est muet en ce qui concerne l'état des personnes et des biens, les contrats, les obligations, etc. Mais en revanche il déploie tout un luxe de prescriptions, tout un arsenal de pénalités, en vue d'assurer le respect de la religion et le maintien de l'autorité et de la tradition.

Le Code a des lois rituelles touchant le culte des ancêtres et ses cérémonies, les funérailles et les sépultures, établissant les règles du deuil d'après les degrés de parenté et les règles de constitution et d'administration des biens du culte ; ces mêmes lois rituelles prévoient, de plus, les règles d'étiquette spéciales au souverain et celles, en général, applicables à tous les fonctionnaires publics. Le législateur s'est, en outre, montré plein de sollicitude pour la famille dont il a souci d'assurer la perpétuation ; le mariage, le divorce, l'adoption ont été de sa part l'objet de réglementations minutieuses ; il a consacré l'autorité patriarcale par l'édition de pénalités sévères. Mais dans tout cela il n'a jamais eu en vue l'individu ; il n'a jamais considéré le droit comme la propriété inaliénable de la personne humaine; l'homme n'existe qu'en tant que membre de la famille ou de la société : grande famille. La justice annamite est comme la morale : utilitaire ; elle a pour but d'assurer l'ordre public, l'intérêt général, même au détriment de l'intérêt individuel.

II. - LA DOCTRINE DE CONFUCIUS ET SON INFLUENCE SUR LA CONSTITUTION POLITIQUE.

I. Conception chinoise de l'état.

En cet endroit de révolution de la société annamite, il faut nous arrêter un instant pour considérer un élément nouveau, que la race ne tira pas de son propre fond. On peut admettre que, jusqu'ici, tout ce que nous avons vu de la civilisation annamite est foncièrement original. Langue, croyances, mœurs, coutumes, morale domestique, organisation de la famille et de la commune, tout cela est annamite; mais cela seulement, car l'organisation actuelle du peuple d'Annam suppose une influence étrangère,, une impulsion sans laquelle elle n'aurait pas atteint le degré de supériorité qu'on doit lui reconnaître aujourd'hui. Si les premières bases de la société sont purement annamites, l'organisation politique est entièrement chinoise; le principe qui a présidé à sa conception est chinois ; ce principe est philosophique.

La doctrine philosophique est, de toutes les importations chinoises en Annam, celle qui a eu les plus grandes conséquences : c'est elle qui a inspiré toute la civilisation sino-annamite; c'est elle que nous devons trouver dans toutes les institutions établies par le peuple conquérant.

La doctrine de Confucius a, en effet, un caractère éminemment politique; elle contient, il est vrai, un enseignement moral, mais son but essentiel cependant, est le bon gouvernement des hommes.

Le principe de la philosophie chinoise est l'amélioration Constante de soi-même et des autres hommes. « L'amélioration ou le perfectionnement de soi-même, écrit Pauthier, est d'une nécessité

absolue pour arriver au perfectionnement des autres. Plus la personne est en évidence, plus la personne occupe un rang élevé, plus ses devoirs d'amélioration de soi-même sont grands; aussi Koug-fou-tseu considérait-il le gouvernement des hommes comme la plus haute et la plus importante mission qui puisse être conférée à un mortel, comme un véritable mandat du ciel¹⁰⁰».

« Il n'y a dans l'univers, dit le philosophe chinois, que l'homme souverainement saint qui, par la faculté de connaître à fond et de comprendre parfaitement les lois primitives des êtres vivants, soit digne de posséder l'autorité souveraine et de commander aux hommes ; qui, par sa faculté d'avoir une âme grande, magnanime, affable et douce, soit capable de posséder le pouvoir de répandre les bienfaits avec profusion; qui, par sa faculté d'être toujours honnête, simple, grave, droit et juste, soit capable de s'attirer le respect et la vénération; qui, par sa faculté d'être revêtu des ornements de l'esprit, et des talents que procure une étude assidue, et des lumières que donne une exacte investigation des choses les plus cachées, des principes les plus subtils, soit capable de discerner avec exactitude le vrai du faux, le bien du mal ».

Principe admirable, en, vérité, qui a donné à toutes les institutions politiques et sociales de la Chine et de l'Annam, ce caractère si profondément démocratique qu'elles ont conservé jusqu'à nos jours : Les lois éternelles, immuables, qui régissent le genre humain, sous le triple rapport de l'homme considéré dans sa nature d'être moral perfectible, dans ses relations de famille et comme membre de la société, ne peuvent être parfaitement connues et enseignées que par les hommes arrivés à la plus haute culture morale de l'intelligence ; par l'étude, par le travail, par la grandeur d'âme, chacun peut arriver à la dignité suprême «d'instituteur des hommes », peut mériter le « mandat du ciel ». — Principe admirable, en vérité, je le répète, mais qui, appliqué à la chinoise, c'est-à-dire avec une logique aussi puérile que désastreuse, a donné les résultats les plus funestes : Seul, l'« homme parfait » est digne de la souveraineté ; le souverain doit donc être, est donc un « homme parfait » ; le « sage », l'« homme supérieur » est seul capable d'instruire et de gouverner les hommes ; les mandarins et les lettrés qui gouvernent et instruisent les hommes doivent donc être, sont donc des « hommes supérieurs », des « sages ».

C'est pourtant de ce principe, origine de tant de faussetés, et de la conception artificielle de la famille, que découle toute la doctrine politique chinoise, toute l'organisation de la société annamite.

Il faut cependant ajouter encore à ces dogmes, celui du naïf optimisme extrême-oriental. Pour le philosophe chinois l'homme est excellent de sa nature : « La nature de l'homme, dit Meng-tseu, est naturellement bonne comme l'eau coule naturellement en bas. Il n'est aucun homme qui ne soit naturellement bon, comme il n'est aucune eau qui ne coule naturellement en bas ». Cette hypothèse a conduit à d'autres hypothèses, non moins optimistes, non moins fausses : excellence de la famille, — et l'on a organisé la société sur son modèle; — excellence du chef de famille, — et on lui a donné une autorité absolue; — excellence du chef des chefs de famille : l'Empereur ou ses représentants, — et ainsi fut établi et consacré l'absolutisme impérial, ainsi fut réalisée cette monstrueuse invraisemblance, cette « gigantesque facétie » d'un despotisme régnant dans une société d'esprit démocratique.

II. L'Etat annamite.

L'organisation actuelle de l'État annamite ne fut pas de toutes pièces, l'œuvre de la domination chinoise. La nation Giao-chi avait subi déjà, au moment des premières invasions des Célestes, des transformations sociales qui l'avaient préparée à recevoir l'organisation supérieure dont allait la doter le vainqueur.

¹⁰⁰ *Confucius et Mencius*. Introduction.

Nous devons penser, en effet, que le peuple d'Annam a passé, au point de vue politique, à peu près par les mêmes phases que l'Empire du milieu ; il est fort probable qu'entre l'état de barbarie des premiers Giao-chi et l'état de civilisation des Annamites contemporains, dût se placer une période de féodalité.

On sait que la Chine, avant d'être l'immense empire que nous connaissons aujourd'hui, fut une simple confédération de tribus qui, ayant chacune à leur tête un chef ou un roitelet, se trouvaient réunies par des communautés de race ou d'intérêts, sous le commandement du plus puissant des confédérés. Ce ne fut qu'au III^e siècle avant J.-C. que les huit feudataires primitifs furent soumis à l'autorité impériale de Tsin-chi-Hoang-ti. Il en fut, sans doute, à peu près de même pour l'Annam, en vertu de l'effet naturel d'une loi d'évolution sociologique commune à tous les peuples. La famille, association solidement établie, fortement organisée sous l'influence de la religion, était, nous l'avons vu, susceptible d'un développement indéfini. Nous avons expliqué comment chaque fils devenant, à son tour, chef d'une maison, la souche principale, sans se dissoudre, pouvait étendre ses ramifications. Possédant des règles simples, précises, qui se trouvaient justifiées par des croyances profondes et pouvaient facilement, logiquement, se modifier pour s'adapter à un cercle de plus en plus vaste, elle était le modèle indiqué d'après lequel devaient se constituer ou, plus exactement, se reconstituer le clan et la tribu ¹⁰¹.

Le chef de la famille ou de la parenté, propriétaire des biens et des personnes de l'association, souverain et pontife, devenait par la force des choses, le chef d'un groupe de plus en plus étendu. Dans ce groupe, l'indivision de la propriété, la vie commune sous l'autorité de l'aîné, étaient la règle ; chaque rameau secondaire célébrait son culte particulier, mais des cérémonies en l'honneur de l'ancêtre commun réunissaient chaque année les membres de la même souche. Le chef de cette grande collectivité avait, en outre, observant en cela les règles familiales, le droit de juridiction sur tous ses membres. Si l'on ajoute que, pour ses propres besoins, le groupe pouvait être amené à élever un temple commun, une maison commune, etc.. on verra qu'il constituait un organisme absolument complet.

Telle est aujourd'hui encore la commune, rouage administratif purement annamite, personne morale indépendante, affranchie de toute tutelle ; petit État dans l'État ; s'administrant elle-même, répartissant ses impôts et les percevant pour les remettre au Trésor impérial ; assurant la police de son territoire et l'entretien de ses travaux publics ; « personne majeure » en un mot, qui règle ses affaires en dehors de toute intervention gouvernementale.

Mais ce petit état autonome, se suffisant à lui-même, était aussi jaloux de son indépendance, de ses droits, de ses privilèges. De là des rivalités, des luttes, des guerres continuelles ; partant, des alliances, des ententes, des unions contre un ennemi commun ; une extension nouvelle ; un nouveau degré franchi dans l'organisation sociale. Plusieurs clans réunis forment une tribu ; plusieurs tribus forment une royauté.

Tel devait être, à peu près, avant l'invasion chinoise, l'état de la nation Giao-chi, appelée alors : *Ba-Viêt ou les Cent tribus*. La Chine donna à ces peuplades à demi-sauvages, la cohésion politique qui leur manquait, et fit du roi indigène son vassal. Sous cette protection toute puissante l'autorité royale s'affermir, en même temps que la nation prenait conscience d'elle-même et de sa force. Après avoir chassé l'envahisseur, l'Annam s'agrandit ; la royauté devint Empire.

L'Empereur, c'est le souverain, le pontife, le juge suprême. L'autorité impériale est, comme était primitivement l'autorité paternelle, absolue, sans contrôle, sans appel. Pour base elle a la religion ; pour limites, la coutume. Comme l'autorité paternelle elle est héréditaire ; elle se transmet selon les mêmes règles. La succession au trône a lieu de mâle en mâle, par ordre de primogéniture ; et par

¹⁰¹ On sait, en effet, que la famille n'est pas l'élément primitif de la société, la cellule sociale comme on a voulu rappeler. C'est du clan familial qu'est sortie l'organisation de la famille actuelle. Mais une fois cette organisation établie, c'est à son image que s'est reconstituée la société.

premier né il faut entendre, non pas l'aîné des enfants des femmes de différents rangs du roi, mais l'aîné des enfants de la reine légitime, de la femme de premier rang. Les femmes, incapables de rendre le culte aux ancêtres, sont, pour cette raison, exclues du trône. Mais, comme dans la famille, en l'absence d'héritier mâle, elles conservent une certaine autorité, la régence leur est permise.

S'il a les droits d'un père, l'Empereur en a aussi les devoirs. Il doit aimer son peuple comme ses enfants : « Le seul prince qui inspire de la joie, c'est celui qui est le père et la mère du peuple. Ce que le peuple aime, l'aimer ; ce que le peuple hait, le haïr ; voilà ce qui est appelé être le père et la mère du peuple ».

Il doit inspirer le respect, donner l'exemple de la vertu. « Celui qui possède un empire ne doit pas négliger de veiller attentivement sur soi-même pour pratiquer le bien et éviter le mal ; s'il ne tient compte de ces principes, alors la ruine de son empire en sera la conséquence ». Telle est la règle et telle est la sanction. Le père qui se conduit mal perd le respect de ses enfants ; le mauvais prince perd le respect de ses sujets et son trône. « Obtiens l'affection du peuple et tu obtiendras l'empire. Perds l'affection du peuple et tu perdras l'empire ». — « Le Khang-Kao dit : « Le mandat du ciel qui donne la souveraineté à un homme ne la lui confère pas pour toujours ». Ce qui signifie qu'en pratiquant le bien ou la justice, on l'obtient ; et qu'en pratiquant le mal ou l'injustice, on la perd ».

L'idée de puissance suprême ne se sépare donc pas de l'idée de parfaite bonté, de parfaite justice.

De tels devoirs supposent de grandes responsabilités. L'Empereur les assume toutes. « Le fils du Ciel, écrit Luro, doit se déclarer coupable des malheurs qui affligent la nation ; confesser humblement dans les édits sa propre indignité ; ordonner des jeûnes à la cour, aux fonctionnaires ; offrir des sacrifices pour apaiser le courroux d'en haut et ramener la prospérité »¹⁰².

Pour chimériques que paraissent ces conceptions, elles n'en ont pas moins eu, en Annam, une influence réelle ; elles ont contribué notamment au maintien du principe de la souveraineté impériale qu'on pourrait croire avoir été ébranlé par les révoltes ou les guerres civiles.

Mais en assurant la stabilité du régime, elles en ont aussi provoqué la faiblesse.

Si une autorité sans contrôle peut devenir entre les mains d'un prince juste et intelligent, une source de prospérité pour le pays, de bonheur pour le peuple, livrée à un monarque sans droiture ou sans fermeté, comme il s'en est rencontré beaucoup en Annam, elle devient l'origine d'abus inévitables. Des mandarins ambitieux s'emparent du pouvoir effectif ; l'empereur continue à signer les décrets, à régner, mais il ne gouverne plus. L'histoire annamite moderne est, nous l'avons vu, faite en grande partie, des luttes sanglantes des maîtres du palais et des grands feudataires, Trinh et Nguyen, sous l'autorité impuissante des Lê. L'autorité impériale est plus fictive que réelle ; si elle ne devient pas toujours la proie de quelque intrigant, elle se trouve dans tous les cas limitée par la coutume, par l'intérêt général ou particulier. C'est ainsi que le pouvoir absolu a dû tolérer l'autonomie communale. A quoi se réduit donc, en fait, le rôle de l'Empereur ? A peu de chose en somme. « L'Empereur, dit excellemment M. de Pouvoirville, joue, vis-à-vis de la nation, le rôle le plus indispensable et le plus respecté ; son inutilité vient de ce qu'il plane au-dessus des fonctions utiles ; il personnalise la Tradition » dont il doit être, par conséquent, le plus strict et le plus Adèle observateur. L'empereur absolu est, en réalité « le premier et le plus illustre prisonnier de son absolutisme »¹⁰³.

Puisqu'il est le père du peuple, le père étant prêtre dans la famille, l'Empereur est le grand prêtre de la nation.

À ce titre il a seul le droit d'offrir, au nom de ses sujets, le sacrifice solennel au « suprême empereur des choses et des âmes ».

¹⁰² Le pays d'Annam,

¹⁰³ La Chine des mandarins.

Il est encore le juge en dernier ressort; et son action s'étend — en principe, du moins — à toutes les affaires, à toutes les personnes. « Tout opprimé, pour être introduit devant le tribunal d'appel au roi, n'a qu'à frapper sur le tambour suspendu en dehors de l'enceinte royale. Mais malheur au téméraire qui aurait frappé à tort sur le tambour; le moindre châtiment qu'il puisse encourir est un minimum de cent coups de bâton »¹⁰⁴. En réalité, le rôle du tribunal d'appel à la justice du souverain est presque nul ; comme beaucoup d'autres institutions en Annam, son action est illusoire.

De même que le père est le seul propriétaire du patrimoine familial, l'Empereur est le propriétaire exclusif du sol ; ses sujets — ses enfants — ne sont que les tenanciers qui paient pour l'entretien de la communauté, de la royauté, de l'Empire, un droit de bail : l'impôt foncier. En fait, ainsi que nous l'avons montré plus haut, on ne saurait priver le bailleur de son droit d'usage que dans des cas exceptionnellement graves, mais en principe, le droit prééminent du souverain demeure entier.

Encore une fois nous voyons l'absolutisme de l'autorité battu en brèche par la coutume ; la convention abolie par la réalité. Et cependant toutes ces faussetés sur lesquelles vit le peuple annamite, toutes ces faussetés dont il meurt, subsistent, persistent, sont sacrées. Le fait contredit la théorie ; l'expérience démontre l'inexactitude du principe.... Qu'importe ! la tradition est intangible; elle est divine ; elle est immuable.

De même qu'il n'a que les apparences de l'autorité, le fantoche impérial ne possède que les attributs illusoires de la puissance. Son armée et sa marine, sa police intérieure et extérieure sont formidables. Mais elles n'existent que sur le papier. Une fois de plus nous prenons l'Annamite en flagrant délit de mensonge.

L'armée est commandée par cinq maréchaux : le maréchal du centre qui est connétable du royaume et personnellement chargé de la défense de la citadelle de Hué où réside le roi ; le maréchal d'avant garde, le maréchal de droite, le maréchal de gauche et le maréchal d'arrière-garde. Ces maréchaux sont appelés : les cinq colonnes de l'Empire. Cela n'est-il pas vraiment ingénieux? — Sous les ordres du maréchal du centre est placée l'armée impériale, divisée en armée de la garde et armée provinciale. Dans les gardes, l'infanterie se compose de quatre-vingt régiments de cinq cents hommes chacun. Dix régiments forment une division de cinq mille hommes, commandée par un divisionnaire ayant sous ses ordres des brigadiers. A la tête de chaque régiment est un commandant assisté d'un lieutenant-commandant. Chaque compagnie de cinquante hommes a un chef de compagnie ayant sous ses ordres des sous-officiers.

Les troupes de la marine comptent trente régiments, c'est-à-dire quinze mille hommes sous le commandement d'un amiral en chef. Cet amiral est assisté par un vice-amiral qui commande dix régiments, et deux contre-amiraux commandant chacun dix régiments¹⁰⁵.

Tout cela n'est-il pas admirablement ordonné? En vérité, oui ; mais les effectifs sont faux, les cadres sont apparents ; l'armée manque d'hommes, la marine de vaisseaux ; c'est le vide organisé. Ce n'est, en somme, qu'une fiction de plus à admettre. Le peuple annamite ne vit-il pas de fictions?

III. L'administration.

L'administration civile vaut l'organisation militaire. Elle est confiée aux mandarins civils. Nous savons, déjà, ce que, d'après la théorie annamite, doivent être ces fonctionnaires : des « sages », des « hommes supérieurs », des exemples de vertu. Nous allons dire ce qu'ils sont réellement. Ce sont des lettrés, c'est-à-dire des personnages ayant satisfait aux examens littéraires et possédant ce

¹⁰⁴ Luro, *op. cit.*

¹⁰⁵ D'après Luro. *Op. cit.*

qu'on appelle en Annam une instruction complète, c'est-à-dire la doctrine de Confucius et des sages de son école, les livres canoniques, l'histoire et la littérature chinoises, l'histoire annamite, le droit coutumier ou écrit.

Luro, dans son remarquable ouvrage sur le pays d'Annam nous dit ce que sont ces examens littéraires. Il y en a trois, sortes :

1. Les examens semestriels par province destinés à maintenir le goût des études parmi les populations .

2. Les examens triennaux, par région, dans lesquels les étudiants viennent chercher les diplômes de bachelier et de licencié es lettres.

3. Les examens de la capitale auxquels prennent part les licenciés des différentes provinces du royaume qui veulent obtenir le grade de docteur.

Les épreuves sont écrites et se ressemblent toutes, depuis les examens provinciaux, jusqu'aux examens de la capitale ; la seule différence consiste dans le choix des sujets qui, de grade en grade, deviennent de plus en plus difficiles, à traiter. La première composition a pour objet l'interprétation d'un passage des livres canoniques, dans laquelle les candidats doivent déployer toute leur érudition. La deuxième comporte deux compositions en vers d'espèce différente. La troisième est une amplification sur un sujet philosophique tiré des quatre livres. La quatrième, d'origine récente, comprend trois sujets dont le plus important est un panégyrique ou une dissertation.

Toute composition qui, aux examens semestriels, obtient la note « très bien » vaut à son auteur l'exemption de la milice et de la corvée pendant un an. Quant aux compositions qui méritent la mention « bien » ou « assez bien » elles donnent droit à l'exemption des mêmes charges pendant six mois. Le nombre des privilégiés devient souvent si considérable que les administrateurs des communes ne peuvent plus satisfaire aux exigences de la milice et de la corvée. Le gouverneur ordonne alors une révision en dernier ressort des compositions couronnées et l'examen se transforme en un véritable concours.

Quelque temps avant l'époque des concours régionaux, tous les candidats aux diplômes des lettres subissent un examen préparatoire devant le directeur des études de leur circonscription ; le professeur conduit les admissibles devant l'inspecteur des études de la province; il est alors procédé à une nouvelle élimination à la suite d'une séance d'épreuves. Ce triage terminé, les candidats reconnus admissibles doivent justifier « de leur réputation d'honnêteté, de modestie ; être renommés pour leur piété filiale et leur amitié fraternelle; être chastes et conciliants »; les descendants d'acteurs ou ceux qui compteraient des rebelles dans leur famille sont exclus des examens.

Les candidats qui obtiennent la note d'excellence dans les quatre séances qui composent l'ensemble des examens sont classés suivant leur mérite respectif et nommés ensuite licenciés es lettres jusqu'à concurrence du nombre de diplômes à distribuer dans la région. Ceux qui sont classés immédiatement après obtiennent le diplôme de bachelier. Les mentions « bien » et « assez bien » donnent également droit au diplôme de bachelier. Les bacheliers sont, en vertu de leur titre, dispensés du service militaire et de la corvée. Ils peuvent se présenter à de nouveaux concours triennaux pour obtenir la licence. Les licenciés peuvent obtenir des places de directeurs d'études, s'ils n'aiment mieux se rendre à la capitale pour subir les épreuves du doctorat ès lettres.

Ces examens ont lieu tous les trois ans. On s'y rend de tous les points du royaume. Ceux dont les compositions méritent les places mises au concours sont admis à l'examen de la cour, qui a lieu dans le palais même du roi. A la suite de cet examen, les trois premiers de la liste sont proclamés docteurs de 1^{er} classe. Les autres compositions peuvent valoir à leurs auteurs le titre de docteur de 2^e classe ou de docteur adjoint. Les licenciés non admis à l'examen de la cour, sont inscrits au Ministère du personnel et pourvus d'un emploi de préfet ou de sous-préfet au fur et à mesure des vacances. Les docteurs de 1^{ère} classe peuvent être pourvus d'une charge de lieutenant criminel en

province ; ceux de 2^e obtiennent une place dans les ministères pour une préfecture. Les docteurs adjoints sont pourvus les derniers, dès qu'il se produit des vacances.

Quels sont les résultats d'une telle sélection? Quelle valeur peuvent avoir les produits artificiels de cette culture intensive? Ils valent ce que vaut le système lui-même et ce que vaut l'instruction annamite.

Au lieu d'une appréciation purement personnelle qu'on pourrait peut-être croire inspirée par quelque sentiment de parti-pris, je préfère produire ici un jugement de cet homme éminemment droit et clairvoyant, admirateur sincère de la civilisation extrême-orientale qu'était Luro. « On pourrait conclure, dit-il, de ce que nous venons d'exposer (au sujet des examens littéraires) que l'état de l'instruction publique dans l'Annam correspond à une civilisation très avancée et très brillante ; que le tableau d'une science généralement répandue, que l'énumération des grades qui ouvrent la carrière administrative et politique aux plus dignes parmi d'innombrables concurrents, sont les indices non trompeurs d'une remarquable prospérité industrielle et commerciale. Nous avons vu qu'il n'en est rien. La science philosophique et littéraire dont nous avons énuméré les examens et le programme, est souvent puérile, toujours ingénieusement et vainement compliquée comme les caractères qui la représentent. On ne saurait mieux comparer le savoir des Annamites qu'à la science scolastique du moyen âge ; tous les efforts de la pensée se bornent à un perpétuel commentaire des livres canoniques chinois. Une philosophie ainsi immobilisée et toute de convention, qui méprise la méthode expérimentale, ne peut engendrer que des procédés empiriques, sans but sérieux et sans portée utile ». Elle ne peut, ajouterons-nous, former, en général, que des esprits faux, des caractères sans élévation, des hommes sans droiture, des administrateurs sans scrupules.

Le principe utopique sur lequel est fondée l'autorité administrative, aggravera encore le mal dont souffre le peuple d'Annam. Écoutez ce que dit Meng-tseu: « Quoique le territoire de l'état de Teng soit étroit et petit, il faut qu'il y ait des hommes supérieurs par leur savoir (des fonctionnaires publics), il faut qu'il y ait des hommes rustiques. S'il n'y a pas d'hommes supérieurs ou de fonctionnaires publics, personne ne se trouvera pour gouverner et administrer les hommes rustiques, personne ne nourrira les hommes supérieurs ou les fonctionnaires publics. C'est pourquoi il est dit : Les uns travaillent de leur intelligence, les autres travaillent de leurs bras. Ceux qui travaillent de leur intelligence gouvernent les hommes; ceux qui travaillent de leurs bras sont gouvernés par les hommes. Ceux qui sont gouvernés par les hommes nourrissent les hommes ; ceux qui gouvernent les hommes sont nourris par les hommes. C'est la loi universelle du monde » (Meng-tseu, V, 3, 4).

Les mandarins qui, selon le principe, sont des « hommes supérieurs » puisqu'ils sont mandarins, doivent être nourris par le peuple qu'ils administrent. C'est Confucius qui a formulé la règle ; la tradition l'a consacrée. Il n'est donc pas nécessaire en bonne logique, de donner une solde à ces administrateurs puisque le peuple doit subvenir à leurs besoins.

On devine comment, dans la réalité, est appliquée cette prescription; la concussion est pratiquée sur une vaste échelle ; la corruption règne ; la vénalité est couramment admise. L'Etat lui-même doit la tolérer, car elle n'est qu'une conséquence de la règle sur laquelle il fonde son autorité. La société tourne sans fin dans un cercle vicieux ; elle meurt de ce régime, mais elle est obligée de s'abreuver toujours de pareils mensonges. Les rapports à l'Empereur disent le pays prospère et calme, le peuple heureux et vivant dans l'abondance, alors que les mandarins pressurent leurs administrés, torturent l'innocent et que la piraterie et le banditisme fleurissent à l'envi.

Tout est si merveilleusement arrangé dans le mécanisme gouvernemental, les rouages s'engrènent si parfaitement, ils fonctionnent si bien, que rien ne peut venir entraver leur marche.

Les mandarins sont assurés de l'impunité ; le peuple supporte sans gémir les pires exactions. Comment pourrait-il élever la voix pour se plaindre, celui qui ne doit même pas prononcer le nom de l'Empereur? Pourquoi devrait-il s'inquiéter d'une erreur ou d'une injustice, puisque le souverain possède la suprême sagesse, voit tout dans son royaume et peut réparer le mal qu'il sait y avoir été fait. Fonctionnaires et administrés, subalternes et hauts dignitaires, sont de connivence pour maintenir l'ordre de choses établi. Le vaisseau de l'État vogue en plein mensonge ; ses pilotes obstinément, ferment les yeux à l'éclatante vérité; volontairement aveugles, ils courent à l'écueil qui doit les anéantir.

CONCLUSION

Quels enseignements devons-nous tirer de cette étude psychologique? L'examen de la société annamite nous a convaincus d'abord de la nécessité d'une réforme générale et profonde. Le succès de nos armes pour ne pas être vain, devra être suivi de là victoire du progrès sur la torpeur extrême- orientale. Une noble tâche nous incombe qui est de préparer en Annam le triomphe de la justice et delà vérité.

Mais nous nous sommes rendus compte aussi des difficultés de compréhension presque insurmontables qui existent entre des races différentes. Non seulement tous les hommes ne parlent pas la même langue, mais encore les mots dont ils se servent pour exprimer leurs pensées, n'ont pas partout la même valeur : « Démocratie » signifie, en Annam, « le gouvernement des plus dignes»; ce vocable n'a pas, comme chez nous, le sens le plus étendu de « souveraineté nationale »; pour les peuples occidentaux la science est « critique », « analyse » ; pour les Asiatiques elle est « érudition ».

Quels remèdes donc devons-nous employer, quelle conduite devons-nous tenir pour redresser les esprits et transformer les âmes ? — Méfions-nous d'abord, et surtout, des systèmes tous faits, aux principes rigides et intransigeants dans lesquels, de gré ou de force, doit tenir la réalité. Rappelons-nous plutôt ce que disait Taine : « La forme sociale et politique dans laquelle un peuple peut entrer et rester, n'est pas livrée à son arbitraire, mais déterminée par son caractère et son passé ». Nous avons vu, qu'en effet, toute révolution du peuple annamite, son histoire, ses arts, ses institutions, sont bien l'expression de sa mentalité. Il serait donc vain de vouloir changer quelque chose à la forme de la société annamite.

Nous ne tenterons pas la conquête morale de l'Annam; nous n'essayerons pas de le convertir au christianisme ; nous savons que cette doctrine est incompatible avec les coutumes, les mœurs, le tempérament, le caractère du peuple. La propagande chrétienne est depuis longtemps et restera toujours stérile.

Nous ne tenterons pas non plus, vainement, par l'instruction, d'élever l'Annamite à notre niveau intellectuel. Il y a dans l'organisation cérébrale des races, des limites qui ne sauraient être franchies.

Nous ne devons pas songer, d'autre part, à modifier ses lois ou ses institutions, car elles n'ont en elles-mêmes rien de mauvais. Leur fonctionnement a été faussé ; il suffit de les rétablir dans leur bonne marche.

Nous devons respecter dans son intégrité, l'organisation sociale ; nous ne devons toucher ni aux croyances, ni à la législation, ni à l'administration, ni aux coutumes indigènes. Les rouages sont bons; la machine peut aller longtemps encore ; son fonctionnement est familier au peuple qui en

connaît et en aime même les imperfections et les défauts. Le mal n'est pas dans le mécanisme; il est dans la direction qui lui a été imprimée. La société annamite, orientée jusqu'ici vers Terreur et le passé, devra l'être désormais vers le progrès et l'avenir. Pour obtenir ce résultat, il ne sera nullement besoin d'apprendre à l'Annamite notre langue, de lui donner nos lois et nos tribunaux, de chercher à lui inculquer notre religion, nos idées et nos dogmes ; il suffira de créer en Annam une industrie nationale, de fertiliser le sol, de mettre en valeur le pays en le sillonnant de canaux et de lignes ferrées ; de vaincre par les travaux publics l'ignorance et l'apathie populaires. Le peuple annamite pourra s'éveiller alors à une vie nouvelle de travail et d'énergie, d'effort vers le perfectionnement.

Mas d'Azil, juillet 1903.

ROSNY (Léon de). Catalogue de la Bibliothèque japonaise de Nordenskiöld . In-8 . 15 fr. »
— Le Taoïsme. Avec introduction, par Ad. Franck, de l'Institut. In-8. ... 6 fr. »
— La déesse solaire Ama-Terasou et les origines du Sintauïsme. In-8. 1 fr. 50
— Le livre canonique de l'antiquité japonaise. Histoire des dynasties divines, traduite sur le texte original et accompagnée d'un glose inédite en chinois et d'un commentaire perpétuel. 2 fasc. in-8. Chaque. 15 fr. »

I. La Genèse. — II. Le règne du Soleil. — III. L'Exil.

— Feuilles de momidzi. Études sur l'histoire, la littérature, les sciences et les arts des Japonais. Un vol. in-8, illustré 7 fr. 50

Les origines du sintauïsme. — Le premier mikado. — Les novateurs bouddhistes de l'Extrême Orient. — Le Mémorial de l'antiquité japonaise. — La botanique et l'art floral. — Les petites mousoumès japonaises. — La poésie populaire. — Des différents genres d'écriture. — Le Tai heiki ou Histoire de la Grande Paix. — Les plus anciens monuments de la civilisation japonaise, etc., etc.

STEENACKERS (F.). Cent Proverbes japonais, traduits et publiés par Francis Steenackers et Céda Tokuno Suké. Beau vol. in-4, sur papier teinté fort, illustré de 200 dessins japonais, tirés en noir et en couleur. 25 fr. »

TURRETTINI (F.). Atsume Gusa. pour servir à la connaissance de l'Extrême Orient.

Vol. 1 à VII Chaque volume in-4 24 fr. »

— Ban zai sau^ pour servir à la connaissance de l'Extrême Orient. Vol. 1 à IV.

Chaque volume pet. in-4 20 fr. »

— Heike monogatari. Récits de l'histoire du Japon au xvi^e siècle, trad. du japonais. In-4. fig 4 fr. »

— Tamino nigivai. L'activité humaine. Contes moraux, texte japonais, transcrit et traduit. In-4 fig , 6 fr. »

— Astrologia Giapponese, versione di A. Severini. Tn-4, fig 20 fr. »

— Histoire des Taïra, traduite du chinois. In-4. 8 fr. »

— Komats et Sakitsi^ par Riutei Tanefico, romancier japonais, traduction avec texte en regard. In-4 15 fr. »

ETUDE DE LA LANGUE JAPONAISE

BALET (C). Grammaire japonaise, langue parlée. 2^e édition. In-8, perc . . 9 fr. »>

COURANT (Maurice). Grammaire de la langue japonaise parlée. In-8. ... 8 fr. »

HOFFMANN (J. J.) A japanese grammar. In-8, perc 25 fr. >>

PETITJEAN (Mgr.), Lexicon latino-japonicum. In-4 de 749 pages. 40 fr. »

RODRIGUEZ (Le P.). Éléments de la grammaire japonaise, traduits du portugais par

- C[^] Landresse..In-8. . . ,. T fr. 50
- ROSNY (Léon de), professeur à TEcole dés Langues. Cours élémentaire de langue japonaise. Un volume in-8 15 fr. »
- I Notions élémentaires de langue parlée et écrite. In-8 . 2 fr. 50
- II Versions faciles en langue japonaise. In-8. 2 fr. 50
- III Thèmes faciles en langue japonaise. In-8. 2 fr. 50
- IV. Premières notions de langue écrite. In-8 . 5 fr. »
- V. Des différents styles usités au Japon. In-8 5 fr. »
- APPERT (G.) et KINOSHITA. Ancien Japon. In-18, avec cartes, marques, cachets, etc., cartonné 10 fr. »> j
- BARBOUTAU (Pierre). Catalogne descriptif d'une collection d'objets d'art rapportés de son voyage au Japon, In-8, illustré et suivi d'une table en caractères japonais des noms et signatures 5 fr.
- BENAZET (Alexandre). Le Théâtre au Japon, ses rapports avec les cultes locaux. Un volume in-8, illustré. i 7 fr. 50
- BERTIN (L.-E.), directeur de l'École du Génie maritime. Les grandes guerre\$ civiles du Japon. Les Taira et les Minamoto. Histoire et légendes. Gr. in-8, illustré de nombreux dessins d'après des gravures japonaises ou des netzkes à sujets historiques, de cartes et de planches 20 fr.)>
- COURANT (M.). Les clans japonais sous les Tokougawa. Conférence au Musée Guimet. Dans Bibliothèque ae vulgarisation. Tome XV. In-18 3 fr. 50
- DESHAYES (E.). La Céramique japonaise. Les principaux centres de fabrication céramique au Japon, par Oueda Tokounosouké, avec préface relative aux céré- monies du thé. In-i8 3 fr. 50
- DURET (Théod.) Catalogue des livres et albums illustrés du Japon au département des Estampes de la Bibliothèque nationale. Un beau volume in-8, avec dessins et planches en couleur . 7 fr. 50
- LEQUEUX, consul de France. Le Théâtre japonais. In-18. 2 fr. 50
- LEROUX (Ernest). Catalogues descriptifs et raisonnées de peintures et estampes japonaises et miniatures indo-persanes. 30 volumes et brochures in-8, avec prix manuscrits 75 fr. »
- METCHN1K.OFF (Léon). L'empire Japonais, In-4, fig. et cartes . 25 fr. h
- Le même, élégamment cartonné, tranches rouges 30 fr. »
- MILLIOUD (A.). Histoire du couvent catholique de Kyoto. In-8 2 fr. »
- MILLOUÉ (L. de). Coffre à trésor attribué au shogoun lyé-yoshi (1838-1853). Etude héraldique et historique. In-8. fig 10 fr. »
- Si-dô-in-dzou. Gestes de l'ofiBciant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendai et Singon (Bouddhisme japonais), d'après le Commentaire de M. Horion Toki, supérieur du temple de Mitani-Dji. Traduit et annoté. In-8, avec 18 planches et reproduction fac-similé du texte ^ 15 fr. »
- NOUVELLE (La) Église chrétienne au Japon. In-12 1 fr. »
- ORY (Paul). Les procédés industriels des Japonais. L'arbre à laque. Notice traduite pour la première fois du japonais. In-8, ng 2 fr. 50
- REINACH (L. de), ancien administrateur des services civils de l'Indo-Chine. Recueil des Traités conclus par la France en Extrême-Orient (1684-1902). Un volume in-8 r ? ^^ fr. »
- RE VON (M.). Le shinntoïsme. In-8 [sous presse),
- ROSNY (L. de\ professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes. La Civilisation japonaise. In-18. ; ; 5 fr. »
- Place du Japon dans la classiûcalion elhnograpliique de l'Asie. — Géographie de rArchipel japonais. — Origines liistoriques de la monarchie japonaise. — Influence de la Chine sur la civilisation du Japon. — Littérature chinoise du Japon. — Aperçu de l'histoire des Japonais depuis rétablissement du Bouddhisme jusqu'à l'arrivée des Portugais.— Littérature, sciences el industries au Nippon. — La révolution moderne au Japon, etc.

OUVRAGES SUR LA CORÉE

- ATLAS SINO-CORÉEN dii British Muséum. Six cartes publiées en fac-similé, avec introduction, par Henri Cordier. In-folio, en un carton 25 fr. »
- CHAILLÉ L'ONG (Le colonel), La Corée ou Tchôsen (la terre du calme matinal). In-4. fig., planchas et cartes 3 fr. 50
- COURAINT (Maurice), interprète-chancelier. Bibliographie coréenne. Tableau, littéraire de la Corée, contenant la nomenclature des ouvrages publiés jusqu'en 1890, ainsi que la description et l'analyse détaillées des principaux d'entre ces ouvrages. 3 forts volumes in-8, avec planches et fac-similé. Chaque volume. ... 25 fr. »
- Supplément à cet ouvrage, In-8 7 fr. 50
- Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Prix Stanislas Julien.
- KOEI-LING. Journal d'une mission en Corée, traduit du chinois, par F. Scherzer. In-8, carte 5 fr. »
- IMBAULT-HUART (Camille), consul de France. Manuel de la langue coréenne. Introduction grammaticale. — Phrases et dialogues fticiles. — Recueil des njots les plus usités, In-8 12 fr. »
- HONG-TJYONG-OU. Lebois sec refleuri. Roman coréen. In-18 3 fr. 50
- SCHERZER (F.), consul de France. Tchao-sien-tche. Mémoire sur la Corée, par un Coréen anonyme, traduit pour la première fois, avec un commentaire, In-8. 5 fr. »
- TRANSACTIONS of the Korea branch of the Royal Asiatic Society. Volume I (1901). In-8. 10 fr. »

INDO-CHINE

RÉCENTES PUBLICATIONS HISTORIQUES

- AYMONIER (F.), directeur de l'École Coloniale. Le Cambodge. 3 vol. gr. in-8, fig. et cartes 65 fr. »
- I. Le royaume actuel 20 fr. »
- II. Les provinces siamoises 20 fr. »
- III. Le groupe d'Angkor et l'histoire 25 fr. »
- Voyage dans le Laos. 2 vol. in-8, nombr. cartes . 32 fr. »
- FOURNEREAU (Lucien). Le Siam ancien. Archéologie, épigraphie, géographie. In-4, fig. et 84 planches 50 fr. >>
- Les ruines d'Angkor. In-4, carte et 101 planches 50 fr. »
- Les ruines Khmères. Cambodge et Siam. In-4, 110 planches 50 fr. >
- I GANTER (D.) Recueil de la législation en vigueur en Annam et au Tonkin. Supplément 1895-1899. Gr. in-8 15 fr. .»
- LECLÈRE (A.). Les Codes Cambodgiens. 2 vol. in-8. 30 fr. »» N — Le Bouddhisme au Cambodge. In-8, fig. et planches 12 fr. »
- LURO (E.). Le pays d'Annam, étude sur l'organisation politique et sociale des Annamites. In-8, carte. 8 fr.)>
- PARIS (C). Voyage d'exploration de Hué en Cochinchine, par la route mandarine-In-8, 6 cartes et 12 gravures ..%.... 7 fr. 50
- SAINSON (C.j. Mémoires sur l'Annam. Traduction accompagnée d'un lexique géographique et historique. In-8 16 fr. »
- Nan-tchao-ye-chè. Histoire particulière de Nan-tchao,- traduction d'une Histoire de l'Ancien Yûn nan, accompagnée d'une carte et d'un lexique géographique et historique. In-8 15 fr. »
- PUBLICATIONS DE L'ÉGOLII FRANÇAISE D'EXTRÊNE-ORIEIHT
- I. NUMISMATIQUE ANNAMITE, par le Capitaine D. Lacroix. In-S et Atlas. 25 fr. »
- II. NOUVELLES RECHERCHES SUR LES CHAMS, par M. A. Cabaton. In-8, figures et planches 10 fr. »
- m. PHONÉTIQUE ANNAMITE (dialecte du Haut-Annam), par L. Gadière. In-8. 7 fr. 50
- IV. INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CAMBODGE, par le commandant. E. Lunet de Lajonnière. In-8, illustré 45 fr. »

V. L'ART-GRÉCO-BOUDDHIQUE DU GANDHARA. Étude sur les origines des influences classiques dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient, par A. Foucher. In-8, richement illustré (501/5 pages).

VI. DICTIONNAIRE CHAM-FRANÇAIS, par E. Aymonier et A. Cabaton. Un fort volume [sous presse].

SÉRIE IN-FOLIO :

I. ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. Monuments du Champa et du Cambodge, par le Commandant E. Lunet et Lajonquière. In-folio, avec cartes, cartonné. . . . 12 fr. »

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

I. ÉLÉMENTS DE SANSKRIT CLASSIQUE, par Victor Henry, professeur à l'Université de Paris. In-8 . 10 fr. »

II. — PRÉCIS DE GRAMMAIRE PALIE, accompagné d'un choix de textes gradués, par Victor Henry. In-8 10 fr. »

INDO-CHINE (1879-1895)

Publiée sous la direction de M. AUGUSTE PAVIE 10 volumes in-40, nombreuses figures, planches et cartes. .

I. — GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

I. Exposé des travaux de la Mission. Introduction, première et deuxième périodes, par Aug. Pavie. In-4, 18 cartes et 140 illustrations 10 fr. »

II. Exposé des travaux. Troisième et quatrième périodes et conclusion, par A. Pavie (sous presse).

III. Voyages au Laos et dans les régions sauvages du sud-est de l'Indo-Chine, par le capitaine Cupet. In-4, 15 cartes, 50 illustrations. . . . * 10 fr. »>

IV. Voyages au Laos et dans les régions sauvages de l'est de l'Indo-Chine, par le capitaine de Malglaive. In-4, cartes et illustrations 10 fr. »

V. Voyage dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chine et de Birmanie, par P. Lefèvre Pontalis. In-4, 8 cartes, 137 illustrations 10 fr. »

VI. VIL Récits de voyage, par A. Pavie, 2 vol. [En préparation].

II. — ÉTUDES DIVERSES.

i. Recherches sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam, par A. Pavie. In-4, carte et 20 planches en couleur (format) 15 fr. »

II. Recherches sur l'histoire du Cambodge, du Laos et du Siam, par A. Pavie. In-4, carte et planches [Epuisé] , 15 fr. »

III. Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine, par A. Pavie, avec le concours de professeurs, de naturalistes et de collaborateurs du Muséum. In-4 nombr. planches en couleurs 25 fr. »